



AIRES MARINES PROTEGEES CAPITALISATION DES EXPERIENCES COFINANCEES PAR LE FFEM

Thierry CLEMENT, Catherine GABRIE,
Jean Roger MERCIER, Héloïse YOU

2nd PARTIE – RAPPORTS D'ANALYSE THEMATIQUE

N°2 - Création, Gestion et Gouvernance des AMP



Mars 2010

Etude coordonnée par Julien CALAS - Secrétariat du FFEM



Oréade-Brèche – 64, chemin del prat – 31320 AUZEVILLE

tél. : 05.61.73.62.62 – Fax : 05.61.73.62.90

oreade-breche@oreade-breche.fr

Catherine GABRIE

60, rue Jules Isaac -13009 – MARSEILLE
Tél : 06.15.40.83.27 ; Fax : 04.91.71.57.51
c.gabrie@free.fr



2nd PARTIE DE L'ETUDE

LISTE DES RAPPORTS D'ANALYSE THEMATIQUE

1 : Le montage des projets de création ou d'appui aux AMP

2 : Création, Gestion et Gouvernance des AMP

3 : Le financement pérenne des AMP

4 : Les activités alternatives génératrices de revenus (AAGR)

5 : La gestion de la pêche

6 : La gestion du tourisme

7 : Recherche scientifique et suivi des effets des AMP

8 : Evaluation économique et calcul du taux de rentabilité interne des projets d'AMP.

CREATION, GESTION ET GOUVERNANCE DES AMP DANS LES PROJETS DU FFEM

L'IDENTIFICATION DES SITES A PROTEGER

Les recommandations internationales sur la mise en place de réseaux d'aires marines protégées représentatives de la diversité du monde marin, ont conduit ces dernières années les grandes ONG (WWF, TNC, CI) à développer des processus visant à identifier des réseaux cohérents d'AMP au sein d'écorégions homogènes, sur la base de divers critères (intérêt patrimonial, biologique, fonctionnel, résilience, etc.).

Plusieurs types de méthodes sont mis en œuvre par ces ONG et les scientifiques, comme les analyses écorégionales (type WWF), à dire d'experts lorsqu'il existe peu de données sur l'écorégion ou après analyse des données, les méthodes basées l'étude de la résilience (TNC), la méthode des « hotspots » de CI, basée sur la distribution des espèces rares ou menacées et les différentes méthodes par modélisation (ex : Marxan, Maxent, ...). Au sein des projets FFEM, les méthodes utilisées ont été les méthodes de l'analyse écorégionale (AER) du WWF ou la modélisation, certaines analyses ayant utilisé une combinaison des 2 approches.

L'approche écorégionale mise en œuvre par le WWF se concentre sur les principaux objectifs de conservation de la diversité biologique qui sont :

- La représentation et le maintien de tous les écosystèmes, les habitats et les communautés distincts de l'écorégion dans un réseau écologique d'aires protégées,
- Le maintien des processus écologiques (reproduction, flux de larves, nurseries, migrations, par exemple) et évolutifs qui créent et maintiennent la diversité biologique et les ressources commerciales,
- Le maintien des populations viables d'espèces d'intérêt particulier : espèces dites « phares » ou emblématiques (tortues, mammifères, oiseaux), espèces « clés », autres espèces rares, menacées,
- La conservation d'habitats naturels intacts suffisamment larges pour résister aux perturbations à grande échelle et aux changements à long terme, comme les changements climatiques et l'impact des activités anthropiques.

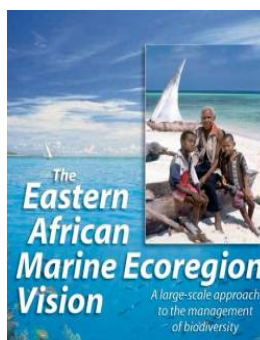
Au regard de ces objectifs, l'analyse écorégionale se déroule en 3 étapes qui visent à :

- 1- identifier des zones d'intérêt écologique : zones importantes en terme de biodiversité pour les groupes – coraux, poissons, mollusques etc.-, de fonctionnalité (zones de reproduction upwelling, etc.) et patrimonial (espèces emblématiques) ;
- 2 - identifier les usages et les pressions qui s'exercent sur le milieu (zones menacées et zones d'intérêt socioéconomique) et identifier les enjeux en croisant 1 et 2 ;
- 3 – définir de façon partagée une vision et une stratégie pour la protection de ces sites remarquables, qui formeront le réseau d'aires marines protégées.

Parmi les projets FFEM évalués, deux cas se sont présentés :

1. les projets qui ont cherché à développer ou appuyer des AMP sur des sites remarquables repérés au cours d'analyses écorégionales antérieures : c'est le cas des AMP du Méso-Amérique, du Sénégal et de l'Afrique de l'est ;
2. les projets dont les objectifs étaient de renforcer les analyses existantes (Méso-Amérique) ou de développer de nouvelles analyses écorégionales : CRISP (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Pacifique sud), et projet océan indien.

Les analyses antérieures et le choix des sites des projets FFEM



En **Afrique de l'est** l'analyse a été conduite par le WWF (1999-2001). Elle a identifié 21 sites remarquables, parmi lesquels 8 sites ont une importance mondiale, dont le complexe Mtwara-Quirimbas au sein duquel se situe 2 des sites sur lesquels le FFEM et l'AFD ont fait porter leurs efforts : Mnazi Bay et Quirimbas.

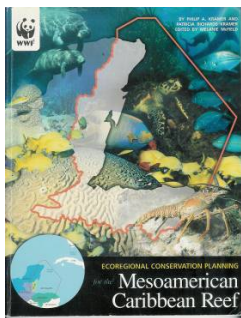
Zones sur lesquelles ont eu lieu des exercices de planification réalisés par les projets FFEM (bleu foncé) ou autres (bleu clair)

Méthodes	MésoA	Coco	OPAAL	SMMA	SEN	TANZ	MOZ	COI	THAI	CRISP
AER										N. Calédonie Polynésie Fr.
CI										Pacifique sud
TNC										
Modélisation	Analyse des manques							Conduit par WCS		



En **Afrique de l'ouest** l'analyse, portée par plusieurs ONG (2000-2002), a retenu 20 sites remarquables, dont le delta du Saloum. De son côté, l'association Océanium assurait une concertation avec les villages de pêcheurs de la région pour s'assurer de leur acceptabilité à créer une

aire protégée ; ce fut le cas à Bamboung où le projet Narou Heuleuk a été lancé avec l'appui du FFEM.



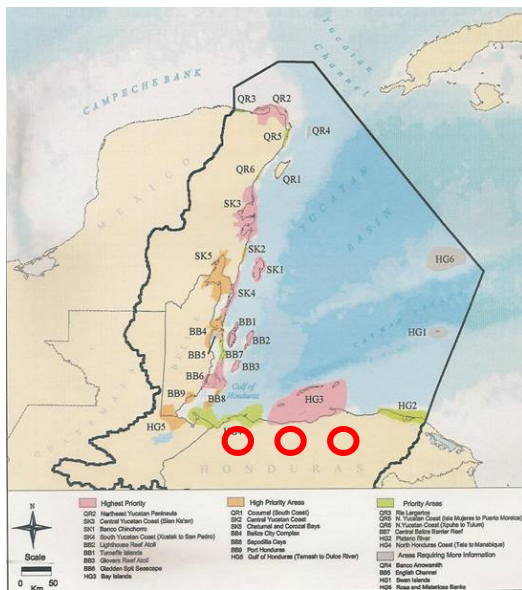
Au **Méso-Amérique**, le processus a été porté par le WWF (1999-2002). Il a identifié 26 sites prioritaires, parmi lesquels figurent les 3 sites du projet FFEM : Punta de Manabique, Cuero y Salado, et Cayos Cochinos, ce dernier site étant situé dans le secteur des îles de la Baie, identifiées comme sites hautement

prioritaires.

Les analyses portées par les projets FFEM

Méso-Amérique

L'objectif du projet FFEM était de produire une analyse des lacunes écologiques ("Gap Analysis") du système d'aires marines protégées mésoaméricain, centrée notamment sur les zones d'intérêt biologique pour les espèces d'intérêt commercial, exploitées par la pêche.



L'analyse des lacunes (gap analysis) a pour objectif d'identifier les éléments de biodiversité ou de fonctionnalité importants non représentés dans un

système d'aires protégées national ou régional (Parrish & Dudley, 2005¹).

Cette étude a été conduite, pour le milieu marin, en parallèle d'un important travail similaire sur le milieu terrestre au Honduras et au Guatemala, réalisé en 2005 et 2006 dans le cadre des accords de la convention pour la biodiversité (CBD-CPO7). Une alliance (National Implementation Support Partnership ou NISP) a été constituée dans chacun des 2 pays entre le gouvernement et les organisations environnementales (gouvernementales, non gouvernementales, internationales). La partie marine a été réalisée en étroite collaboration avec l'ONG TNC (The Nature Conservancy) qui a réalisé la priorisation des sites à l'aide du logiciel MARXAN.

Cette analyse a été précédée, de juin à août 2006, d'une évaluation rapide de la biodiversité marine réalisée en collaboration avec TNC, en utilisant la méthode AGRRRA (voir chapitre « recherche et suivis »), destinée à mesurer la résilience des récifs (couverture corallienne, reconnaissance et comptage des poissons). Les sites d'agrégation de poissons pour la reproduction sont par ailleurs suivis depuis 4 ans par TNC.

Le programme d'identification des sites d'intérêt biologique pour les espèces de poissons d'importance commerciale de la région SAM a débuté en 2007. Sept espèces, considérées comme les plus importantes pour la pêche et particulièrement vulnérables (surpêche, dégradation des sites de reproduction, etc.) ont été sélectionnées : la langouste (*Panulirus argus*), le lambi (*Strombus gigas*), le vivaneau (*Lutjanidae*), le mérrou (*Serranidae*), la crevette (*Penaeus dourorum*, *P. aztecus*, *P. schmitti*, *Xiphopenaeus kroyeri*, *Farfantepenaeus notialis*, *Sycionia brevirostris* et *F. brasiliensis*), le brochet (*Centropomus undecimalis*) et l'anchois (*Anchoa clupeioides* et *Anchoa lyolepis*). La zone d'étude couvre la côte de Quintana Roo, la côte de Belize, la Bahia de Amatique et Punta de Manabique, la côte Atlantique du Honduras depuis Rio Motagua à la Mosquitia.

Les habitats essentiels considérés ont été les aires de nurseries, les zones d'agrégation pour la reproduction et autres zones de frayères, les aires de connectivité et les routes de migration pour la reproduction.

Ensuite, ont été définis les objectifs de conservation pour ces espèces avec un objectif de 10% des zones importantes pour la crevette dans toute la région et de 30% pour les autres espèces.

L'analyse cartographique a consisté à rassembler et analyser l'ensemble des informations digitalisées disponibles, à standardiser l'information, les projections géographiques et systèmes de coordonnées et à compiler les données pour générer les cartes à l'échelle de l'écorégion. Marxan a permis de cartographier les habitats

¹ Parrish, J. & Dudley, N., (ed). 2005. Creating ecologically representative protected area system : A guide to conducting gap assessments of protected area systems for the Convention on Biological Diversity. Draft Version. 121pp

Les sites d'importance pour les espèces commerciales du Més-Amérique (en bleu les sites prioritaires)

Mexique:

- 0. Siaan Ka'an
- 1. Banco Chinchorro
- 2. Isla Contoy
- 3. Yum Balam
- 4. Cozumel
- 5. Xcalac

Belize:

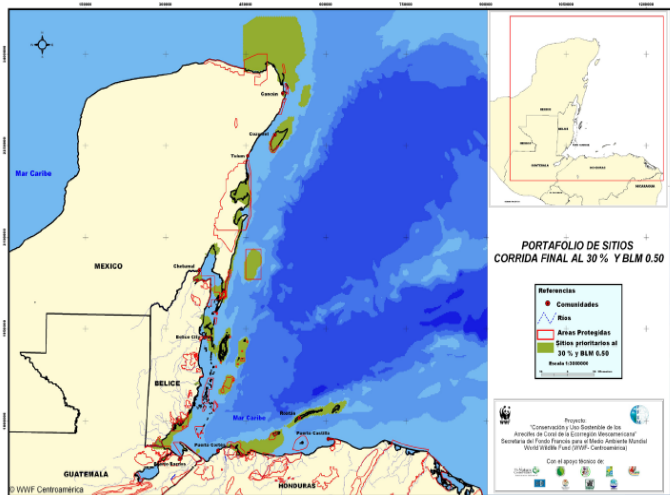
- 6. Ile de Turneffe
- 7. Gladden Spit
- 8. Blue Hole, Half Moon Caye Sandbore
- 9. Port Honduras y Sarstun Temash

Guatemala:

- 10. Punta de Manabique
- 11. Rio Sarstun

Honduras:

- 12. Islas de la Bahia
- 13. Isla de Utila
- 14. Cayos Cochinos
- 15. Capiro Calentura, Laguna de Guimoreto, Trujillo, Laguna de Caratasca

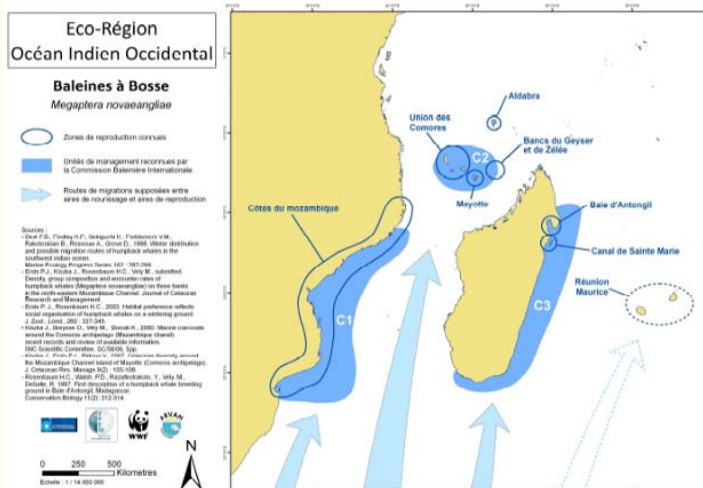


essentiels pour chaque espèce. Quatre ateliers ont permis de valider les informations obtenues (un dans chaque pays). Sur cette base, en considérant les objectifs chiffrés de conservation et en testant un certain nombre de scénarios (variation des paramètres), Marxan a généré une carte de sites prioritaires (*portafolio de sitios prioritarios*). Un atelier de validation réunissant les experts, a conclu que Marxan n'était probablement pas l'outil le plus adéquat pour cet exercice en milieu marin et tout un travail de révision des sites identifiés par Marxan a été réalisé à dire d'experts (exclusion de certains sites identifiés et inclusion de sites non identifiés). La décision finale des experts a retenu un total de 15 sites importants pour la pêche, dont 50% sont déjà inclus dans des zones protégées. Un atlas cartographique a été édité.



Océan indien

Le processus d'analyse écorégionale est en cours. Une première série de données a été analysée et a donné lieu à un atlas (WWF-France et Arvam). Le travail se poursuit avec la collecte auprès des experts des données manquantes (principalement, coraux, poissons, mollusques, etc.).



Utilisation d'outils d'analyse spatiale pour la planification de la conservation dans l'océan indien (source : J. de Mazières, WWF-France)

Le WWF s'est rapproché de WCS pour travailler sur la distribution des espèces et identifier les sites. L'identification des sites majeurs pour la conservation marine se fera à travers deux étapes : la modélisation spatiale de la distribution des espèces cibles et l'analyse spatiale de priorisation. Ces deux étapes sont réalisées à l'aide de deux logiciels distincts : Maxent pour la première et Zonation (ou Marxan) pour la deuxième.

Modélisation de la distribution des espèces

La modélisation concernera les « petites espèces » c'est-à-dire les poissons côtiers et récifaux, les mollusques, les holothuries et les coraux. Les autres espèces (cétacés, requins, tortues et oiseaux marins) ne peuvent généralement pas être modélisées à cause de leur caractéristique de migrateurs.

Maxent (nom provenant de Maximum Entropy) fonctionne selon le principe d'entropie maximale appliqué à des données de présence d'espèces. Il fournit une probabilité d'occurrence d'une espèce en fonction de données environnementales. Le calcul de cette probabilité correspond à la présence de l'habitat optimal de l'espèce. Par ailleurs, Maxent évalue, à travers une suite d'algorithmes, l'influence des variables environnementales sur la distribution de l'espèce et permet d'identifier quelle(s) variable(s) contribue(nt) le plus au modèle. Ces résultats peuvent être présentés sous forme cartographique.

Priorisation des sites

Le logiciel Zonation sera probablement choisi pour l'identification des sites prioritaires. Cet outil fournit une priorisation hiérarchique du milieu basée sur la valeur de conservation des sites. De nombreuses options et méthodes sont possibles :

- Sélectionner une certaine proportion du « milieu optimal » si par exemple, seuls 10% de la zone peuvent être protégés (obligations budgétaires),
- Localiser la zone à protéger pour conserver 10% de l'aire de répartition de chaque espèce,
- Prendre en compte les paramètres de connectivité: connectivité structurelle, besoins en termes d'aire de répartition,

- Attribuer une pondération aux espèces en fonction de leur importance,
- Intégrer des analyses de coûts d'établissement d'aires protégées,
- Concessions/compromis entre les espèces,
- Analyse des lacunes (Gap analysis) des aires protégées existantes.

Zonation sera appliqué aux résultats de la modélisation de la distribution des espèces.

Le CRISP

Trois sites sont concernés par de tels exercices de planification : la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et le Pacifique sud.

Nouvelle-Calédonie

En Nouvelle-Calédonie, le processus a eu lieu de 2005 à 2007. La première phase de l'analyse écorégionale destinée à identifier les sites d'intérêt écologique a reposé sur un travail préliminaire de bibliographie et d'enquêtes auprès des scientifiques, destiné à rassembler les données existantes sur la biodiversité, les espèces remarquables, la fonctionnalité des milieux... ; il s'est également appuyé sur le travail de quelques experts qui ont réalisé des synthèses spécifiques sur certains thèmes (benthos, poissons, mammifères marins, oiseaux) et enfin sur un atelier de travail organisé par le WWF-France, l'IRD et la DTSI (service SIG de la Nouvelle-Calédonie), qui s'est déroulé à Nouméa en août 2005. Les études, synthèses et informations apportées par les experts au cours de l'atelier, ont montré l'extrême richesse et l'originalité du lagon néocalédonien qui résulte de sa position géographique dans le Pacifique sud, proche du centre de dispersion, de son extension en latitude qui engendre une grande diversité des environnements, de la géomorphologie et des habitats, etc. Le travail a conduit à l'identification de vingt aires prioritaires pour la conservation, parmi lesquelles plusieurs ont un intérêt écologique mondial (Gabrié et al, 2005).

Les sites d'intérêt écologique en Nouvelle-Calédonie

Intérêt international

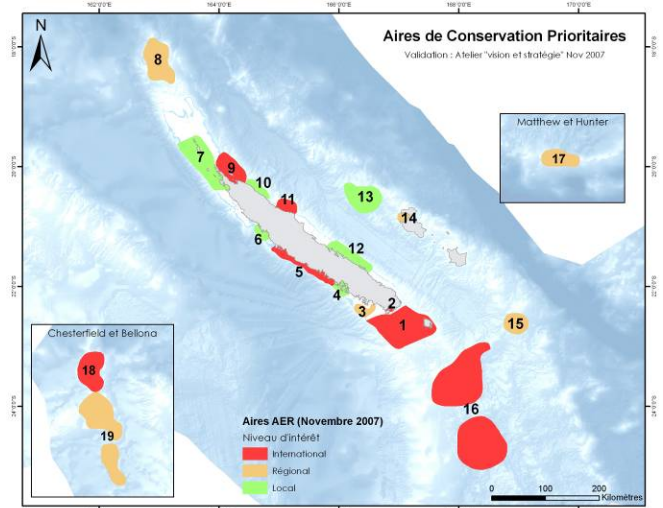
L'embouchure du Diahot/Balabio,
Le secteur de Hienghène,
Le grand sud : les cornes sud (Ile des Pins, la Sarcelle ; corne inversée, corne sud)
La Baie du Prony et le canal de Woodin
Le lagon centre ouest,
Les monts sous-marins des rides de Norfolk et Lord Howe,
Les récifs de Chesterfield.

Intérêt régional

Le lagon du Grand Noumea,
Lifou – la Baie de Santal,
Les récifs d'Entrecasteaux,
Matthew et Hunter,
Les récifs de Bellona,
Walpole.

Intérêt local

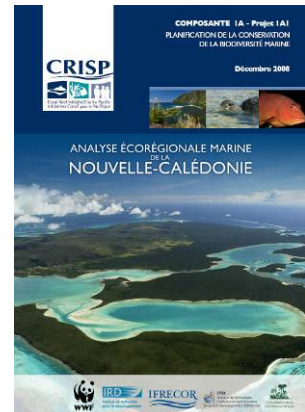
La baie de Saint Vincent,
Le lagon nord ouest,
Pouébo,
Canala – Thio,
Ouvea,
Voh-Kone-Pouembou.



Dans une deuxième phase, un travail d'identification et de quantification des usages et des pressions qui pèsent sur les récifs calédoniens a été réalisé (Junker, 2006²). Les informations récoltées auprès des différents experts permettent de souligner les effets prépondérants et néfastes :

- des apports terrigènes liés à l'érosion,
- des rejets d'eaux usées et des infrastructures liés à l'urbanisation,
- du braconnage et de la surexploitation des ressources marines sur certains sites.

Le croisement de l'importance des aires avec l'intensité des pressions, révèle que les sites de la Baie de Prony, le lagon centre-ouest et le lagon du Grand Nouméa et le site de Hienghène présentent les enjeux les plus forts et doivent concentrer tous les efforts de protection.



En troisième phase, la vision à terme et le plan d'action ont été élaborés, au cours d'un atelier qui a réuni 150 participants de tous horizons.

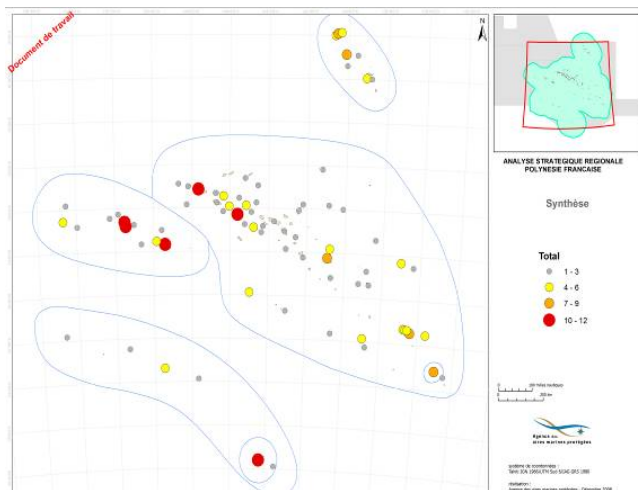
Polynésie française

En Polynésie française, le processus, porté par le gouvernement, est mis en œuvre par le WWF-France et l'Agence des Aires Marines Protégées. Le lancement officiel de l'AER a eu lieu en janvier 2008 en Polynésie française. En 2008 et début 2009, l'Agence et le WWF ont collecté les informations nécessaires à l'identification des sites d'intérêt écologique pour chaque grand groupe : coraux, poissons récifaux et pélagiques, espèces emblématiques – tortues, requins, mammifères

² Juncker M., 2006. Introduction à l'étude des pressions et des menaces sur les écosystèmes littoraux de Nouvelle-Calédonie, analyse écorégionale de Nouvelle-Calédonie, août 2006, CRISP, WWF, 58p.

marins, oiseaux. Des ateliers de validation avec les experts ont eu lieu en mars 2009 en Polynésie française.

Le travail, en cours de finalisation, a permis d'identifier les sites prioritaires. La phase d'études sur les pressions et les usages démarre.



Les analyses écorégionales permettent d'identifier le réseau des sites portant les plus forts enjeux. Elles sont un outil d'aide à la décision pour les gouvernements et un guide pour les financements des bailleurs.

LE CONTEXTE INSTITUTIONNEL DES PAYS DANS LESQUELS SONT IMPLANTEES LES AMP

Tous les pays dans lesquels les projets du FFEM évalués ici ont été mis en œuvre ont ratifié la Convention sur la biodiversité (CBD) ainsi que les conventions mers régionales. Tous possèdent des législations nationales sur les aires protégées et la pêche, mais seuls la Tanzanie, Saint Vincent et les Grenadines ont des législations spécifiques pour les AMP. Plusieurs pays (ceux du Mésio-Amérique, de l'Afrique de l'est, Madagascar, Comores, Nouvelle-Calédonie) ont inscrit dans leur politique, la décentralisation de la gestion des ressources naturelles, au niveau des collectivités locales, voire au niveau communautaire.

Au **Mésio-Amérique** (Honduras, Costa Rica et Guatemala), la gestion des systèmes d'aires protégées s'inscrit dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, en application à la CBD. Au Costa Rica, le gouvernement développe une politique volontariste de protection et de gestion durable de ses ressources naturelles, basée sur les principes d'écodéveloppement. Au Guatemala et au Honduras les contextes institutionnels sont moins favorables et le rôle des ONG est important. Dans les 3 pays, le gouvernement délègue la gestion des aires protégées à des organismes publics, des fondations ou des ONGs. Ces pays ont développé depuis moins de 10 ans des processus de décentralisation avec création de conseils communautaires de

développement au Guatemala ou de communautés de communes au Honduras.

Aux **Caraïbes**, les efforts des Etats de l'OECO³ pour mettre en œuvre des mesures efficaces de conservation de la biodiversité sont limités par des législations nationales insuffisantes, des ressources humaines réduites, la méconnaissance du patrimoine naturel et la faible adhésion de l'opinion publique à la protection de la nature. Le projet FFEM-FEM, OPAAL, a pris en compte cette faiblesse et a inclus la mise au point de cadres nationaux législatifs adaptés à la création d'AMP et de réseaux d'AMP. Plusieurs pays en sont dorénavant dotés (ex : Saint Vincent et les Grenadines, Antigua et Barbuda, etc.)

En **Afrique de l'est**, les politiques de conservation sont fortement liées au développement du tourisme. En Tanzanie, la loi sur les parcs marins (à l'inverse de la loi sur les parcs nationaux terrestres) prescrit spécifiquement la prise en compte des populations locales dans les procédures de planification, de gestion et d'aménagement des parcs. Les moyens du ministère restent toutefois limités. Au Mozambique, la politique environnementale et la structure des responsabilités au sein du gouvernement mozambicain démontrent clairement la volonté nationale de considérer la conservation de la nature comme un moteur du développement, à travers le secteur touristique.

En **Thaïlande**, la législation sur les parcs nationaux date de 1961 mais cette législation est en contradiction avec la constitution de 1997. De nombreuses réformes institutionnelles et législatives sont en cours, compte tenu de la multiplicité des textes sur l'environnement et les ressources naturelles. Le gouvernement a adopté une politique de conservation, ainsi que deux stratégies nationales pour la biodiversité (1998-2002 et 2003-2007), dans le cadre de la CBD. Les difficultés de protection de la biodiversité résident moins dans le manque de supports législatifs ou réglementaires, ou d'aires protégées, que dans le manque de capacités à faire appliquer les dispositions existantes (absence de prise en compte de la biodiversité dans les objectifs globaux de développement et de réduction de la pauvreté, absence d'harmonisation des multiples législations et dispersion des responsabilités en zone côtière, faiblesse des ressources budgétaires).

Conventions internationales relatives au milieu marin, signées par les pays concernés, dans les AMP évaluées

	CBD (date de ratification)	Mers régionales (conventions ratifiées)
Guatemala	1995	Convention de Carthagène
Honduras	1995	
Costa Rica	1994	
Dominique	1994	
St Vincent et G	1996	
St-Kits-et-Nevis	1993	
Antigua	1993	
Ste Lucie	1993	Convention d'Antigua
Guatemala	2004	
Honduras		

³ Organisation des Etats de la Caraïbe Orientale

Costa Rica	2003	
Senegal	1994	Convention d'Abidjan
Tanzanie	1996	
Mozambique	1995	
Seychelles	1992	
Madagascar	1996	Convention de Nairobi
Comores	1994	
Maurice	1992	
Mozambique	1995	
Thaïlande	2004	
Fiji	1993	
Samoa	1994	Conventions d'Apia et du PROE
Salomon	1995	
Vanuatu	1993	
France	1994	Conventions de Carthagène, de Nairobi, d'Apia et du PROE

LE STATUT DES AMP

Le statut des AMP est très dépendant des législations nationales. Par exemple, les statuts des AMP du Méso-Amérique sont des déclinaisons des statuts terrestres (refuge de vie sauvage) plus que des statuts spécifiquement marins.

Les autorités costariciennes, de leur côté, ont engagé une réflexion pour l'adaptation des catégories d'aires protégées IV et VI (selon la nomenclature de l'UICN) à l'environnement marin sous forme d'aires de gestion marine et de réserves marines ; l'application à l'île du Coco permettrait d'étendre la surface protégée en créant une aire de gestion marine autour du parc national existant.

Les AMP des projets entrent en gros dans 3 catégories :

- les AMP communautaires, avec ou sans statut « officiel » ou tacitement reconnues par la loi, qui sont des structures relativement souples ;
- les zones d'aménagement, issues d'une grande variété de texte (comme le code de l'urbanisme pour le PGEM de Moorea) ;
- les statuts officiels plus classiques de parcs nationaux (uniquement marins ou terrestres et marins), et de réserve marine (ex : refuge de vie sauvage).



Refuge de vie sauvage de Cuero y Salado (© C.Gabrié)

Statut des AMP des projets

AMP communautaire	Sénégal	Cap Manuel (projet)
		Casamance (projet)
		Nyanning (projet) Bamboung (R)
	Nouvelle-Calédonie	Yambé et Diaouhé (projet)
	Samoa	Aleipata (R) Safata (R)
	Vanuatu Salomon	Marou (T) Sand Fly (projet)
Zones d'aménagement	Polynésie française	PGEM de Moorea
	Sainte Lucie	SMMA
Parcs nationaux	St Vincent et les Grenadines	Tobago Cays
	Antigua et Barbuda	North East Marine Management Area
	Tanzanie	Mnazi Bay
	Mozambique	Quirimbas
	Sainte Lucie	Pointe Sables
	Costa Rica	Ile de Coco
	Dominique	Cabrits
Monument Naturel Marin	Honduras	Cayos Cochinos
Refuge de vie sauvage	Guatemala	Punta de Manabique
	Honduras	Cuero y Salado

(R) : reconnu officiellement par les autorités

(T) : reconnu tacitement par les autorités

LES STRUCTURES DE GESTION

La structure de gestion, dans les AMP des projets étudiés est de trois types (voir tableau) :

une structure de gestion d'état (service gouvernemental, ou établissement public de l'état) ;
 une ONG qui gère soit en direct soit que la gestion lui soit déléguée par l'état ;
 une structure de gestion communautaire.

Nonobstant la forme de la structure de gestion, le mode de gestion est plus ou moins participatif et le niveau décisionnaire peut se situer à différents niveaux :

la gestion centralisée : elle a tendance à n'impliquer qu'une participation limitée des parties prenantes, et l'autorité et la responsabilité de décision reviennent à une agence centrale, ou une administration publique ;

la gestion communautaire (ou locale) : elle implique une forte participation des parties prenantes locales. L'autorité et la responsabilité de gestion se situent au niveau de la communauté ou au niveau local, avec un contrôle plus ou moins fort des décisions par le service en charge des aires protégées ;

la gestion collaborative (ou cogestion) : elle consiste en un partage de l'autorité et de la responsabilité entre le gestionnaire et les parties prenantes locales.

Pays - zone	AMP	Gestion communautaire	ONG ou association	Structure gouvernementale
Mésio-Amérique	Punta de Manabique	Comité consultatif	FUNDARY	Conseils nationaux pour les aires protégées (CONAP)
	Cayos Cochinos	Comité consultatif	HCRF	
	Cuero y Salado	Comité consultatif	FUSCA	
Costa Rica	Ile de Coco		ACMIC	Ministère de l'environnement et de l'énergie
OECS- OECO	Cabrits			Service des parcs
	Tobago Cays	Comité de gestion avec représentants des opérateurs économiques et des ministères	Tobago Cays Marine Parc Association	Tutelle du service des parcs
	NEMMA			Service de la pêche
	Pointe Sable		St Lucia National Trust	Etat
Sainte Lucie	SMMA	Comité de gestion avec représentants des opérateurs économiques et des ministères	Soufriere Marine Mangement Association	
Sénégal	Bamboung	Comité composé d'un représentant de chaque village	Océanium (appui)	Un représentant du service des Parcs sur la zone
Tanzanie	Mnazi bay	Comité consultatif		Mnazi Bay - Ruvuma Estuary Marine Park (dépendant du ministère de l'environnement)
Mozambique	Quirimbas	Comité consultatif		PN de Quirimbas (dépendant du ministère du tourisme)
O. indien				Gouvernemental
Seychelles			ICS	
Pacifique Sud CRISP	Aleipata (Samoa)	Comité composé d'un représentant de chaque village		Appui service de la pêche
	Safata (Samoa)	Comité composé d'un représentant de chaque village		Appui service de la pêche
	Yambé et Diahoué (NC)	Comité intertribal en création	WWF Nouvelle-Calédonie	Appui service de la pêche
	Marou (Vanuatu)	Comité de gestion villageois	FSPI Vanuatu	Appui service de la pêche
	Sand Fly (Salomon)	Association des propriétaires de récifs	FSPI Salomon	Appui service de la pêche
	PGEM Moorea (PF)		Association du PGEM de Moorea	Mairie

Les organes de gestion par AMP (en gris la structure responsable de la gestion)

Dans les projets du FFEM, les organes de gestion des AMP sont donc très variés. Ce sont soit des services gouvernementaux dépendant des ministères en charge des AMP (ex : Mnazi Bay, Cabrits), soit des structures indépendantes avec comité de gestion impliquant différentes parties prenantes dont des opérateurs économiques (ex : SMMA, Tobago Cays), soit des ONG (ex : Mésio-Amérique) soit les communautés (ex : Bamboung, Marou), soit un intermédiaire entre toutes ces situations. Celles-ci sont souvent appuyées techniquement et/ou administrativement par des services d'état (ex : parc, pêche, urbanisme, etc.), des experts, des ONG, des volontaires nationaux et/ou internationaux (cas de l'île de Coco et de Cayos Cochinos). Sur les AMP communautaires, en principe, les services de l'état contrôlent la « continuité » des décisions locales.

La structure de gestion est généralement guidée dans ses orientations par un ou des comités consultatifs qui regroupent des représentants des principaux acteurs : responsables administratifs nationaux, régionaux ou locaux, socioprofessionnels et représentants du secteur privé et représentants des communautés locales, à divers degrés. Il est plus rare que de tels comités pluripartites soient décisionnaires, mais c'est le cas à Cayos Cochinos, à la SMMA, à Tobago Cays, à Bamboung, etc. par exemple, et ce schéma est en

projet à Quirimbas. Il n'existe pratiquement jamais de comité scientifique. Des organes de liaison entre les villages et le parc existent parfois (exemple de la Tanzanie).

Au **Mésio-Amérique**, les trois AMP du projet sont gérées par des ONG, par délégation des conseils nationaux pour les aires protégées (CONAP).

L'aire marine protégée de **Cayos Cochinos** est gérée par la Fondation pour la conservation des récifs coralliens (Honduras Coral Reef Foundation ou HCRF) depuis 14 ans, qui comprend une équipe de 14 personnes, bien structurée et dynamique. Cette structure de gestion est bien antérieure à la création officielle de l'AMP. L'instance de décision est un comité de gestion formé de représentants du gouvernement national, régional et municipal, d'ONG, de la société civile et du secteur privé. Outre les organisations locales (ex : comités de pêcheurs), l'instance de participation principale est la « commission de coordination des organisations de base des communautés de Cayos Cochinos ». La force de l'AMP de Cayos Cochinos réside dans ses nombreux partenariats (WWF, TNC, gouvernement du Honduras, universités étrangères, etc.), mais aussi dans son autonomie financière. Elle a développé un accueil de scientifiques et de volontaires qui appuient les actions de recherche et de suivi.

L'aire protégée de **Punta de Manabique** est gérée depuis 1991 par la fondation FUNDARY, Fondation pour la Conservation de l'environnement et des ressources naturelles Mario Dary. L'équipe de gestion comprend 12 personnes, dont 7 sur le terrain à Punta de Manabique, et 11 collectivités sont présentes dans sa zone d'intervention.

Le refuge de **Cuero y Salado** est géré par FUSCA (Fondation pour la gestion du Refuge de faune sauvage) depuis 1987 qui comprend une équipe restreinte de 3 personnes et seulement 4 gardes. Depuis ses débuts, FUSCA bénéficie de peu de moyens et de capacités au regard de la surface de l'aire protégée (50 km²).

L'Aire de Conservation Marine de l'Île du Coco (ACMIC) est l'une des onze zones protégées qui forment le Système National de Zones de Conservation (SINAC) du Costa Rica, dépendant du Ministère de l'Environnement et de l'énergie (MINAE). L'ACMIC est également le nom de l'organe de gestion du parc, installée à San José. L'équipe du siège, constituée d'environ sept personnes (dont un directeur, un coordinateur technique et un coordinateur administratif) assure la gestion administrative et la planification des activités et de l'aménagement du Parc. L'ACMIC assure une présence permanente sur l'île par l'intermédiaire de l'équipe du parc national, constituée d'une douzaine de gardes, encadrés par le directeur et appuyés par des volontaires internationaux. L'équipe du parc national a pour mission de faire appliquer la réglementation (respect du zonage, surveillance des activités) et de mettre en œuvre le plan de gestion. Elle est assistée dans sa tâche par la Fondation des Amis de l'Île du Coco.

L'AMP de la Soufrière est gérée par Soufriere Marine Management Association créée en 1992 et remaniée en 2000. Son conseil d'administration est constitué pour moitié des représentants des secteurs économiques opérant dans l'AMP (pêcheurs, hôtels, centres de plongées, water-taxi, etc.) et pour moitié de représentants des ministères de tutelle (pêche, tourisme, urbanisme, etc.). Le Parc National des Pitons (riverain terrestre de l'AMP) est également dans ce comité. Elle a l'autonomie organisationnelle et financière et son budget est assuré par les redevances prélevées sur les activités dans l'AMP (ex : mouillage, plongée, etc.).

L'équipe de gestion de l'AMP a une taille relativement variable selon la saison, mais elle comprend en moyenne 7 personnes dont 5 gardes et un directeur et son adjoint.

Dans **l'AMP de Bamboug** au Sénégal, le Comité de Gestion de l'AMP est constitué d'un représentant de chacun des 14 villages impliqués dans l'AMP. Le président est élu parmi eux. Pour sa mise en place, des réunions et rencontres dans les 14 villages de la périphérie ont été réalisées pendant 2 ans environ et chaque village a choisi un représentant. L'AMP est ainsi, entièrement gérée par les représentants des populations locales.

Par ailleurs, le site est doté d'un comité de surveillance (voir partie sur la surveillance) composé de jeunes issus également des quatorze

villages concernés par l'AMP. Ils ont en charge la surveillance permanente de l'aire marine.

Seuls les surveillants (une quinzaine travaillant alternativement par équipe de 2) sont permanents sur ce site, ou la gestion courante est assurée par le président du Comité de gestion appuyé par l'ONG Océanium.

Les revenus de l'AMP viennent pour partie des bénéfices du campement éco-touristique installé par le projet FFEM. Ces revenus couvrent en particulier la totalité des coûts de surveillance.

Des structures similaires sont en préparation ou montage, dans les autres AMP du projet Narou Heuleuk qui n'ont pas encore été reconnues par l'Etat : **Cap Manuel, Nyanning et Casamance**.

En Tanzanie, la structure de gestion du **parc marin de Mnazi Bay** est le MBREMP (Mnazi Bay - Ruvuma Estuary Marine Park) qui dépend, comme toutes les AMP du pays, de l'unité des Réserves et Parcs Marins (MPRU), sous tutelle du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme tanzanien (MNRT). L'équipe du parc, salariée du MPRU, est composée de 16 personnes, directeur du parc, chargés de mission et autre personnel dont des étudiants. Le directeur du parc marin, assisté d'un conseiller technique, est également le responsable du projet FFEM.

L'équipe est assistée d'un comité consultatif qui se compose du secrétaire régional administratif, du directeur exécutif du district, de l'agent chargé des ressources naturelles du district, d'un représentant d'une ONG, de deux représentants des conseils de village, d'un représentant d'une institution scientifique, de deux représentants du secteur privé dont un du secteur de la pêche et l'autre du tourisme, du directeur du MPRU (Unité des Réserves et Parcs Marins) ainsi qu'un membre nommé par le Directeur des Pêches. Le comité consultatif fait le lien avec les comités de liaison des Villages, créés dans chaque village pour permettre aux villageois de participer et de s'exprimer sur le Parc marin. Ces Comités de Liaison sont placés sous l'autorité des Conseils de village.

Dans le projet **OPAAL**, seules les AMP de **Tobago Cays** et de **Cabrits** avaient une structure de gestion opérationnelle lors de l'évaluation.

La structure de gestion de **Tobago Cays** est calquée sur celle de la SMMA avec des représentants des opérateurs économiques et des ministères. Comme pour la SMMA les revenus viennent des redevances pour la pratiques des activités dans le parc (voir chapitre « financement pérenne des AMP ») et l'institution a l'autonomie technique et financière. L'équipe de gestion est composée de 9 personnes : 6 gardes, un directeur, un animateur et une secrétaire-comptable.

Le **parc national de Cabrits, à la Dominique**, est dirigé à la fois par le service des parcs (qui dépend du Ministère des forêts) et le service de la pêche. L'équipe du parc est composée d'un superintendant, d'un comptable, d'une réceptionniste, de 2 gardes forestiers et de 2 agents d'entretien.

Au **Mozambique**, la responsabilité de la gestion du **parc national de Quirimbas** incombe à la Direction Nationale des Aires Protégées (DNAC) du Ministère du Tourisme, qui délègue cette gestion à la structure de gestion du parc basée à Pemba. La structure de gestion du parc comprend 5 départements : administratif et financier, développement communautaire, développement du tourisme, recherche, et surveillance. L'équipe du parc comprend 109 salariés (en 2007) dont 8 ont un contrat avec le WWF, et une soixantaine sur le terrain (gardes et techniciens du suivi des pêches).

L'administrateur du parc est nommé par le Ministre du Tourisme sur proposition du Gouverneur de la province. Un conseil de gestion du parc (Comité de développement du parc - COMDEQ), créé en juillet 2006 est l'organe consultatif principal du parc. Il comprend les administrations provinciales, l'administration du parc, les représentants des opérateurs touristiques, des communautés locales, des ONGs, les chefs de districts concernés par le parc. Il assure notamment la supervision et le contrôle de la gestion et du développement du parc, l'actualisation du plan de gestion, la définition du zonage à l'intérieur du parc. Il est prévu qu'il devienne l'organe décisionnaire du parc.

CRISP

Aire marine de Yambé et Diahoué (Nouvelle-Calédonie)

Il a été proposé un comité de cogestion ou comité local intertribal qui pourrait prendre le statut d'une Association Loi 1901. La composition du comité de cogestion doit satisfaire à trois exigences :

- rassembler des personnes représentatives et légitimes des entités objectives des tribus et des services des collectivités ad hoc,
- réduire le nombre de niveaux hiérarchiques et optimiser le rôle de chaque niveau,
- créer des passerelles entre les différents usagers, partageant la même zone (comités AMPs et les comités IBA – important bird area - et UNESCO).

Dans le cadre d'une réflexion collégiale un premier comité a émergé et a été validé. La composition de ce comité a été ensuite amendée grâce à un échange d'expérience avec la délégation fidjienne sur les Local Marine Management Areas (LMMA).

AMP de Marou (Vanuatu)

Il n'existe qu'une seule AMP officielle à Vanuatu (à proximité immédiate de Marou). Le processus y est piloté par les agents du service des pêches. Ceux-ci reçoivent des demandes des populations pour les assister dans la mise en place d'une gestion de leurs ressources marines et la répercutent vers des ONG qui seules ont les moyens de porter ces projets.

Il y a une volonté politique de mettre en place une gestion communautaire des ressources, sans forcément pousser à la publication de ces zones au journal officiel, qui pose ici souvent plus de problèmes qu'elle n'en résout (déclenchement de conflits sur les limites des AMP entre communautés). Ainsi l'ONG FSPI (Fondation Internationale pour le Pacifique sud) Vanuatu, qui appuie le projet, a privilégié une approche qui base les AMP uniquement sur le droit coutumier (pour l'instant) en évitant de délimiter les zones et en s'attachant surtout à la gestion des ressources.

La gestion de l'AMP de Marou, qui couvre seulement quelques dizaines ha, comprend plusieurs particularités intéressantes dont un comité de gestion de 5 personnes (dont deux femmes) nommées par le chef de village. Ce comité a force de proposition et son rôle, entre autre, est de dialoguer avec les deux villages voisins pour gérer les éventuels conflits ; ce comité rend compte au conseil du chef qui est l'autorité finale de décision.

Le plan de gestion comporte des actions qui peuvent évoluer dans le temps, en particulier à partir des résultats du monitoring. Il est par ailleurs révisable tous les 3 ans.

La gestion mise en place est donc extrêmement souple dans ces AMP où il n'y a aucun personnel, excepté l'appui ponctuel de l'ONG ; la surveillance et le suivi sont assurés par les populations elles-mêmes.

AMP de Sandfly (Salomon)

Dans cette zone, où les communautés locales sont souvent réduites (quelques ménages par village), FSPI a mis en place 7 AMP de très petite taille (quelques ha en général), basées sur le droit coutumier. La création de ces AMP s'est échelonnée de 2004 à 2007 et toutes sont dotées d'un plan de gestion, document extrêmement simple comportant la liste des problèmes et les solutions adoptées.

Les comités de gestion de ces petites AMP sont constitués exactement sur les mêmes bases que ceux de Marou au Vanuatu (l'ONG FSPI a gardé la même méthode). Le comité de gestion pressenti pour le projet Sandfly serait basé sur la participation de 2 représentants de chaque village dont des propriétaires de récifs.

La partie très intéressante de ce projet d'AMP, réside dans le fait que FSPI et les populations locales, regroupées dans un syndicat des propriétaires de récifs (Reef Owners Organisation : ROA) déjà gestionnaires de leur propre AMP, souhaitent réfléchir à la possibilité de développer un programme commun de gestion. Celui-ci permettrait de changer d'échelle de gestion et de créer une zone reliant toutes ces AMP. La superficie gérée passerait ainsi de 3 Km² à 72 Km².

Ce principe, de partir de petites AMP de base (plus faciles à créer) pour les regrouper ensuite en un territoire protégé de plus grande dimension, a été mis en place dans le projet CRISP à Marau, aux Salomon, par l'ONG FSPI, mais cette AMP n'a pas fait partie des sites évalués.

AMP d'Aleipata et de Safata (Samoa)

Ces deux AMP ont été créées dans le cadre d'un précédent projet, ayant débuté en 2000, financé par le FEM. Elles sont toutes les deux gérées par un comité de gestion où siège un représentant de chaque village.

Ces AMP n'ont aucun salarié permanent : les populations assurent la surveillance et le suivi, avec l'appui d'un technicien du service des pêches, payé par des crédits du FFEM.

Afin de subvenir aux dépenses de l'AMP (essentiellement le salaire de l'encadrement et quelques frais d'essence et d'entretien du bateau) les deux AMP ont créé en 2005 un fonds fiduciaire commun, financé par le prélèvement de redevances sur quelques activités touristiques. Ce fonds a été abondé par des crédits du FFEM en 2008 (voir chapitre « financement pérenne des AMP »).

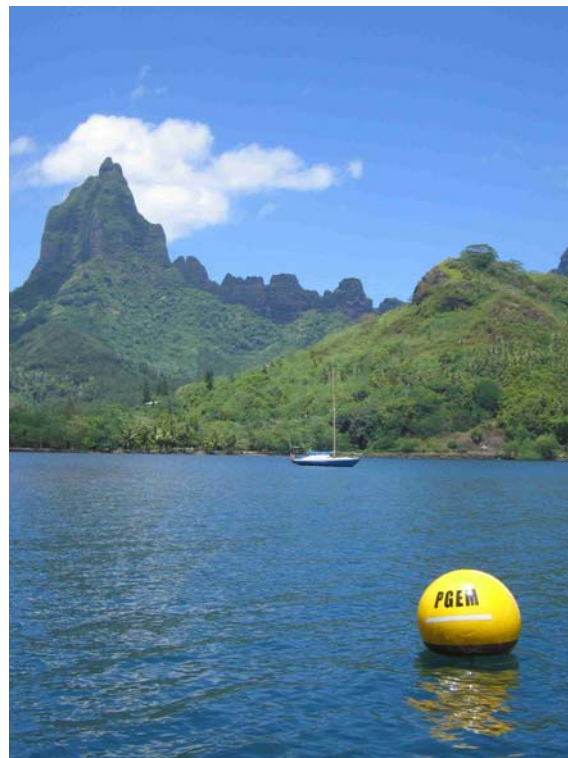
PGEM de Moorea

Le PGEM de Moorea, créé officiellement en octobre 2004 par un arrêté du gouvernement, est au plan juridique une sorte d'extension marine du PGA (Plan Global d'Aménagement), schéma d'aménagement relevant du code de l'urbanisme.

Pour gérer cet espace, deux voies ont été explorées : la réglementation d'activités (pêche, plongée, nourrissage des raies, plaisance, etc.) et la réglementation d'espaces particuliers (aires marines protégées touristiques ou halieutiques, zones spéciales de pêche etc.).

Le PGEM de Moorea comprend un comité de gestion mais n'a qu'un seul salarié garde, ce qui rend la gestion très difficile.

Un plan d'affaire financé par les crédits du CRISP est en préparation pour tenter de doter cette AMP des moyens nécessaires à sa gestion.



PGEM de Moorea © A. Aubanel

LA PARTICIPATION DES POPULATIONS LOCALES

Depuis la simple consultation des représentants des acteurs, jusqu'à la cogestion, formalisée par exemple par des accords écrits de cogestion (ex : à Mohéli, même si aujourd'hui, faute de financements, l'AMP n'est plus opérationnelle) ou encore la gestion communautaire, comme dans certains projets du Pacifique sud ou à Bamboung au Sénégal, les formes de participation sont graduelles. Dans certaines AMP (ex : parc national de Cabrits dans le projet OPAAL), elles peuvent être inexistantes.

La participation peut intervenir dès la création, ce qui est souhaitable, et/ou après la création de l'AMP, au moment où la phase de gestion se met en place^{*}.

L'engagement des processus participatifs nécessite au préalable que soient identifiées les parties prenantes, leur mode d'organisation et les leviers qui vont faciliter la participation. Le rôle des leaders communautaires, notamment, est primordial et il est important de les repérer au sein des communautés.

Pour faciliter la participation des communautés à la gestion, plusieurs projets ont organisé la création de groupes communautaires destinés à devenir leurs interlocuteurs (voir aussi chapitre « pêche »). L'organisation de ces groupes est plus ou moins facile ou artificielle selon la culture (ex : très facile aux Comores où de nombreuses associations

^{*} Le niveau de participation des populations à la création de l'AMP n'est connu que dans les AMP récentes.

villageoises existent déjà ; plus difficile en Polynésie française où il n'existe pas d'organisations professionnelles). Cette organisation « forcée » est délicate car elle peut parfois conduire à une déstructuration de la société et à une dégradation des liens sociaux ; ainsi, aux Comores à Mohéli, les associations villageoises de l'environnement créées en partie pour le projet et souvent constituées de jeunes se sont vues attribuer des responsabilités et du pouvoir (via les financements accordés), au détriment des autorités traditionnelles représentées par les vieux.

Au **Méso-Amérique**, Punta de Manabique et Cuero y Salado ont été créées il y a plusieurs années (1987, 1989) et probablement sans beaucoup de consultations. En revanche, le projet FFEM a été l'occasion de réviser les plans de gestion et cette révision, visant à identifier les éléments de conservation, les pressions sur les milieux, et revoir les objectifs stratégiques, a été accomplie de façon participative. Sur une période de 6 mois, plusieurs ateliers et réunions de sont tenues :

- **A Punta de Manabique**, 6 ateliers et 12 réunions se sont tenues, avec un total de 157 participants, dont des représentants de 22 communautés et des membres d'institutions gouvernementales et non gouvernementales (29 institutions).
- **A Cayos Cochinos**, plusieurs ateliers ont regroupé des membres de communautés, des volontaires d'universités, la fondation Cayos Cochinos, les forces navales, les ONG WWF et TNC.
- **A Cuero y Salado**, un atelier de validation participative a regroupé 25 participants dont des responsables d'ONG et d'institutions, ainsi que des représentants et chefs de communautés.

D'autre part, la participation aux suivis écosystémiques et à l'identification des sites de pêche a particulièrement bien fonctionné dans les 3 AMP, à travers de nombreux ateliers d'échanges de connaissances avec les pêcheurs, d'informations aux pratiques de pêche durable et aux méthodes de suivi participatif (voir chapitre « Pêche »).

Dans le parc national de Cabrits (projet OPAAL), bien que la participation des populations locales soit prévue dans chaque section du plan de gestion, le grand public n'a pas été mis au courant de son existence ; la population n'est donc pas du tout impliquée dans sa mise en œuvre.

A Tobago Cays (projet OPAAL), le premier projet régional FFEM, dans les années 90 a été un échec relatif. Lors du second projet (OPAAL) démarré en 2005, plusieurs ateliers, réalisés en 2006 et 2007 et regroupant l'équipe du parc, des responsables du gouvernement et d'autres acteurs (dont les représentants des opérateurs économiques), ont permis de rassembler les idées et les expériences, pour aboutir aux règles de gestion puis au plan de gestion. Ce plan promeut une approche participative, impliquant directement les utilisateurs des ressources dans les prises de décisions concernant la gestion. Dans la réalité, les populations sont surtout impliquées au travers des représentants des opérateurs économiques de la zone (hôtel, centres de plongée, water taxi, croisiéristes, et pêcheurs).

Avant la mise en place de la **SMMA**, de 1992 à 1995, à la demande de la Fondation Soufrière, un processus initial de négociation entre les acteurs locaux et les institutions a permis de parvenir à un accord sur les limites et le zonage de la réserve marine, grâce à des financements de la coopération française et la mise à disposition d'un coopérant. Ce processus a été mené par CANARI (Caribbean Natural Resources Institute) avec l'appui du coopérant, avec enquêtes auprès de tous les usagers de la mer.

Puis, le projet FFEM, dont le principal opérateur était le département des pêches, a permis de développer une deuxième étape de négociation qui a conduit à une révision institutionnelle et à la création de la Soufrière Marine Management Association, plus adaptée à la gestion de la SMMA, et plus indépendante. Ces négociations ont été conduites au travers de multiples ateliers rassemblant les services de l'Etat, les opérateurs économiques et les opérateurs territoriaux (fondation de la Soufrière, mairie, Parc des Pitons lorsqu'il a été créé)

La population a également été consultée à nouveau à plusieurs reprises (y compris au travers de sondages après la création).

A Bamboung, l'AMP est entièrement gérée par les populations locales qui se sont regroupées au sein d'un bureau de gestion, tandis que des représentants des pêcheurs participent aux pêches scientifiques réalisées par l'IRD dans le cadre du projet FFEM. Ce résultat n'a pas été atteint spontanément. Il est le fruit de 2 ans de réunions dans les villages, menées par l'association Océanium, pour arriver à convaincre les villages de participer au projet.

Ces réunions ont le plus souvent été organisées sur la base de séances de cinéma-débat tenues dans chaque village (au moins deux par villages sur la durée de préparation du projet) sur tous les sites du projet Narou Heuleuk (Bamboung, Nyanning, Cap Manuel et Casamance). Si ces séances ont permis l'engagement de certaines communautés, comme à Bamboung, elles ont aussi montré le désintérêt de certaines populations pour les AMP. Ainsi, le site des carrières de Dakar a été abandonné après une première série de réunions infructueuses et remplacé par les sites de Casamance, qui n'étaient pas prévus initialement.



Séance de consultation du public lors des créations d'AMP par Océanium (© Océanium)

L'une des grandes difficultés rencontrées par ce projet sur certains sites, est la gestion des pêcheurs migrants, très mobiles et donc sans représentant, sauf lorsqu'ils finissent par se fixer. Ce problème est d'ailleurs récurrent dans bon nombre d'états voisins d'Afrique de l'ouest (Mauritanie, Gambie, Guinée, Bissau, Guinée Conakry, etc.).

A Mnazi Bay, en avril 1999, les représentants des autorités et de la société civile du district de Mtwara ont accepté dans la « Déclaration de Mtwara » de faire de la baie de Mnazi un parc marin au niveau national. Cette initiative avait fait l'objet, au préalable, d'un accord avec les villages concernés. Toutefois, il est probable que le processus de participation et d'engagement des communautés du parc dans la création n'ait pas été conduit de façon suffisamment participative et consensuelle, puisqu'aujourd'hui encore certains villages sont totalement réfractaires au parc, en partie en raison de promesses non tenues et des retards dans la mise en place d'activités de soutien aux populations.

L'élaboration du plan de gestion du parc, en partie construit sur les plans de gestion villageois, a également été participative. Au total, 40 représentants de chaque village, gouverneurs des villages, membres de comités locaux ou population, soit environ 400 personnes, ont participé au processus. Pour accompagner la gestion, des comités de liaison (VLC) ont été créés dans chaque village pour permettre aux villageois de participer et de s'exprimer sur le parc marin. Deux représentants de VLC sont membres du comité de gestion. Certains membres des VLC participent volontairement aux activités du parc : surveillance des captures de pêche au débarquement, ou des tortues, collecte des taxes aux portes du parc, et participation à la surveillance (« honorary rangers »).

La participation de la société civile aux études et aux suivis des ressources marines, prévue dans le projet, reste modérée mais croissante. Plus qu'aux techniques d'inventaires, comme cela était prévu au projet, les villageois ont été formés récemment aux techniques de suivi-monitoring à travers la méthode participative du MOMS (Management Orientated Monitoring System, voir détail à la fin du chapitre) : les gestionnaires et les communautés décident ensemble des éléments pour lesquels ils souhaitent instaurer un suivi. Une vingtaine de personnes sont engagées aujourd'hui dans ce suivi, aux côtés des gardes. Même si ce chiffre reste faible au regard de la taille totale de la population du parc, il témoigne de l'implication grandissante d'une partie de la population.

Cependant, même si l'adhésion au projet des populations locales semble aujourd'hui croissante, leur participation à la gestion est encore faible et doit être renforcée.

A Quirimbas, la participation communautaire est importante, depuis que l'idée de parc a émergé. C'est à la suite d'un long processus de consultation que les communautés ont été conduites à demander elles-mêmes la création du parc, notamment en vue de gérer les conflits d'usage. Elles sont donc à l'origine même des décisions de

création. Toutes les parties prenantes sont représentées au comité de développement du parc (COMDEQ), les communautés par 2 représentants et 2 leaders traditionnels.

De la même façon, le plan de gestion et le zonage, mis en place dès la création du parc reposent majoritairement sur les échanges avec les populations, au cours du processus de création, plus que sur les études scientifiques qui ne sont pas nombreuses.

Pour gérer la pêche, le parc s'appuie sur les Conseil Communautaire de la Pêche (CCP), formés en partie par le projet. Ils participent à la surveillance, sont impliqués dans le suivi des pêches et des sanctuaires, dans l'émission de licences de pêche aux pêcheurs résidents et des autorisations aux pêcheurs migrants. Certains d'entre eux sont chargés de prélever les taxes de pêche.

Avec les gardes réguliers du parc, les gardes communautaires, volontaires des villages, participent au suivi du parc ainsi qu'à la surveillance.

La participation à Quirimbas est donc parmi les plus fortes, dans un schéma de gestion centralisée.

Dans tous les projets du **CRISP**, la participation des communautés est très forte : elles ont participé aux décisions de création, au zonage et aujourd'hui en assurent la gestion.

A Yambé Diahoué (Nouvelle-Calédonie), **Marou** (Vanuatu) et **Sand Fly** (Salomon), elles sont à l'origine de la demande de création de l'AMP, souvent dans le souci de préserver leurs ressources face à des utilisateurs extérieurs. Limiter l'identification des parties prenantes aux tribus propriétaires ou usagers des récifs, sans considérer les usagers extérieurs, est d'ailleurs une faiblesse des projets. Dans tous les projets évalués, les réunions avec les populations ont été multiples.

Dans le cas du **PGEM de Moorea**, malgré 47 réunions publiques organisées en 2 ans dans toute l'île, il apparaît que l'information et l'appropriation du projet sont loin d'être suffisantes pour garantir le soutien des populations au projet.



Transport scolaire dans les Tuamotu (© A. Aubanel)

LA PRISE EN COMPTE DES MODES DE GESTION TRADITIONNELS

Dans le Pacifique sud, où les modes de gestion traditionnels sont encore vivants, certaines études en sciences humaines ont permis d'explorer les voies de la cogestion.

Ainsi, l'étude de la zone de Diahot et celle de la région marine du Mont Panié (AMP de Yambé – Diaouhé) ont-elles été réalisées par le WWF-France (J.B. Herrenschmidt). Ces études avaient pour objectifs :

- L'étude des savoirs autochtones sur la biodiversité, des usages et des organisations coutumières de gestion de l'environnement marin (zone du Diahot).
- L'étude des organisations sociales et territoriales coutumières en vue de créer les outils méthodologiques d'implication des populations locales coutumières, dans le processus de mise en œuvre d'aires marines protégées et de leur gestion (zone de Hienghène).

Ces études ont montré leur intérêt majeur pour adapter la gestion. Ainsi, l'étude des aires d'influence des organisations coutumières (identification et répartition des chefferies et des familles reconnues administrativement), ainsi que celle des structures et réseaux cachés a montré que dans le cas de la zone de Hienghène, l'échelle de participation et de cogestion à privilégier se situait au niveau de la tribu ; en revanche, dans la zone du Diahot la création d'AMP ne peut se réaliser qu'à l'échelle des pays coutumiers, et toute approche à la simple échelle des tribus serait vouée à l'échec. L'étude de la territorialité maritime et des systèmes de gestion a permis d'identifier les domaines marins tribaux, la présence de zones taboues, l'existence probable de parcellaires maritimes par clan, dans certaines zones du Diahot par exemple.

Elles montrent également l'intérêt de s'appuyer, le cas échéant, sur des protections coutumières existantes, comme la « réserve coutumière » créée, il y a une vingtaine d'années, par la tribu de Yambé dans la zone de Pouébo, et où seule une pêche en quantité raisonnable pour usage coutumier ou vivrier est autorisée.

Dans l'AMP de Lindéralique/Coulnoué (AMPLIC – Nouvelle-Calédonie), les premières réunions ont permis de faire un diagnostic de la perception de l'environnement par les tribus, de commencer le travail sur le toponyme des récifs, d'identifier les tribus usufuitières de la zone que pourrait couvrir l'AMP et les membres qui pourraient constituer le comité de cogestion. Un état des lieux a permis d'identifier les zones taboues : le récif barrière Doiman, le banc des Charpentiers au et le récif Pindanaïn. Ce dernier récif, fermé épisodiquement, sert de 'garde-manger' pour les occasions spéciales. Le reste de la zone ne bénéficie actuellement d'aucune protection. Une quatrième zone protégée couvrant le nord-ouest de l'îlot Hienga a été mise en place pour les besoins du sentier sous-marin.

En ce qui concerne les espèces commerciales, en revanche, les pêcheurs s'appuient majoritairement sur la réglementation provinciale et peu sur des règles dites coutumières.



Pêche au Diahot (© J.B. Herrenschmidt)

L'étude de la zone du Diahot (Province nord de la Nouvelle-Calédonie) : principales conclusions pour la gestion (source : J.B. Herrenschmidt, Etude de sciences humaines appliquées à la gestion participative de l'environnement côtier marin dans les zones pilotes du Diahot et du Mont Panié – Rapport WWF-France)

- Les anciens systèmes de gestion traditionnelle (pêche suivant le calendrier des cycles biologiques des espèces ; captures d'espèces et zones de pêche en fonction des statuts coutumiers des pêcheurs,...) sont encore bien connus, mais ne sont plus actifs.
- L'inventaire de ces systèmes, souhaité par certains coutumiers, permettrait de reformuler et d'adapter des systèmes de gestion sur des bases culturellement acquises, notamment pour redéfinir des règles de gestion de certaines espèces emblématiques face à la banalisation de leur chasse (tortues, dugongs).
- Les conditions sont favorables pour engager avec les acteurs locaux une démarche participative pour une cogestion de la zone. Celle-ci devra être accompagnée d'un travail préliminaire de reconquête des connaissances et des usages coutumiers anciens, pour autant qu'ils soient durables.
- La reconnaissance d'une territorialité coutumière marine et des connaissances culturelles du milieu, la valorisation de certaines pratiques anciennes adéquates et l'adaptation de réglementations basées sur une justification scientifique sont les bases des modes de gestion à mettre en place.
- Les choix méthodologiques imposés par les coutumiers exigent de privilégier l'approche culturelle ébauchée dans l'étude et devront être adaptée au rythme et aux modes de fonctionnement coutumiers, ce qui nécessite du temps.

En Polynésie française, les PGEM s'appuient sur les modes traditionnels de gestion que sont le *tabu* (interdit sacré) et le *rahui* (interdit provisoire) sorte de « jachère marine » dont l'objectif est de restreindre ou d'interdire l'exploitation de

ressources naturelles pour une période déterminée et une zone délimitée, par exemple pendant la période de reproduction.

Des droits traditionnels de pêche sont reconnus également **en Afrique de l'est**; afin d'adapter les orientations de gestion, la différenciation entre les usagers aux droits traditionnels, les nouveaux pêcheurs et les pêcheurs migrants est importante et doit être faite en début de projet (voir chapitre pêche).

LE PLAN DE GESTION

Le plan de gestion est le principal document de référence pour les gestionnaires des aires protégées. Il représente un outil pour guider pour la mise en place des activités de conservation et de gestion. C'est un document public, accessible à tous les acteurs concernés de près ou de loin par l'AMP.

La structure (le cadre) des plans de gestion est sensiblement la même pour toutes les AMP concernées. La première partie très descriptive établit un diagnostic du territoire basé sur les connaissances techniques, la deuxième partie fixe les objectifs et la troisième décline les actions, généralement organisée en programmes spécifiques : la protection des milieux et des espèces ; la recherche et le suivi ; la surveillance ; l'éducation et la sensibilisation ; la gestion des usages (tourisme, fréquentation, pêche), etc.

La mise en œuvre du plan de gestion est confiée à la structure de gestion de l'AMP. La durée d'un plan de gestion varie de 3 à 6 ans, (phase d'élaboration non comprise). Il peut être décliné en plan annuel de travail.

La démarche d'élaboration est plus ou moins participative suivant les projets.

Plan type d'un plan de gestion

Partie 1. Description du contexte de l'AMP

- La situation géographique et la délimitation précise de l'aire protégée
- Une description détaillée des habitats (caractéristiques biophysiques) et des espèces (faune, flore)
- La description des activités socioéconomiques et culturelles
- Les pressions et menaces sur les ressources et sur les populations
- La synthèse des enjeux

Partie 2. Objectifs à long et moyen termes

- Déclinaison des objectifs permettant de faire face aux enjeux

Partie 3. Orientations de gestion sur la période retenue

- Proposition de zonage
- Liste des activités autorisée et interdites
- Activités à mettre en œuvre pour répondre aux objectifs (sous forme de programmes thématiques)
- Composition et le rôle des différents organes de gestion
- Plan d'affaire ou budget
- Chronogramme de mise en œuvre et déclinaison éventuelle en programme de travail annuel

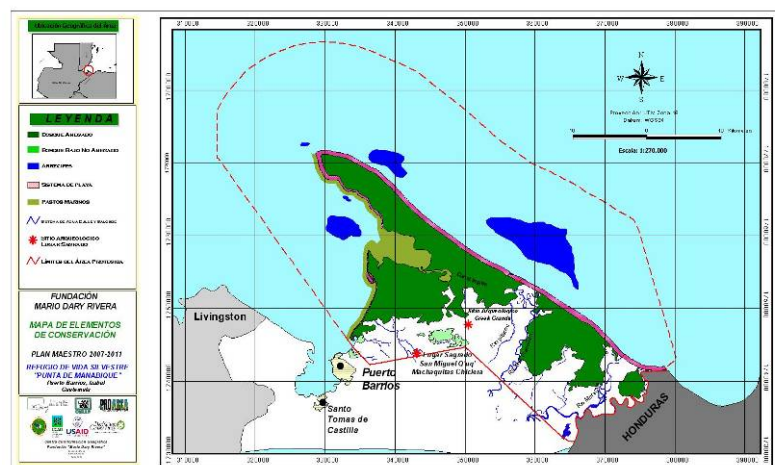
Méso-Amérique

Dans les AMP du Méso-Amérique, l'appui du projet à la mise en œuvre des plans de gestion a particulièrement concerné les activités de surveillance, l'aide à la réalisation des suivis biologiques et socioéconomiques et le développement d'activités développées autour de la pêche. L'élaboration des plans de gestion des trois AMP du projet s'est effectuée de manière participative sous forme de nombreux ateliers et de réunions sur une période d'environ 6 mois, avec les populations locales, les institutions gouvernementales, nationales, régionales et locales, et non gouvernementales. Il est délicat d'affirmer que les plans de gestion sont bien appliqués. Cependant, les AMP programment de manière relativement précise (délai à respecter dans l'avancement des activités, budget) les activités à mettre en œuvre.

Punta de Manabique

Le plan de gestion de Punta de Manabique a été réalisé en deux étapes : un 1^{er} plan a été financé par les USA en 2001 ; il a été révisé ensuite avec toutes les parties prenantes (2^{ème} plan de gestion 2007-2010). Cette démarche d'actualisation a duré 6 mois. Durant ce processus, 6 ateliers et 12 réunions ont été réalisés pour identifier, de manière participative, les éléments de conservation, les pressions sur les milieux, et les objectifs stratégiques à élaborer. En tout, 157 personnes ont participé, dont des représentants de 22 communautés et des membres d'institutions gouvernementales et non gouvernementales (29 institutions).

L'objectif du plan est de définir les habitats à conserver prioritairement et de renforcer les connaissances des milieux et des ressources. Il inclut par ailleurs un important programme de contrôle et de surveillance pour lutter contre la pêche illégale et protéger le refuge marin, notamment des narcotrafiquants. Il vise aussi à promouvoir et faciliter la participation des communautés locales et autres acteurs pour une gestion autonome et durable de l'aire.



Situation géographique des éléments de conservation définis dans les plans de gestion de Punta de Manabique

Cayos Cochinos



Le plan de gestion, approuvé en 2004 pour 6 ans, a pour principaux objectifs de mettre en œuvre 4 programmes : un programme de conservation et de gestion des ressources naturelles (protection de la biodiversité terrestre et gestion des pêcheries artisanales), un programme « d'utilité publique » qui

concerne le développement contrôlé du tourisme et la mise en œuvre de programmes de recherche et de suivi, un programme d'éducation et de gestion communautaire, un programme administratif qui concerne les activités de surveillance, le fonctionnement de la structure de prise de décisions et d'exécution des mesures de gestion, les financements et la concertation.

Révision du plan

Le premier plan de gestion élaboré avec l'appui du WWF couvrirait la période 2004-2009. Ce plan est en cours de révision avec l'aide des ONG TNC et WWF, de façon à le simplifier et à inclure les nouveaux défis auxquels l'AMP doit faire face, comme le développement du tourisme, les « reality shows » (show télévisés tournés dans l'AMP), le développement de l'urbanisation, etc.

Cette révision s'est faite de manière participative : elle a donné lieu à de nombreuses réunions avec les différents acteurs. Plusieurs ateliers ont regroupé des membres de communautés, des volontaires d'universités, la fondation Cayos Cochinos, les forces navales (qui soutiennent la fondation dans les actions de surveillance, voir partie « la surveillance »), les ONG WWF et TNC.

Les failles dans le plan de gestion

Les résultats de l'évaluation de l'efficacité de la gestion à Cayos Cochinos montrent des failles concernant l'application du plan de gestion, notamment dans le suivi de la pêche ou dans la gestion des ressources terrestres ou encore dans le programme d'éducation environnementale prévu dans le plan, mais difficile à mener à bien avec les ressources humaines et financières disponibles.

Cuero y Salado

Le plan de gestion 2005-2009 a été réalisé et approuvé au plan national en 2004. Les actions à mettre en œuvre contenues dans ce plan ont été approuvées de manière participative lors d'un atelier en mars 2007, qui a regroupé 25 participants dont des responsables d'ONG et d'institutions, ainsi que des représentants et chefs de communautés.

Les principaux objectifs du plan de gestion de la réserve sont : le programme de suivi des espèces sauvages (lamantins, oiseaux, mammifères), le développement des projets éco-touristiques, le programme de volontaires scientifiques, le renforcement de l'organisation avec les communautés de pêcheurs et le projet de diagnostic de la pêche artisanale. Pour mettre en œuvre le plan de gestion, des programmes opérationnels annuels sont développés (activités

OBJETIVOS, RESULTADOS Y ACTIVIDADES	Unidad de medida	CRONOGRAMA MENSUAL												Total	
		E	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D		
Obj. 1 Diseñar e Implementar Procedimientos Administrativos Para el Uso Eficaz y Eficiente de los Recursos y Bienes del Refugio.															
R.1.1 Monitoreo y Evaluación del Plan de Manejo															
1.1.1 Evaluación Técnica de la Ejecución Trimestral del POA	Documentos	1			1			1			1				
1.1.2 Evaluación Financiera de la Ejecución Trimestral del POA															
1.1.3 Evaluación sobre La Efectividad de Manejo del Área Protegida	Documento											1			1
1.1.4 Informe Final Documento Mensual	Documento														

Programme prévisionnel pour la mise en œuvre du plan de gestion (année 2007, Cuero y Salado)

prévues, calendrier et budget prévisionnel pour chaque activité).

Ile de Coco, Costa Rica

Le plan de gestion actuel du parc, élaboré par un groupe interdisciplinaire de scientifiques de l'Université du Costa Rica, a été approuvé en 1996 pour une durée de 5 ans. Il est organisé autour de 4 programmes : le programme administratif, le programme de protection et surveillance, le programme de recherche et de développement, et le programme d'interprétation et d'éducation à l'environnement.



Faute de ressources financières suffisantes, le plan de gestion de 1996 n'a pu être exécuté en totalité. En septembre 2001, son actualisation a été lancée sous le nom de Plan de Développement Intégral, incluant notamment la réalisation d'études scientifiques, techniques et économiques préliminaires, la construction d'un bâtiment supplémentaire pour les chercheurs, l'acquisition d'une logistique de transport et de surveillance (mise à niveau des moyens nautiques), l'installation d'un radar de surveillance marine, et la création d'un fonds patrimonial (fidéicommiss).

OEEO – projet OPAAL

Parc national de Cabrits, La Dominique

Le parc national de Cabrits, La Dominique comprend deux plans de gestion :

- Une proposition de plan de gestion général (parties terrestres et littorales) qui avait été rédigée en 1984 avant la création du parc national. Après révision un nouveau plan a été proposé en 2007 ;
- Un plan de gestion spécifique pour la zone marine, rédigé en 1998 puis revu et complété en 2006, suite à trois ateliers organisés avec les divers utilisateurs du parc, dont un certain nombre de pêcheurs.

Le plan de gestion actuel n'a pas été mis en œuvre. Il en est toujours au stade de projet et nécessite une actualisation prenant en compte toutes les études de base réalisées. Il en est de même pour le plan de gestion spécifique à la partie marine du parc : malgré les efforts pour mettre en œuvre ce

plan, le manque d'expertise technique et de ressources financières a été préjudiciable à l'établissement de structures de gestion efficaces et des activités afférentes.

Les principaux objectifs du parc sont de :

- fournir un cadre logique de gestion pour contribuer à la protection et l'utilisation durable des ressources ;
- encourager la gestion participative et réduire les conflits d'usage ;
- développer les opportunités de moyens de subsistance ;
- développer la recherche et l'éducation.

Plus spécifiquement, ce plan comprend quatre principaux programmes : la conservation, l'éducation et l'utilisation durable des ressources, l'administration et le financement, le suivi et l'évaluation. Le programme sur la conservation est divisé en sous-programmes dont la conservation elle-même (démarcation, zonage, bouées de mouillage, réglementations, surveillance), la gestion, la recherche scientifique et le suivi.

Faiblesse du plan de gestion de Cabrits

Le programme de conservation présente quelques lacunes et nécessiterait une actualisation basée sur les études réalisées au préalable. En effet, certaines caractéristiques font défaut :

- Le plan souligne la mise en place d'un processus de développement d'un système de zonage, mais rien n'est proposé.
- Le plan insiste sur les aspects réglementaires, les besoins en infrastructures pour la gestion des ressources, ainsi que sur le besoin de démarcation et la nécessité de mettre en place des réglementations de gestion, mais il ne précise pas quelles sont les espèces et les habitats ciblés, ni les besoins pour leur gestion.
- Le plan préconise le développement d'un programme de suivi/évaluation et le développement d'une base de données, mais il ne fournit pas de directives spécifiques, excepté pour le suivi des pollutions.

Une autre faiblesse du plan réside dans le fait qu'il n'a pas suffisamment pris en compte l'existence d'opportunités de développement notamment touristiques dans et aux alentours du parc. Ainsi, de nombreuses infrastructures du parc de Cabrits sont sous-utilisées (mouillage pour les bateaux de croisière, centre d'interprétation, parking, accès, etc.) et les produits éco-touristiques envisagés sont peu diversifiés, alors que les activités proposées dans le nord de la Dominique sont nombreuses et de qualité; les revenus, comme les taxes d'entrée des navires, ne sont donc pas suffisantes pour couvrir les coûts de gestion, alors qu'ils pourraient mieux participer au financement durable de l'AMP.

North East Marine Management Area (NEMMA), Antigua

Suite à de nombreuses réunions avec les acteurs de la NEMMA, le plan de gestion a été rédigé en 2007, mais il n'a pas été mis en œuvre. Il inclut les mêmes composantes que le plan de gestion de Cabrits : la conservation, l'éducation et l'utilisation durable des ressources, l'administration et le financement, le suivi et l'évaluation.

Dans le plan de gestion, les acteurs au sein de la réserve marine de NEMMA sont divisés en 7 catégories : les gestionnaires, les communautés, les pêcheurs, les tours opérateurs, les usagers (activités récréatives), les opérateurs privés et le grand public. Ces différents groupes traduisent les nombreuses activités et intérêts de la zone.

Tobago Cays, Saint Vincent et les Grenadines

Le plan de gestion du parc marin de Tobago Cays, finalisé en 2007, a été réalisé en collaboration avec les administrateurs des parcs marins de Saint Vincent et les Grenadines, à la suite de plusieurs ateliers, réalisés en 2006 et 2007, regroupant l'équipe du parc, des agents du gouvernement et d'autres acteurs (dont les opérateurs économiques).

Deux plans avaient été réalisés au préalable (en 1998 et 2000) mais ils n'ont jamais été adoptés pour cause de nombreux problèmes (réglementation sur les AMP inexistante à cette époque, redevances non collectées, etc.). En revanche, le dernier plan de 2007 a été mis en œuvre dès son élaboration, soit 10 ans après la création officielle du parc marin (1997).

Ce plan de gestion insiste sur l'importance d'une approche écosystémique prenant en compte non seulement les Cays et leur biodiversité, mais aussi les populations dépendantes des ressources marines, le cadre réglementaire, ainsi que les compétences de l'équipe de gestion. Il promeut une approche participative, impliquant directement les utilisateurs des ressources (en fait au travers des opérateurs économiques : pêcheurs, water taxi, croisiéristes, petit commerce, hôtels de la zone, etc.) dans les prises de décisions concernant la gestion.

L'objectif du plan de gestion est de protéger et renforcer les ressources naturelles du parc marin et de permettre leur utilisation durable par les populations et les touristes, en développant des systèmes de gestion participatifs. Il mentionne par ailleurs l'importance d'améliorer la participation publique, en raison des difficultés de réunir les populations. Le plan de gestion propose notamment :

- Un zonage délimitant des aires avec de fortes restrictions pour les pêcheurs (les pêcheurs de la zone ne sont regroupés sous aucune forme et sont très indépendants. Il est donc difficile d'obtenir leur point de vue et d'instaurer des plans pour protéger et gérer les ressources) ;
- Des réglementations (pour les bateaux, les plongeurs, la pêche, les extractions, etc.) ;
- Une gestion des redevances sur les activités ;
- Une gestion des ressources (suivis biologiques, démarcation, déchets, infrastructures) ;
- L'éducation et la sensibilisation du public ;
- Un programme de surveillance ;
- Un plan de suivi-évaluation.

Sainte Lucie, SMMA

Le plan de gestion de la SMMA a été rédigé en 1994, en même temps que la création de l'AMP. Son contenu a été discuté lors d'un atelier de 3 jours (septembre 1994) organisé par le groupe de travail technique de la SMMA qui comprenait

notamment le directeur de l'AMP, le Département des Pêches, l'Institut Caraïbéen des Ressources Naturelles (CANARI) et quelques experts régionaux avec une bonne expérience du terrain. Les bailleurs de fonds étaient également présents à cet atelier de discussion et d'échanges d'expériences sur les orientations à prendre pour l'AMP.

Le plan de gestion de la SMMA a cherché à répondre aux problèmes récurrents de conflits d'usages entre les activités de pêche, de tourisme et de transports. Il définissait :

- Les compétences requises des 4 gardiens et du directeur de la SMMA ;
- Les sources de revenus de l'AMP (redevances spécifiques imposées aux divers utilisateurs, systèmes de paiement et de collecte) ;
- Les infrastructures nécessaires (démarcation et bouées de mouillage, etc.) ;
- Le suivi des ressources et de leur niveau d'utilisation ;
- La surveillance, la maintenance et la sensibilisation de la population.

L'ébauche du plan de gestion n'a jamais été complétée depuis sa rédaction et n'a jamais été utilisée de manière régulière comme un outil de gestion. Le plan s'est avéré être beaucoup trop concis et léger pour répondre aux besoins de conservation de l'AMP. Plusieurs composantes qui devraient être présentes dans un tel plan font défaut, comme la vision, la mission et les objectifs de l'AMP.

Toutefois, même sans plan de gestion formel l'équipe de gestion a clairement en tête ses objectifs et ses missions, et assure une gestion de fait très efficace.

Sénégal, Bamboung



Un premier projet de plan de gestion de l'AMP communautaire de Bamboung a été rédigé en 2006, mais il n'est pas complètement finalisé (il devrait l'être en 2009). Toutefois, si le plan n'est pas formellement finalisé, son contenu a largement été discuté depuis 5 ans par les populations et leurs représentants et oriente la gestion actuelle.

L'objectif principal du plan de gestion de l'AMP de Bamboung est d'aboutir à une exploitation durable des ressources marines à travers :

- La conservation de la biodiversité des espèces et des écosystèmes ;
- La protection des populations de poissons surexploités et l'amélioration de la reproduction des poissons dans l'AMP pour repeupler les lieux de

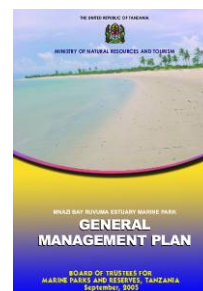
pêche environnants ;

- La prévention des dommages causés à l'habitat par la surveillance continue ;
- La poursuite de l'information et de la sensibilisation des populations locales mais aussi au niveau national ;
- La poursuite du suivi scientifique pour démontrer les effets biologiques et socio-économiques de l'AMP.

L'AMP de Bamboung qui a été créée dans le projet Narou Heuleuk a vu son financement se terminer fin 2007. Ce site est depuis intégré dans un autre projet régional financé par le FFEM et porté par la Fondation Internationale du Banc d'Arguin. L'objectif de ce projet régional est surtout de financer les suivis biologiques et socio-économiques des AMP afin d'en mesurer les effets.

Tanzanie, Mnazi Bay

L'élaboration du plan de gestion était l'un des objectifs du projet FFEM. Le plan de gestion du parc, adopté officiellement en 2005, a mis 3 ans à se concrétiser, avec l'appui de l'UICN, selon un processus de planification participative. Il est publié en anglais et en swahili.



Il a en partie été construit sur les plans de gestion villageois (les VEMPS, *Village Environmental Management Plan* : voir encadré). Ces VEMPS sont des documents d'aménagement de l'espace (zonage du village) et de plan de gestion du village.

Structure d'un document de VEMP

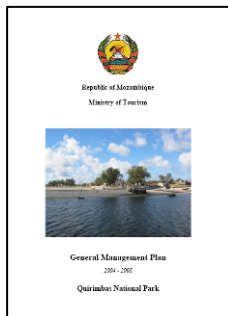
Chaque VEMP comprend :

1. une rapide description de chaque village;
2. une évaluation des ressources naturelles, des problèmes de gestion et des résolutions possibles;
3. les justifications et objectifs du plan
4. un zonage du village;
5. un système de gestion incluant les comités, avec les rôles, les responsabilités et les relations avec les autorités du Parc et le MBREMP, les lois, les pénalités et les problèmes de gestion financières;
6. une hiérarchie objective des VEMPS;
7. un plan d'action pour la gestion des ressources naturelles.
8. une section sur l'évaluation et le suivi.

Les principaux axes d'action du plan de gestion de Mnazi Bay concernent :

- la participation des communautés dans la gestion
- l'éducation à l'environnement et le partage d'information (traduction des documents en swahili, dialogue régulier avec les acteurs, etc.)
- la recherche et le suivi sur l'utilisation des ressources, en impliquant les communautés
- l'utilisation durable des ressources exploitées et des ressources potentielles (exploitation du gaz, activités d'écotourisme), en favorisant les mécanismes de redistribution de bénéfices pour les résidents du parc
- la protection de l'héritage culturel des habitants du parc

Quirimbas, Mozambique



La construction du plan de gestion et sa validation par les populations locales ont été initiées un an avant la création officielle du parc marin (2002), en même temps que le processus de création. Il a été approuvé en 2003. Il est le résultat de nombreuses années (environ 3 ans) de travail de collaboration avec des institutions gouvernementales, des ONG, des organisations communautaires, des compagnies privées et les populations locales. Le travail s'est basé sur la bibliographie, les études écologiques et sociologiques, la consultation de toutes les communautés du parc et des ateliers participatifs.

Le plan de gestion est établi pour la période 2004-2008. Les objectifs sont les suivants :

- protéger, conserver et si nécessaire restaurer les écosystèmes terrestres et marins dans la zone du parc et dans sa zone d'influence ;
- promouvoir le bien-être économique et social des habitants du parc ;
- s'assurer que tous les acteurs du parc, résidents, opérateurs touristiques et gestionnaires, partagent de manière équitable les bénéfices du parc et les responsabilités de gestion ;
- protéger le patrimoine culturel (conservation et réhabilitation des monuments historiques, des ruines...) ;
- favoriser le développement de l'écotourisme ;
- assurer la durabilité du parc à travers des mécanismes de financements appropriés et à travers le développement de partenariats avec d'autres acteurs et institutions de recherche.

Comme la plupart des plans de gestion, celui du parc de Quirimbas propose un zonage et précise les différentes activités autorisées, interdites et régulées dans chaque type de zones terrestres et marines du parc (voir partie « zonage »). Toutes les activités sont soumises aux réglementations nationales. S'y ajoutent les réglementations propres au parc dans chaque zone. Le plan de gestion régle l'accès aux ressources, notamment les ressources halieutiques et aux activités. Il décrit les modalités de collecte et de gestion des droits et taxes, ainsi que des dons éventuels effectués au nom du parc.

CRISP

AMP d'Aleipata et de Safata, Samoa

Les plans de gestion des AMP d'Aleipata et de Safata ont été rédigés en 2002 à l'époque du projet FEM piloté par l'UICN. Les objectifs étaient multiples :

- maintien du patrimoine culturel
- gestion des zones de pêche
- protection de la mangrove
- développement du tourisme
- développement de l'aquaculture
- éducation à l'environnement marin dans les écoles
- programme de sensibilisation des populations locales

- création de zones de non pêche.

Ces plans de gestion ont fait l'objet de nombreuses études scientifiques et réunions préparatoires permettant de localiser les 2 AMP et de construire leur programme de gestion. Ces plans de gestion ont encore cours à ce jour. Un plan d'affaire devrait être financé par le CRISP en 2009 pour améliorer la visibilité à moyen terme de la gestion de ces 2 AMP communautaires.

Marou, Vanuatu et Sand Fly aux Salomon

Dans ce groupe d'AMP, encadrées par l'ONG FSPI et ses agences locales, la plupart des AMP sont très petites (quelques ha) et souvent liées à un seul village. La méthode pour multiplier les sites est de simplifier à l'extrême la rédaction du plan de gestion.

La base de travail est un diagnostic, réalisé par l'ONG, le service des pêches et les populations, discuté lors de longues séances de réunion. Ces mêmes réunions servent à élaborer, à partir d'un modèle type, une sorte de liste des problèmes (ex : diminution de la taille des prises, problèmes causés par la pêche à l'explosif, mais également déchets dans le village, ...) et définir aussitôt les solutions envisagées par les villageois (avec l'appui de l'ONG et du service des pêches).

Dans les AMP de Marou et de Sand Fly les objectifs du plan de gestion sont à peu près les mêmes :

- l'interdiction systématique des engins et techniques illicites (ex : explosifs, extraction de corail) ;
- la protection des espèces de poissons et de coquillage à intérêt alimentaire ou commercial (ex : trocas, concombres de mer, praires, poulpes, crabes de mangrove), sur la base de tailles autorisées ou de périodes d'interdiction ;
- la protection des mangroves, des *Pandanus* et des herbiers marins ;
- des normes d'ordre général applicables dans le village (ex : arrêt des dégâts provoqués aux jardins par la divagation du bétail, interdiction de jeter des déchets dans le village, ...).

Le contenu du plan de gestion est donc décliné en une série très limitée d'actions simples et facilement compréhensibles par les habitants. Ces plans de gestions sont extrêmement économiques à mettre en œuvre, en allant à l'essentiel pour une protection immédiate.

Le suivi permet d'évaluer l'effet des mesures prises, qui peuvent être révisées par simple décision des parties : déplacement d'une zone de non-pêche, allongement d'une période de mise en réserve, etc. Seule l'interdiction des engins et techniques illicites est immuable.

PGEM de Moorea, Polynésie française

Les PGEM (Plan de Gestion de l'Espace Maritime) ont été mis en place dès 1992 par le gouvernement de Polynésie française dans le but de régler les conflits d'usage entre les partenaires, en réglementant les modalités d'utilisation de l'espace maritime et l'exploitation des ressources lagunaires. L'approche est basée sur la concertation entre les différents usagers du lagon,

dans le respect de la culture locale. Le PGEM constitue un document juridique qui fixe les règles d'occupation et d'utilisation des espaces maritimes sur une commune, dont la création d'AMP. L'élaboration d'un PGEM est confiée à une instance collégiale dont les membres, issus de service de l'urbanisme, du service de la pêche et de la direction de l'environnement, sont nommés par arrêté ministériel.

Démarré en 1995, le PGEM de Moorea a été approuvé en 2004 (le premier à avoir été approuvé), le processus de concertations avec la population et les différents usagers pour aboutir à un consensus sur le zonage et les règles d'usage de chaque zone étant particulièrement long.

Chaque PGEM comprend la présentation du milieu étudié, un zonage et une réglementation qui indique les dispositions applicables à l'ensemble du lagon et celles applicables aux AMP. Le PGEM de Moorea définit des réglementations sur la pêche, la plongée en scaphandre autonome, la circulation des engins motorisés, les mouillages, les concessions maritimes, les fouilles archéologiques, la protection des réseaux électriques et les extractions de matériaux coralliens.

LE ZONAGE DANS L'AMP

Au sein d'une aire marine protégée, l'objectif du zonage est essentiellement de protéger les zones les plus sensibles et de limiter les conflits d'usages. Chaque zone a sa réglementation afférente (extraction interdite, pêche saisonnière, activité touristique limitée, etc.). Un zonage n'est presque jamais définitif et peut être modifié, selon les objectifs de gestion qui peuvent fluctuer avec le temps.

Le zonage des parcs marins comprend généralement une zone centrale qui représente le « cœur » de la protection, strictement réglementée, une zone tampon à usages limités et réglementés, et une zone à usages multiples. Le zonage des autres types d'AMP des projets FFEM évalués est parfois plus complexe (jusqu'à 10 zones marines pour l'AMP de Cayos Cochinos).

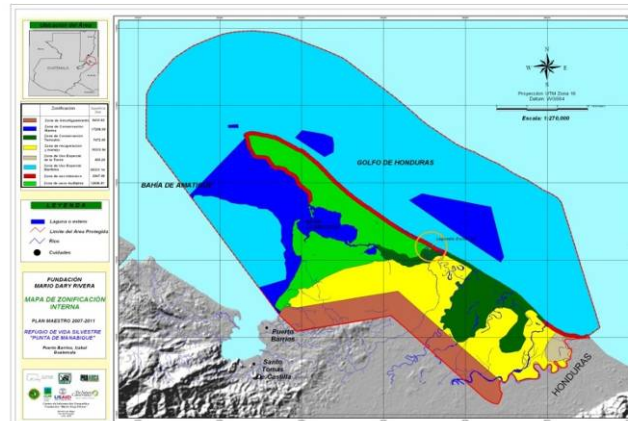
Méso-Amérique

Punta de Manabique

L'AMP de Punta de Manabique est divisée en 7 zones de surfaces très variables :

- la **Zone de Conservation** (21 500 ha) : elle se caractérise par l'état de conservation le plus élevé de toute l'aire protégée. Elle comprend les principaux sites d'importance pour la biodiversité marine, dont les sites de nidification des tortues marines. La zone terrestre comprend une grande forêt et des lagunes d'importance particulière pour les oiseaux, les mammifères et les reptiles. Tous les récifs coralliens de l'AMP sont compris dans cette zone,
- la **Zone Marine d'Usage Spécial** (75 000 ha), importante économiquement car elle comprend la route de transit maritime et importante aussi pour la migration de nombreuses espèces (langoustes, requins...),

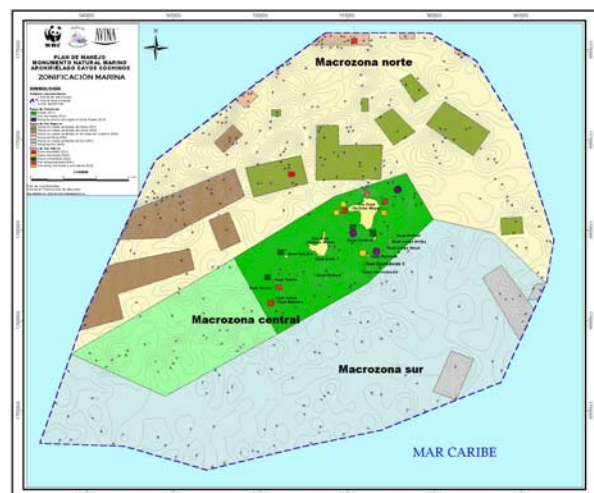
- la **Zone Terrestre d'Usage Spécial**, pour la nidification des oiseaux,
- la **Zone à Usages Multiples**, pour l'exploitation des ressources naturelles des populations locales (zone de forêts inondées),
- la **Zone à Usages Intensifs** où se développent les principales activités productives des communautés (zones littorale et estuarienne),
- la **Zone de Récupération et de Gestion** où les ressources naturelles sont dégradées et la couverture forestière fragmentée. L'agriculture et l'élevage y sont développés.
- la **Zone adjacente** sur laquelle s'appliquent les mesures générales du plan de gestion.



Punta de Manabique

Cayos Cochinos

Le plan de gestion de Cayos Cochinos propose un zonage marin et un zonage terrestre. Sur la partie marine, le zonage s'est efforcé de maintenir un équilibre entre la conservation des habitats essentiels et l'activité de la pêche qui représente la principale pression sur les ressources naturelles, ainsi que l'activité touristique qui ne cesse de croître.



Cayos Cochinos

Zonage de la partie marine

Trois blocs principaux se distinguent, avec des sous-zones pour chacun, délimitant les usages et réglementations qui s'y appliquent :

- la **zone de protection** comprend les écosystèmes marins les plus menacés, avec :

une **zone centrale** (habitat des juvéniles et larves de poissons et langoustes), une **zone d'accès restreint** où la pêche à la langouste en apnée est régulée, et une **zone de pêche limitée** comprise dans la zone centrale ;

- les **zones à usage spécifique** de gestion des ressources naturelles ;
- les **zones à usage public** où les activités touristiques autorisées comme la plongée en bouteilles et en apnée sont très contrôlées.

Les communautés de Cayos Cochinos ont des liens très forts avec 3 communautés du continent qui viennent pêcher dans les îles. En toute logique, le parc aurait dû s'étendre jusqu'à la terre, mais pour des raisons politiques liées à la pêche industrielle aux crevettes, qui opère entre le continent et les îles, cela n'a pas été possible

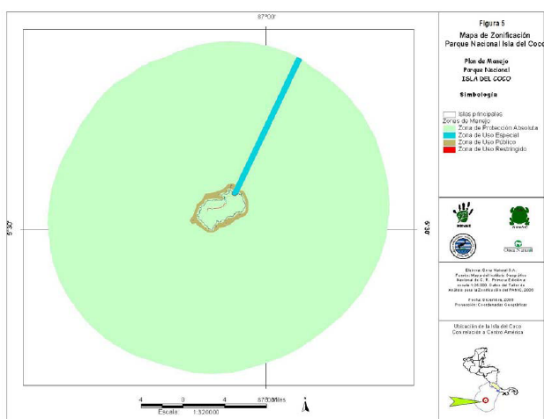
Zonage de la partie terrestre

Ce zonage comprend aussi trois zones principales :

- la **zone de protection** qui inclut : une zone de protection absolue, des zones de protection des sources d'eau douce, de la nidification des oiseaux, de la ponte des tortues et des forêts, et des zones consacrées à la recherche scientifique et à l'éducation ;
- les **zones à usage spécifique** : avec l'extraction contrôlée de la flore ; des plages non accessibles pour favoriser la nidification des tortues ; des zones où le développement d'infrastructure est limité ;
- les **zones à usage public**, destinées à encourager les activités touristique et culturelle.

Île de Coco

Le parc national de Île de Coco, créé en 1978, a été étendu à la partie marine en 1984, puis agrandi en plusieurs étapes jusqu'aux limites actuelles, pour former la Zone de Conservation Marine de l'île de Coco (ACMIC). Depuis le début de l'année 2002, les limites du parc sont fixées à 12 miles de la côte, ce qui porte la superficie de la partie marine à 1997 km² et fait de l'île de Coco une véritable aire protégée océanique. Le parc comprend 4 zones :



Île de Coco

- une zone de protection absolue, où seule la recherche scientifique peut y être autorisée (98% du territoire du parc) ;
- une zone à usage spécial (zone de transit des bateaux) ;
- une zone à usage restreint (bande de 50 m de large et de 2 km de long présentant des

caractéristiques écologiques exceptionnelles mais menacée par l'intervention humaine) ;

- une zone à usage public qui englobe l'île.

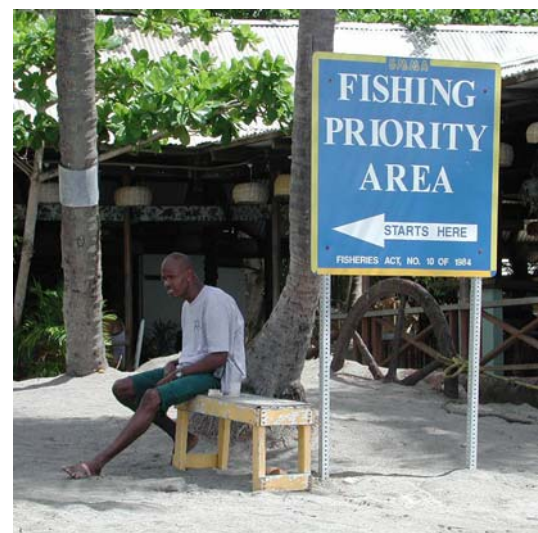
SMMA

Le zonage de la SMMA s'est attaché à répondre aux problèmes récurrents de conflits d'usages de l'aire protégée entre les plaisanciers, les pêcheurs et les touristes.

Cinq zones ont donc été définies permettant ainsi de distinguer chaque usage :

- zone de réserve marine,
- zone de pêche prioritaire,
- zone de mouillage,
- zone à usages multiples,
- zone à usages récréatifs.

Ces zones sont toutes très clairement délimitées sur le terrain par des bouées en mer et des grands panneaux à terres.



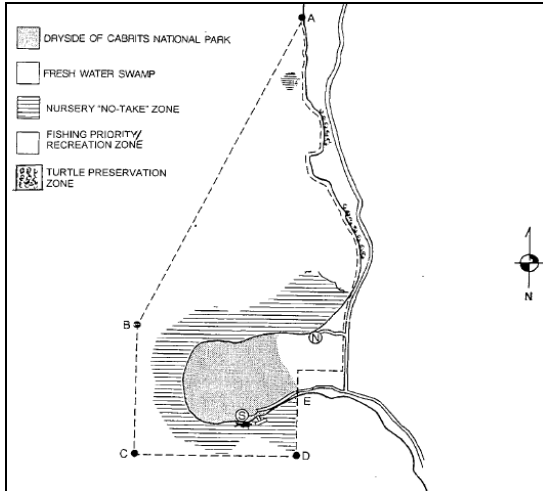
Délimitation de la zone de pêche (© T. Clément)

OPAAL

Certaines AMP du projet OPAAL ont un zonage (Tobago Cays, NEMMA) qui n'a pas toujours été mis en œuvre sur le terrain (ex : Pointe Sable ou Cabrits). Les raisons sont diverses : données scientifiques insuffisantes, manque de consultations avec les acteurs concernés, faible implication des pêcheurs pour fixer les démarcations, etc.

Cabrits

Le zonage du parc national de Cabrits, basé sur les études scientifiques et sur les rencontres entre les acteurs et les pêcheurs, propose 4 zones : une zone de non-pêche (zone de nurserie), une zone à usage récréatif, une zone de pêche prioritaire et une zone de préservation des tortues. Ces zones n'ont jusqu'aujourd'hui jamais été délimitées sur le terrain.



Proposition de zonage de l'AMP de Cabrits (plan de gestion)

NEMMA

Un début de zonage sur deux îles centrales (Great Bird Island Core et Green Island Core) a été proposé dans le plan de gestion. Il présente une distribution spatiale des multiples usages présents dans la réserve. On y trouve 8 zones : les zones de conservation spéciales, les zones à usage récréatif, les zones de pêche prioritaire, les zones de mouillages, les zones résidentielles, les zones portuaires, les zones à usages multiples et les zones de gestion de la pêche locale.

Toutefois, lors de réalisation de l'évaluation (fin 2007), ces zonages n'étaient pas matérialisés sur le terrain et le plan de gestion était encore en préparation.

Tobago Cays

L'AMP comprend 3 zones principales :

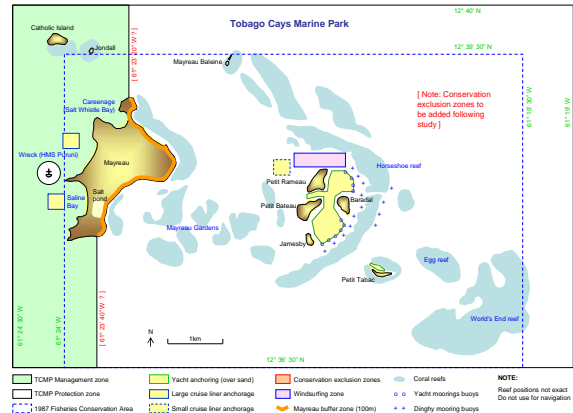
- **Zone de protection totale** : toute activité est interdite, mais l'accès y est autorisé pour les touristes contre paiement d'une redevance,
- **Zone tampon** (à terre) : toute construction temporaire ou définitive est interdite,
- **Zone de gestion** : l'ancrage est interdit, excepté dans les zones prévues à cet effet.

D'autres zones secondaires ont des réglementations spécifiques :

- des **zones de mouillages** mises en place pour sécuriser les navires et protéger le récif de l'ancrage. Ces mouillages, mis en place par le premier projet régional du FFEM, ne sont plus en usage et doivent être refaits ;
- des **zones pour les sports de voile**, clairement séparées des zones d'ancrage et des récifs ;
- des **zones de conservation** exclusives pour la protection des espèces et des habitats menacés et pour la création de zones vierges de toutes activités humaines (ces zones sont uniquement

accessibles pour la recherche scientifique). Ces zones théoriques n'ont toutefois pas encore été identifiées.

Si l'AMP n'est toujours pas délimitées sur le terrain par des bouées, certaines de ces zones le sont.



Zonage de Tobago Cays (plan de gestion)

Bamboung

L'AMP du Bamboung est située au cœur de la Réserve de Biosphère du delta du Saloum qui possède le statut de zone humide d'importance internationale par la convention de RAMSAR. Elle comprend trois zones :

- Une **zone centrale**, essentiellement constituée par le bolon de Bamboung qui présente un réseau de canaux secondaires très dense (superficie de 900 ha). La pêche y est strictement interdite, l'objectif étant la protection des zones de frayère et de nourricerie ;
- Une **zone tampon** d'une superficie de 100 ha, localisée à l'embouchure du bolon, zone de transition entre l'aire centrale, dotée de mesures de conservation des ressources ichtyologiques, et le reste du réseau des chenaux du delta du Sine Saloum où l'exploitation est libre. Dans les faits, cette zone est également interdite à la pêche ;
- Une **zone terrestre** - faisant partie de la forêt classée des îles de Bétenti - qui se décompose environ par moitié en une zone de mangrove et une zone continentale à divers types de végétation.



Zonage de l'AMP de Bamboung (A.Fossi, 2005 d'après carte IGN/ DTGC 1993)

La zone de mangrove et la zone terrestre n'ont pas encore fait l'objet d'une délimitation visuelle spécifique. En revanche, la partie maritime de l'AMP a été délimitée par la pose de bouées posées avec la participation des populations locales.

Mnazi Bay

Les zones du parc marin de Mnazi Bay ont été définies sur la base des études scientifiques et en fonction des orientations des plans de gestion villageois.



Proposition de zonage du parc de Mnazi Bay (Plan de gestion, 2005)



Pirogue pour la pêche dans la mangrove, Mnazi Bay (© C. Gabrié)

Quatre zones ont été définies:

- **zone centrale** (« core zone ») qui présente le plus haut niveau de protection du parc. L'extraction de ressources y est interdite, le tourisme et la recherche scientifique y sont autorisés mais fortement contrôlés ;
- **zone à usages spécifiques** avec un niveau de protection intermédiaire. Certaines activités y sont autorisées mais uniquement pour des bénéficiaires spécifiques préalablement définis (ex : pour l'extraction du gaz) ;
- **zone à usages multiples** : zone où l'utilisation durable des ressources est autorisée pour les résidents du parc ;
- **zone tampon** : zone adjacente au parc. Le parc marin n'a aucune juridiction sur les activités dans la zone tampon, mais toute activité mise en œuvre dans cette zone est soumise à étude d'impact.

Les communautés locales ont également certains droits : la pêche dans les zones à usages spécifiques est restreinte aux pêcheurs vivants dans le parc et ayant une licence. Ils doivent donner des informations sur leur pêche. Les pêcheries de langoustes et de poulpes ont des quotas ; de même la pêche dans les mangroves et la collecte de bois sont restreintes aux communautés du parc, avec des réglementations spécifiques.

Niveau de protection des habitats	ZC	ZUS	ZCP
Récifs frangeants	15%	5%	5%
Baie/lagon	35%	50%	
Patates de corail	15%	25%	5%
Passes		40%	60%
Mangroves	30%	55%	10%
Herbiers	5%	10%	

ZC = Zone centrale (Non pêche – Protection totale)

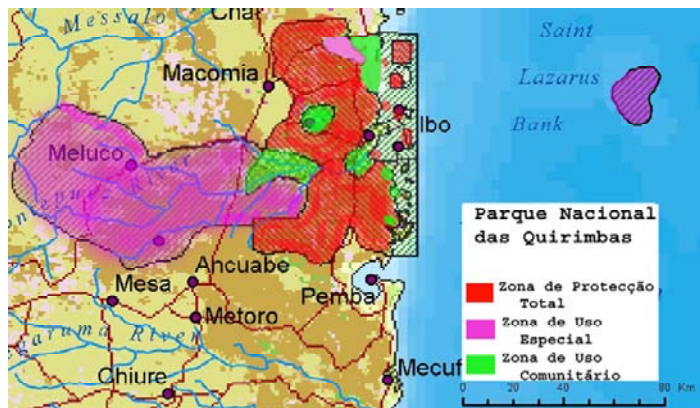
ZUS = Zone d'utilisation spécifique (utilisation réglementée pour les populations locales)

ZCP : Zone centrale proposée pour la « protection de l'environnement »

Démarcation du parc

Malgré un certain nombre de discussions avec des spécialistes, sur les besoins humains et le matériel nécessaire, le parc n'est toujours pas balisé pour plusieurs raisons :

- la définition légale existante des limites du parc est plutôt floue. Après révision, des limites précises ont été proposées au Ministère,
- des difficultés liées à la nature de la zone : profondeur importante aux limites externes du parc (environ 200-300 mètres) et présence de très forts courants,
- difficultés d'identifier des prestataires qualifiés, de sélectionner les bouées et balises et de mettre en place une surveillance.



Zonage initial (plan de gestion)

Quirimbas

Le zonage marin, proposé dans le plan de gestion est basé en partie sur les zones traditionnelles de chasse et de pêche identifiées lors des consultations publiques. Il comprend 3 zones :

- des **zones de protection totale** (sanctuaires), recouvrant des zones abritant des habitats ou des espèces d'intérêt majeur, des zones peu altérées, des zones importantes pour la migration des espèces ou encore des zones dont la restauration naturelle est indispensable (notamment certains récifs coralliens). Neuf sanctuaires marins de 2 types ont été mis en place dans le parc : les sanctuaires permanents et les sanctuaires temporaires. Toute forme d'extraction de la ressource (pêche ou collecte de produits) y est prohibée. Sous réserve d'acceptation des autorités compétentes, la recherche scientifique et une certaine forme de tourisme contrôlé (natation, plongée, photographie, navigation à voile) peuvent être autorisées. De petites aires spécifiques pourront être aménagées pour l'accueil du public. A l'intérieur des zones de protection totale, d'autres zones sont très strictement protégées (seules certaines activités de recherche seront autorisées). Plusieurs de ces zones ont été identifiées dans le cadre d'un processus participatif (2001) au cours duquel les populations locales ont joué le rôle central. D'autres ont été créées ultérieurement et d'autres enfin sont en cours de discussion avec les communautés locales.
- des **zones de développement communautaire** : l'objectif de ces zones est le développement d'une pêche durable de crevettes et de poissons, ainsi que la collecte de produits de la mer dans la zone intertidale, au profit des populations résidentes du parc. En fonction de la productivité des écosystèmes, l'accès à la ressource sera plus ou moins ouvert et des systèmes de quotas pourront être développés. Le contrôle de l'utilisation des ressources sera confié aux autorités du Parc avec l'appui des structures communautaires. Dans les faits, à l'heure actuelle, en l'absence de recherches spécifiques, la productivité des zones n'est pas connue.
- des **zones d'usage spécifique** : il s'agit de la zone du banc de Saint Lazare, située entre 0 et 100m de profondeur, réservée à la pratique de la pêche sportive.

A ce jour, le plan de zonage ne paraît pas tout à fait satisfaisant car il a été réalisé sans études scientifiques de base. La responsabilité d'une modification de zonage incombe au comité de pilotage du parc, sous réserve que les Zones de Protection Totale soient maintenues ou renforcées par rapport au niveau initial.

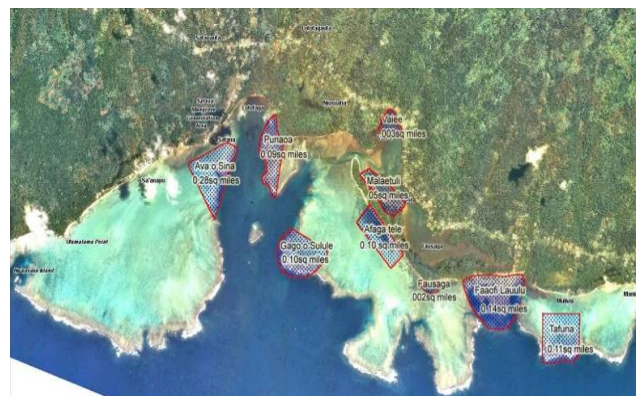
CRISP

Marou à Vanuatu et Sans Fly aux Salomon

Dans ces AMP, l'aire protégée est limitée à la zone de non-pêche, il n'y a pas d'autres zonage. Celle-ci concerne toujours certains récifs devant le village. Le marquage de ces zones « tabous » se fait de manière traditionnelle, par une feuille de palmier plantée verticalement dans le récif, ce qui suffit à désigner aux usagers locaux l'interdiction de pêche dans la zone.

Aleipata et Safata au Samoa

Les zonages des AMP d'Aleipata et de Safata se sont attachés avant tout à délimiter des zones de non-pêche pour protéger les ressources de la surexploitation. Dans les petits atolls du Pacifique de ce type, où la petite pêche côtière est la première activité de subsistance des populations, l'implication des pêcheurs dans le choix des démarcations des zones de non-pêche est décisive. La concertation doit être transparente pour aboutir au respect des délimitations.



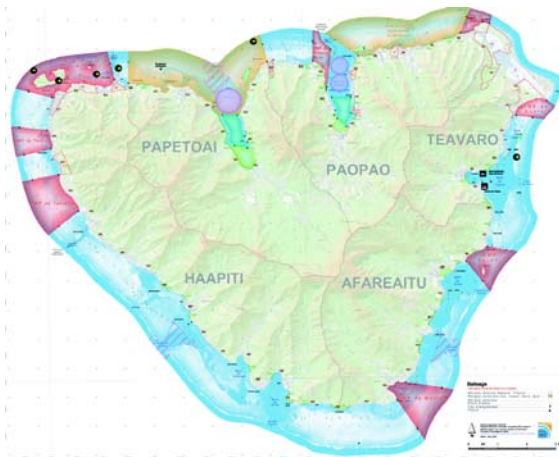
Zonage de l'AMP de Safata ; les zones de non pêche sont encadrées en rouge

PGEM de Moorea

Le PGEM distingue :

- les **aires marines protégées à vocation halieutique**, qui visent à assurer le renouvellement de la ressource et permettre la pêche dans les zones voisines,
- les **aires à vocation touristique** qui permettent d'informer et de sensibiliser les visiteurs et la population riveraine à la gestion de l'environnement,
- les **zones de mouillages** des navires où le mouillage est limité à 48 heures. Il est autorisé dans l'ensemble du lagon de Moorea, uniquement sur les fonds de sable et s'applique à tous les types d'embarcation,
- les zones de pêche aux « atures » : le propriétaire de filet est tenu de déclarer la pose du filet et la durée envisagée de la pêche au maire de la commune associée où il pêche,
- les zones de nourrissage des raies et des requins (touristiques),

- des zones spéciales de pêche de certains villages (Maharepa, et de Papetoai).



Aire marine du secteur lagunaire du Mont Panié (Nouvelle-Calédonie)

Les limites proposées ont été établies sur la base des souhaits des Tribus de **Yambé et de Diahoué** et sur la base de leurs connaissances empiriques dont les coutumiers et les « Vieux » sont les dépositaires. Les **zones non pêche**, concernent soit des zones déjà « tabou », soit des zones volontairement interdites. Le contour et le zonage de l'AMP seront modifiés si nécessaire, en partenariat avec les tribus concernées, une fois les résultats des études scientifiques (en cours) connus.

Dans l'AMP de **Lindéralique/Coulnoué** (AMPLIC) le zonage est basé principalement sur la présence des zones tabou. Un état des lieux a permis d'identifier trois zones tabous (le récif barrière Doiman, le banc des Charpentiers au et le récif Pindanaïn). Ce dernier récif, fermé épisodiquement, sert de 'garde-manger' pour les occasions spéciales. Le reste de la zone ne bénéficie actuellement d'aucune protection. Une quatrième zone de non-pêche a été mise en place pour les besoins du sentier sous-marin et circonscrit la partie Nord-Ouest de l'îlot Hienga.

LA SURVEILLANCE

Le contrôle et la surveillance des AMP sont des activités indispensables pour assurer l'application des réglementations. Dans les projets étudiés la surveillance s'attache essentiellement à contrôler la pêche illégale. La surveillance reste très lourde à mettre en œuvre, compte tenu des superficies marines importantes de la majorité des parcs et AMP considérées.

La surveillance est généralement assurée par les gardes des parcs (rangers), appuyés parfois par des bénévoles (Tanzanie, Quirimbas). Cette surveillance s'avère en effet plus effective lorsque la population locale est impliquée, comme c'est le cas dans les AMP communautaires (ex : Marou, Sand Fly, Bamboung etc.), où à Quirimbas où les pêcheurs sont eux-mêmes organisés en comité

pour appuyer le contrôle de l'activité (ex : Quirimbas).

La formation des gardes, officiels ou communautaires, est essentielle (Bamboung, Quirimbas ..)

Personnel en charge des AMP

Si l'on rapporte le nombre de personnes en charge de la gestion et de la surveillance de la zone protégée (terrestre et marine) à sa surface, on constate de grandes disparités selon les AMP.

	Surface Km ²	Personnel de surveillance officiel*
Ile de Coco	1971	19
Punta de Manabique	1519	12
Cayos Cochinos	483	14
Cuero y Salado	182	4
SMMA	1,2	5 à 7
Bamboung	70	14
Mnazi Bay	650	16
Quirimbas	7506	57

*S'y ajoutent les gardes volontaires qui peuvent être nombreux (environ 150 à Quirimbas)

Les contextes sont très variables et que le nombre de personnes chargées de la gestion est très loin d'être proportionnel à la surface marine de l'AMP ; les grandes AMP publiques étant très demandeuses en main-d'œuvre. Une réflexion sur la bonne adéquation/surface, en fonction des contextes serait intéressante.

Méso-Amérique

Au Méso-Amérique, la surveillance est rendue particulièrement difficile, voire dangereuse, en raison de la présence des narcotrafiquants qui entrent dans les pays le long des côtes, notamment au niveau de l'AMP de Punta de Manabique (Guatemala) et de Cuero y Salado (Honduras).

Cuero y Salado (182 km²)



L'AMP dispose de peu de moyens pour sa surveillance, assurée aujourd'hui uniquement par 4 gardes. L'appui à cette surveillance par le projet s'est concrétisé notamment par la construction d'infrastructures comme une maison de contrôle et de vigilance à Boca Cerrada.

Punta de Manabique (1519 km²)

Avec 12 gardes seulement, la surveillance à Punta de Manabique est particulièrement difficile en raison de la surface très importante de l'AMP et de la faible accessibilité de nombreuses zones à végétation très dense. Cette inaccessibilité favorise le développement de la pêche illicite et la circulation des narcotrafiquants qui font transiter la drogue au travers de la pointe, construisent des pistes pour faire circuler la drogue, se cachent dans la réserve, achètent des terres pour blanchir l'argent, brûlent pour construire sur les terrains...



Maison de surveillance à Cuero y Salado
(© C.Gabrié)

La faible présence d'autorités comme la police nationale civile facilite la fraude, la contrebande, le trafic...

C'est pourquoi un important programme de « contrôle et de vigilance » a été inclus dans le plan de gestion de l'AMP, appuyé par le FFEM. Un plan de patrouilles et de suivi a été mis en place avec :

- l'achat d'un bateau de 23 pieds,
- la mise en œuvre d'un programme de surveillance, assuré par des patrouilles marines, coordonnées par la division de la protection de la nature de la police nationale et la base navale,
- la prise en compte de la thématique « incendies » dans le développement des stratégies de surveillance.

Sept patrouilles existent à l'heure actuelle, dont 3 patrouilles marines, 3 terrestres et une patrouille mixte, avec comme objectif le contrôle de la fermeture de la période de pêche, le contrôle des activités de fabrication du charbon de bois, et l'inspection de la construction de quais, d'infrastructures et autres activités illicites.

Cayos Cochinos (485 km²)



Point de surveillance, bateau de patrouille et maison des gardes (© Cayos Cochinos)

L'une des priorités de l'AMP inscrite dans le plan de gestion est également de renforcer le programme de surveillance de l'aire.

La surveillance est assurée par trois entités : les gardes de la fondation, les volontaires, et les forces navales. La fondation HCRF dispose d'un point de surveillance, d'un bateau qui patrouille régulièrement dans la zone, et d'une station. Les activités particulièrement surveillées concernent la pêche artisanale et industrielle, ainsi que les activités touristiques.

Les gardes contrôlent notamment les engins de pêche utilisés par les pêcheurs artisanaux (dont la taille des nasses). Pour le contrôle de la pêche industrielle, la fondation dispose d'un appui du gouvernement du Honduras qui met à disposition des gardes de la force navale (à charge de la fondation de les loger, les nourrir et de fournir les bateaux pour la surveillance).

Ile de Coco (1971 km²)

L'un des premiers objectifs du projet était de renforcer les moyens de protection de la zone marine contre la pêche illégale en mettant en place des capacités de surveillance et de police adaptées, en harmonisant l'action des gardes du parc et du service des garde-côtes, en renforçant l'application des sanctions pénales pour infraction de pêche ou de plongée et enfin en renforçant la formation (voir également chapitre « pêche »). C'est l'équipe du parc national qui a pour mission de faire appliquer la réglementation (respect du zonage, surveillance des activités). Elle est constituée d'une douzaine de gardes, encadrés par le directeur et appuyés par des volontaires internationaux. L'ACMIC assure ainsi une présence permanente sur l'île.

La mise en place des capacités de surveillance et de police adaptées est sans conteste l'un des principaux succès du projet. L'ACMIC dispose actuellement d'une flotte permanente de 4 bateaux de surveillance, dont une vedette rapide financée par le projet, une vedette de l'ONG « Mar Viva » et une vedette rapide des gardes côtes. Mais la plupart des bateaux de pêche croisent à des vitesses trop rapides pour les navires de patrouille.



Le projet s'est aussi attaché à renforcer l'application des sanctions pénales pour infraction de pêche ou de plongée dans l'ACMIC et à développer les capacités : en 2008, la totalité des gardiens du parc ont passé un examen sur les réglementations et les méthodes d'arraisonnement des bateaux de pêche.

Une évaluation de la valeur des dommages environnementaux a été demandée par les autorités judiciaires et réalisée pour le cas d'un thonier arraisonné en flagrant délit de pêche dans le PNIC. Le thonier a été condamné à verser des dommages et intérêts d'environ 678.000 US\$, outre le retrait de sa licence de pêche. Cette affaire de pêche illégale a fait l'objet d'une couverture de presse extrêmement importante et a eu des répercussions assez fortes puisqu'elle a également influé pour une révision de la loi sur les pêches au Costa Rica.

SMMA, Sainte Lucie (1,2 km²)

La surveillance de l'AMP de la Soufrière est assurée par 5 à 7 gardes selon les saisons avec parfois l'appui de la police maritime. Les gardes sont payés par la SMMA et les bateaux avaient été financés par le projet FFEM. La surveillance est assurée 7 jours sur 7, uniquement le jour, ce que reprochent certains usagers (ex : plaisanciers mouillés dans la baie qui sont parfois cambriolés). Les bateaux ne sont pas en très bon état mais l'AMP n'avait pas budgétisé leur remplacement.

OECO/OPAAL

Cabrits (5,31 km²)

Le plan de gestion de l'AMP de Cabrits comprend une composante « conservation » qui inclut « le développement d'un programme de surveillance et d'application des réglementations ». Ce programme devait se réaliser durant la première année du plan de gestion (2007) ; son financement était estimé à 193 700 US\$. La surveillance devait se faire notamment à travers :

- le développement de procédures opérationnelles standard,
- la délivrance d'autorisations et de licences de pêche,
- la formation des gardes,
- une coopération avec le port et les gardes-côtes,
- la sensibilisation et l'éducation de tous les usagers de l'AMP.

Dans la réalité ceci n'était que très partiellement mis en œuvre lors de l'évaluation.

NEMMA (75 km²)

La surveillance est assurée par des gardes assermentés. Les moyens prévus dans le plan de gestion pour appliquer cette surveillance sont quatre bateaux (dont deux grands entièrement équipés et deux petits pour accéder aux zones étroites et aux mangroves) et deux véhicules tout terrain.

Dans la réalité, les modes d'appels d'offres imposés par les procédures de la Banque Mondiale (gestionnaire des crédits du FEM dans ce projet) ont conduit à éliminer les petits constructeurs locaux, pas assez formés pour répondre à de tels appels d'offres. La procédure a finalement conduit à deux appels d'offres infructueux et pris 3 ans, pour retenir finalement un bateau du Canada valant le prix de trois des bateaux prévus dans le plan de gestion. Lors du passage de l'évaluateur, le bateau du venait d'arriver et les patrouilles commençaient.

Tobago Cays (66 km²)

L'AMP de Tobago Cays doit faire face à de nombreux problèmes : pêche illégale, mouillage sauvage, déchets sur les plages, braconnage des tortues, non respect des limitations de vitesse sur l'eau...

La surveillance de l'AMP est assurée par des gardes assermentés (environ 7) qui disposent de 2 bateaux, dont l'un a été financé par le projet FFEM (avec les mêmes problèmes de délai et de surcoût qu'à NEMMA). La distance est grande entre le port d'attache et l'AMP (¾ h de bateau), ce qui revient cher en gasoil. Le coût est financé par les redevances des usagers, collectées par les gardes (voir chapitre « financements pérennes »).

Le plan de gestion de l'AMP souligne l'importance de la communication et de la sensibilisation pour modifier la perception des usagers à l'égard des gardes (image d'éducateurs plus que de policiers).

Bamboung (70 km²)

Dans le cadre de la création des AMP du projet Narou Heuleuk, et afin d'assurer la pérennité des actions, l'équipe du projet a mis en place des Comités de Gestion et de Vigilance au niveau de chaque site. Ces comités sont constitués par des volontaires ayant souvent une expérience de la mer et/ou de la pêche.

Le Comité de Gestion et de surveillance de l'AMP du Bamboung a été créé officiellement en 2004. Les populations des 14 villages situés à la périphérie immédiate de l'AMP y sont représentées. La composante "vigilance" de l'AMP est opérationnelle depuis 2003.

Les éco-gardes sont des volontaires originaires des 14 villages. Ils sont une quinzaine au total ; ils travaillent par binômes et se relaient toutes les 48 heures.

Après deux ans de volontariat, ils ont été rémunérés par les bénéfices réalisés par le campement éco-touristique financé par le projet FFEM (voir chapitre « AAGR »). Ces bénéfices sont partagés théoriquement en trois tiers dont l'un sert

à payer les surveillants, le second à assurer l'entretien du campement et le troisième est remis à la communauté rurale.

Afin que le comité de surveillance puisse fonctionner sur le terrain, le projet a mis à leur disposition un bateau motorisé, une paire de jumelles, des VHF et du petit matériel (réchaud, matelas, plats, etc.). Un mirador a été construit à l'embouchure du bolong du Bamboung, avec la participation active des membres du Comité de Surveillance et de Gestion.

Les gardes sont postés dans le mirador à l'entrée du bolong, qui est un cul de sac. Ils interdisent de jour comme de nuit, l'entrée des pêcheurs dans le bolong. Si dans un premier temps les interventions devaient se faire plusieurs fois par jour, aujourd'hui les pêcheurs respectent les limites de l'AMP. Les caractéristiques du Bamboung facilitent grandement le contrôle. C'était d'ailleurs une des raisons majeures de son choix.

Il est important de souligner que les gardes font de la surveillance préventive. Lorsque les pêcheurs refusent de se plier aux consignes des éco-gardes, ces derniers avertissent des agents assermentés (gendarmes, agents des parcs nationaux, douaniers, agents des eaux et forêts) qui interviennent alors et procèdent au procès-verbal voire à la confiscation éventuelle des engins de pêche.



Site de surveillance de l'AMP de Bamboung (source : Plan de gestion, 2006)

Mnazi Bay (650 km²)

Le parc comprend une division spécifique pour la surveillance (« Enforcement & Licensing Unit »), mais les moyens humains (16 gardes) sont très limités au regard de la surface, même avec l'appui des gardes communautaires (« honorary rangers »).

Quirimbas (7506 km²)

La surveillance est assurée par les gardes officiels, salariés du parc, et les gardes communautaires, bénévoles. Il y a 57 rangers officiels, dirigés par un superviseur général, et environ 300 rangers communautaires, dont 100 à 150 vraiment actifs.

Les rangers sont répartis dans les 6 districts, en fonction de l'importance des problèmes (activités illégales et conflits). Ils sont organisés en secteurs, sous la responsabilité d'un chef de secteur et

patrouillent ensemble. Ils sont dirigés par un superviseur national, issu du ministère de la défense, qui appuie le superviseur général du parc. Ils assurent également, lors de leurs patrouilles, le suivi des activités à travers le MOMS (voir chapitre « recherche et suivi »).

Ce système de surveillance s'appuie également sur un partenariat mis en place au niveau de la province de Cabo Delgado, associant le Ministère en charge des parcs, le Gouvernorat de la Province, le Ministère de la Défense Nationale et WWF-Mozambique. Un accord interministériel (entre le Ministère de la défense et celui du tourisme) assure notamment une participation de la Marine et de la Défense Nationale. 19 militaires travaillent dans le parc (gestion des conflits avec les éléphants) et 10 gardes de la marine nationale sont présents sur les îles et la côte. Cet accord a permis de développer un programme de surveillance maritime de la province et la réouverture de la base maritime d'Ibo.

La formation et l'organisation des équipes de gardes sont fondamentales. Ceux-ci, ainsi que certains militaires, ont suivis plusieurs formations, notamment au Gorongosa National Park. Outre les gardes, les Conseils Communautaires de Pêche (CCP) jouent un rôle important dans la surveillance du parc (voir chapitre « pêche »).

Toutefois, les moyens de surveillance sont limités au regard de la surface de la zone : 2 bateaux à moteurs, 3 bateaux à voile avec moteur, 2 bateaux plus petits. Ces bateaux tournent dans la zone tous les jours mais sont insuffisants à assurer une surveillance efficace. La surveillance des sanctuaires se fait donc principalement à partir de la côte, depuis la plage, où les gardes se rendent souvent à pied, ou en vélo. Ceci peut ne pas poser de problèmes lorsque l'ensemble du sanctuaire est à portée de vue ou, au contraire, être complètement inefficace si les zones sont au large. La surveillance est par ailleurs difficile, notamment la nuit où le braconnage reste très important dans les sanctuaires, de la part de quelques pêcheurs locaux mais beaucoup, semble-t-il, de la part de migrants.

Il n'y a en général pas d'amendes pour les contrevenants, trop pauvres. Lorsqu'ils sont pris en violation des règlements du parc, ils sont conduits au leader qui les informe et sensibilise ; en cas de récidive, le matériel interdit est confisqué. Un travail d'intérêt général peut être demandé. Les tribunaux communautaires ne jouent aucun rôle dans le parc.

LE PLAN D'AFFAIRE

L'objectif d'un plan d'affaire est d'identifier, pour le site étudié et sur le moyen terme (de 10 à 15 ans), les moyens d'arriver à l'équilibre financier, entre les besoins de fonctionnement et les besoins d'investissement pour la gestion et les ressources financières potentielles.

Le projet du parc national de Quirimbas est le seul projet du portefeuille à disposer d'un plan d'affaires. Les projections, qui montrent que le parc

arrivera à l'équilibre financier après 15 ans, est un argument qui a certainement facilité l'engagement des bailleurs (voir chapitre « financement pérenne des AMP »).

L'ÉVALUATION DE L'EFFICACITÉ DE LA GESTION

L'idée de mesurer l'impact sur la conservation de la biodiversité des investissements consentis dans le domaine de la protection et d'évaluer la gestion des AMP, pour en améliorer l'efficacité, est relativement récente.

C'est en 1992, au Congrès Mondial des Parcs au Venezuela, qu'est soulevée l'idée de développer des outils ad hoc. En 1996, l'IUCN met en place la "Management Effectiveness Task Force" (METF). En 1999, un atelier regroupant l'IUCN et le WWF s'intéresse aux moyens d'harmoniser toutes les méthodes d'évaluation mondiales. Ces réflexions aboutiront à la méthode de Hockings et al (2000), qui influencera toutes les autres méthodologies par la suite.

L'évaluation vise à :

- « promouvoir et permettre une approche adaptative, où les gestionnaires tirent les enseignements de leurs propres succès et échecs, ainsi que de ceux des autres, et
- suivre l'évolution des modifications apportées aux objectifs et aux pratiques de gestion. »

La gestion efficace des AMP nécessite un retour permanent d'informations pour atteindre les objectifs. Le processus de gestion comprend la planification, la conception, la mise en œuvre, la surveillance, l'évaluation, la communication et l'adaptation. L'évaluation consiste à examiner les résultats des actions menées et à apprécier si ces actions produisent les effets escomptés (résultats et produits). L'évaluation est une partie normale du processus de gestion. (Source: How is your MPA doing ?)

Tous comme pour le suivi des récifs coralliens, il existe de nombreuses méthodes d'évaluation de la gestion. Elles sont recensées dans un site internet dédié aux méthodes et à leur application dans les AMP (<http://www.wdpa.org>). Parmi ces méthodes plusieurs ont été utilisées dans les pays des projets FFEM, sans pour autant être toujours mises en œuvre par les projets eux-mêmes (exemple : RAPPAM qui a été mis en œuvre dans 40 pays, soit plus de 1000 aires protégées concernées en Europe, Asie, Afrique et dans les Caraïbes).



Dans le cadre des projets FFEM, 3 grands types de méthodes ont été utilisés préférentiellement :

- Les méthodes issues du guide gestion effective des AMP (How is your MPA doing?), de l'IUCN WCPA-Marine/WWF,
- La méthode type « tableau de bord » (scorecard) de la Banque mondiale/WWF,
- La méthode MOMS du WWF.

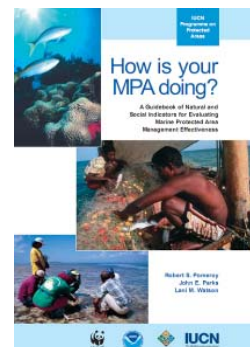
Les projets du FFEM qui ont effectué ce type d'évaluation (Mésio-Amérique, Tanzanie et Mozambique), ont soit utilisé les méthodes en tant que telle (exemple Tanzanie et Mozambique pour le MOMS) ou au contraire développé leur propre méthode à partir de l'une ou plusieurs d'entre elles, en l'adaptant à leur contexte. Ainsi, le projet méso-américain s'est-il inspiré des méthodes de la banque mondiale, de celles de PROARCA ainsi que la méthode IUCN-WCPA-Marine/WWF pour développer un outil adapté à ses besoins.

Les enquêtes de perception sont également un moyen de mesurer la perception des usagers sur l'impact de l'AMP sur leurs ressources et leur niveau de vie. Elles sont peu nombreuses dans les AMP des projets (voir chapitre « recherche et suivis »).

Outre ces méthodologies spécifiques, les suivis biologiques et socio-économiques développés dans le chapitre correspondant, servent bien entendu de base pour le suivi de l'efficacité de la gestion (voir chapitre « recherche et suivis »).

Guide pour la gestion effective des AMP (How is your MPA doing?)

« How is your MPA doing? » (Comment va votre AMP ? : guide sur les indicateurs naturels et socio-économiques destinés à mesurer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées <http://data.iucn.org/dbtw-wpd/edocs/PAPS-012.pdf>) est un manuel destiné à guider les gestionnaires des AMP dans le suivi et l'évaluation de tous les aspects de la gestion de l'AMP (biophysiques, socio-économiques et gouvernance) à des fins de gestion adaptative. Il a été élaboré par plusieurs partenaires (NOAA/National Ocean Service/IUCN WCPA Marine, WWF) en 2004¹.



Le document est une boîte à outils qui propose un processus et des méthodes d'évaluation. C'est un instrument de suivi simple, dans les techniques de collecte et d'analyse des données, et succinct. Il est destiné à être rempli par le personnel de l'AMP ou par toute autre partie prenante à l'effort de protection. Le questionnaire de l'aire protégée, doit être en mesure, avec ce manuel, d'organiser et de coordonner l'ensemble de l'évaluation. Il présente une approche flexible qui peut être utilisée dans de nombreux types d'AMP.

Il propose de nombreux indicateurs et suggère des techniques permettant de les mesurer. Les indicateurs choisis doivent refléter les buts et objectifs de l'AMP (chaque indicateur est associé à un objectif de gestion particulier). Trois types d'indicateurs sont retenus : les indicateurs biophysiques (10 indicateurs proposés), socioéconomiques (16) et gouvernance (16), soit un total de 42 indicateurs.

¹ Source : Pomeroy, R.S., Parks, J.E. et Watson, L.M. (2004). Comment va votre AMP? Guide sur les indicateurs naturels et sociaux destinés à évaluer l'efficacité de la gestion des aires marines protégées. IUCN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume-Uni. xvi + 232 pp.

Exemple d'indicateurs de chaque catégorie

Biophysique

- Structure des populations des espèces focales
- Complexité et répartition de l'habitat
- Type, niveau et rentabilité de l'effort de pêche

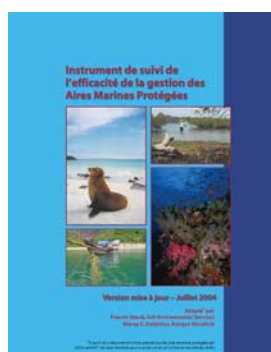
Socio-économique

- Modèles locaux d'utilisation des ressources marines
- Perception de la valeur non marchande et de non usage
- Infrastructures communautaires et activités commerciales

Gouvernance

- Niveau de conflit sur les ressources
- Disponibilité et affectation des ressources administratives de l'AMP
- Procédures d'application clairement définies

Tableau de bord («scorecard») de suivi de l'efficacité de la gestion des Aires Marines Protégées : (Banque Mondiale/WWF)



Cet instrument de mesure de l'efficacité de la gestion, élaborée en 2003, est une adaptation d'un outil mis au point par l'Alliance Banque Mondiale/WWF pour la conservation et l'utilisation durable des forêts (Stolton S. et Al. 2003⁴) et autres instruments (Hocking M. et Al. 2000⁵ ; Mangubhai S. 2003). Il

s'agit d'un tableau de bord très simple donnant au gestionnaire un aperçu rapide de la situation des différentes étapes de sa gestion. Il s'articule autour de l'application du cadre d'évaluation de la Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP – voir encadré).

Résumé du cadre de la CMPA

Éléments d'évaluation	Explication	Critères évalués	Point focal de l'évaluation
Contexte	La situation actuelle Évaluation de l'importance, des menaces et du cadre politique	Importance Menaces Vulnérabilité Contexte national Partenaires	Situation
Planification	La situation recherchée Évaluation de la planification de l'aire protégée	Contexte juridique et politique de l'aire protégée Configuration du système d'aire protégée Configuration de la réserve Plan de gestion	Faisabilité
Entrées	Les besoins Évaluation des ressources nécessaires	Financement de l'agence Financement du site	Ressources
Processus	Les moyens Évaluation du mode de gestion	Pertinence des processus de gestion	Efficacité et faisabilité
Sorties	Les effets Évaluation de mise en oeuvre des programmes et activités de gestion; produits et services fournis	Résultats des activités de gestion Services et produits	Efficacité
Résultats	Les résultats Évaluation des résultats et de leur contribution aux objectifs	Impacts : retombées des activités de gestion par rapport aux objectifs	Efficacité et faisabilité

Source : Hockings, Marc avec Sue Stolton et Nigel Dudley (2000); *Assessing Effectiveness – A Framework for Assessing Management Effectiveness of Protected Areas*; Université de Cardiff et UICN, Suisse

Ce cadre repose sur six composantes :

1. le contexte : quelle la situation actuelle ? (état des lieux, statut juridique, réglementations, etc.)
2. la planification : comment les objectifs vont-ils être atteints ? (objectifs, plan de gestion, recherche, etc.)
3. les ressources (équipe, infrastructure, financement)
4. les modalités de la gestion (prise de décision, éducation, communication, partenariats, suivi, évaluation)
5. le rendement : qu'est-ce qui a été produit ? (production de biens et services),
6. les résultats : quel a été l'impact ?

Chacune des composantes est décomposée en une série de questions (voir exemple dans l'encadré Mnazi Bay). La réponse à la question est affectée d'une notation comprise entre 0 (faible/mauvais) et 3 (élevé / excellent), sur la base du niveau de performance. La somme des notations est d'abord réalisée par composante puis une note finale est calculée. Le tableau de bord est rempli par l'équipe en charge de l'aire marine protégée ou toute autre personne en charge de l'évaluation.

Cette méthode a par exemple été appliquée à Mnazi Bay, dans le cadre de l'évaluation finale du projet, et les résultats montrent une gestion moyenne.

	Score Maximum possible	Score auto évaluation	Score évaluation externe
Contexte	22	17,5	17
Planification	15	11	11
Ressources	14	7	6,5
Gestion	33	22,5	21,5
Produits	10	5	4
Impact	11	5,5	5
Total	105	68,5	65
% du score max.	100	65,24	61,90

Ce type d'approche est utile pour la hiérarchisation des problèmes et pour l'amélioration des processus de gestion, mais elle n'offre que peu d'informations sur l'atteinte des objectifs de gestion qui nécessitent des outils plus approfondis, du type de celui de l'UICN/WWF.

L'instrument de suivi est disponible en ligne (en anglais, français et espagnol) sur le site internet suivant : www.icriforum.org/mpa/SC2_cover_FR.pdf

Plusieurs méthodes approchantes ont été développées : dans l'océan indien, au Mésos-Amérique, dans les Caraïbes...

Legal status – Does the marine protected area have legal status? Note: see fourth option for private reserves		your score	Comments
<ul style="list-style-type: none"> The marine protected area is not gazetted The government has agreed that the marine protected area should be gazetted but the process has not yet begun The marine protected area is in the process of being gazetted but the process is still incomplete The marine protected area has been legally gazetted (or in the case of private reserves is owned by a trust or similar) 	0 1 2 3	3	<p>The MPA (MBREMP) is legally gazetted. The regulations for the park, as drawn under the Act have also been endorsed and are being applied (See also section below).</p> <p>The Marine Park was in fact gazetted before the formal start of the project. The Team concurs with the score</p>
Marine protected area regulations - Are inappropriate resource uses and activities controlled?			
<ul style="list-style-type: none"> There are no mechanisms for controlling inappropriate land use and activities in the marine protected area Mechanisms for controlling inappropriate land use and activities in the marine protected area exist but there are major problems in implementing them effectively Mechanisms for controlling inappropriate land use and activities in the marine protected area exist but there are some problems in effectively implementing them Mechanisms for controlling inappropriate land use and activities in the marine protected area exist and are being effectively implemented 	0 1 2 3	2	<p>As mentioned above the Park regulations have been endorsed and are being implemented, with some discretionary exceptions. (There are still existing barriers to full implementation. Not all Park Villages are in agreement with the Park and its objectives, The implementation of the full spectrum of illegal fishing gear controls is being phased in along with a gear exchange programme. The physical demarcation of the user zones in the Park is still not fully in place).</p> <p>While the Team agrees with the PMU assessment of the situation and the score, not all shortcomings are the result of barriers – some are merely a reflection of work in progress.</p>

West Indian Ocean Workbook (West Indian Ocean Marine Science Association)

Il s'agit d'une adaptation des 2 méthodologies⁶ précédentes à l'océan indien. Cette méthode a été testée, dans un autre contexte que les projets du FFEM, dans 8 AMPs de trois pays : au Kenya, en Tanzanie (Mafia Island, parc marin de Mnazi bay) et aux Seychelles (Réserve Spéciale de Cousin Island).

La méthode PROARCA/CAPAS

Le développement d'une méthodologie régionale pour le suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées en Amérique Centrale a débuté en 1997 avec le projet PROARCA (USAID) porté par TNC, par un atelier d'experts sur les aires protégées au Honduras, en mai 1997. Cette méthodologie a été rendue officielle dans tous les pays d'Amérique Centrale ; certains d'entre eux les ont adaptés au niveau national : le Honduras (dès 2000) et le Guatemala (dès 2001).

La méthode est également de type « tableau de bord », rempli au cours d'un atelier rassemblant les parties prenantes, et comportant plusieurs champs d'évaluation : social (communication, participation, information, éducation), administratif (équipement et infrastructure, personnel, planning), ressources naturelles et culturelles (impact, protection, connaissance), cadre légal, finance (auto suffisance, biens et services).

Le gouvernement du Honduras a réalisé un bilan des résultats d'évaluation de 26 aires protégées terrestres et côtières entre 2000 et 2006. En moyenne, la gestion a été jugée « normale ». (Resultados del Monitoreo de la Efectividad de Manejo del Sistema Nacional de Áreas Protegidas de Honduras 2000-2006).



Rapid Evaluation of Management Effectiveness in Marine Protected Areas of Mesoamerica (MBRS/PROARCA/CAPAS)

En 2004, toujours dans le cadre du projet PROARCA, un nouveau

protocole plus élaboré est développé, basé sur une combinaison de 3 méthodes (méthodes Banque mondiale, PROARCA et UICN/WWF). Cette méthode, développée à la suite d'un grand atelier régional (2004, Guatemala City), a fait l'objet de la diffusion d'un guide (« manuel pour l'évaluation rapide de l'efficacité de la gestion dans les AMP de Méso-Amérique » (2005⁷).

Les éléments évalués de façon participative concernent les éléments biophysiques, la socio-économie, et la gouvernance, d'après trois critères : le contexte, le processus, les impacts.

Sur cette base, TNC a mesuré l'efficacité de la gestion de 18 AMP de la région en 2005 et en 2006 (Mexique, Guatemala et Honduras), dont les 3 AMPs du projet FFEM et en a fait un bilan.

Principaux éléments du bilan du Honduras

- absence de plan d'affaire,
- nécessité de renforcer la cogestion, qui à ce stade est limitée aux consultations,
- mise en œuvre insuffisante des plans de gestion
- absence de plan de communication et de plan de surveillance
- absence de démarcation et de signalisation des AMP
- Insuffisance des ressources humaines

Cayos Cochinos obtient les meilleurs résultats de gestion.

Le projet FFEM au Méso-Amérique, démarré fin 2005, s'est appuyé sur ces acquis. L'un des objectifs du projet était l'harmonisation régionale de l'outil « gestion effective des AMPs », ce qui était en partie déjà réalisé.

En avril 2006, au cours du 2^{ème} Congrès des Aires Protégées de Méso-Amérique (Panama City), un nouvel atelier d'harmonisation des méthodes à l'échelle de la région est organisé pour échanger les expériences.

Résultat des évaluations au Méso-Amérique

Sur la base de cette méthode harmonisée, des évaluations participatives ont été réalisées par TNC à Cayos Cochinos en 2005 et 2006, et à Cuero y Salado et Punta de Manabique en 2005. Dans le cadre du projet FFEM, l'évaluation a eu lieu à Punta de Manabique en 2007 et à Cayos Cochinos en 2006-2007.

⁶Weels, S. and Mangubhai S. 2005 A Workbook for Assessing Management Effectiveness of Marine Protected Areas in the Western Indian Ocean. IUCN Eastern African Regional Programme, Nairobi, Kenya. Rapport des résultats téléchargeable sur http://www.icran.org/pdf/ICRAN_IUCN_ManagementEffectivity_Eastern_Africa.pdf

⁷TNC, 2005. Manual para la Evaluación Rápida de la Efectividad de Manejo en Áreas Protegidas Marímas de Mesoamerica, janvier 2005, 58 pp.

A Punta de Manabique

Ambito/Elemento	Calificación Obtenida (CO)		Calificación Máxima (CM)	Calificación Final (CO/CM)	
	2005	2007		2005	2007
Año de evaluación	2005	2007	2005	2005	2007
Indicadores Socioeconómicos					
Contexto	14	15	20	0.70	0.75
Procesos	7	6	10	0.70	0.60
Impactos	13	14	20	0.65	0.70
Calificación Final Socioeconómico	34	35	50	0.68	0.70
Indicadores de Gobernabilidad					
Contexto	15	16	20	0.75	0.80
Planificación	38	37	50	0.76	0.74
Insumos	24	28	35	0.69	0.80
Procesos	9	7	10	0.90	0.70
Resultados	10	10	15	0.66	0.66
Impactos	4	4	5	0.80	0.80
Calificación Final Gobernabilidad	100	102	135	0.74	0.76
Calificación Final	134		185	0.72	0.74

Comparaison des résultats de l'évaluation de l'efficacité de gestion entre 2005 et 2007 à Punta de Manabique (indicateurs socioéconomiques et de gouvernance).

L'objectif de l'évaluation de l'AMP de Punta de Manabique était de comparer le niveau de gestion de l'aire protégée avec la dernière évaluation réalisée en 2005.

L'évaluation a uniquement concerné les aspects socio-économiques et de gouvernance (de même pour Cayos Cochinos en 2008). La comparaison réalisée avec les résultats obtenus en 2005 estime que l'efficacité de gestion peut être qualifiée d'« acceptable » (valeur comprise entre 60 et 80%) pour les deux évaluations de 2005 et 2007.

Mais ces évaluations ne prenaient pas en compte les indicateurs biophysiques. Le WWF s'est donc concentré pour chaque AMP sur la réalisation d'un état zéro et la mise en place des indicateurs biophysiques, permettant en même temps d'assurer le suivi écosystémique. (Ces suivis, qui se sont déroulés en 2007, sont rapportés dans la « recherche et suivis »).

A Cayos Cochinos

Les résultats de Cayos Cochinos (80% respectivement pour les indicateurs socioéconomiques et de gouvernance) signent une bonne gestion.

	Calificación Obtenida (CO)	Calificación Máxima (CM)	Calificación Final (CO/CM)
Indicadores Socioeconómicos			
Contexto	16	20	80
Proceso	7	10	70
Impactos	17	20	85
Calificación Final Socioeconómico (CFS)	40	50	80%
Indicadores Gobernabilidad			
Contexto	16	20	80
Planificación	39	50	78
Insumos	27	35	77
Procesos	8	10	80
Resultados	12	15	80
Impactos	4	5	80
Calificación Final Gobernabilidad (CFG)	106	135	80
Indicadores Biofisicos			
Impacto		55	
Calificación Final Biofisicos (CFB)		55	
Calificación Final (CFS+CFG+CFB)		240	

Evaluation de l'efficacité de la gestion de Cayos Cochinos : résultats agrégés

Le MOMS : Management Oriented Monitoring System – Système de suivi de la gestion

Le MOMS est une méthodologie mise en place par le WWF, qui combine à la fois une mesure de

l'efficacité de la gestion et un suivi du milieu et des espèces. Elle s'adresse aux gardes des parcs, aux gestionnaires et aux collaborateurs volontaires. Elle permet d'assurer un suivi de tout un ensemble de données qui sont d'ordre biologiques (faune, flore), socio-économiques (activités humaines, impacts...) et de l'ordre de la gestion de l'AMP (importance des patrouilles, suivi des infractions, collecte des taxes, etc.).

Cette méthode de collecte, sur des fiches standardisées, et de stockage des données est simple et originale. Les gestionnaires et les communautés décident ensemble des éléments pour lesquels ils souhaitent instaurer un suivi. Le processus est ensuite assuré par une équipe technique, généralement les gardes du parc, parfois également par les populations.

Ce système de suivi est utilisé dans de nombreuses aires de conservation (notamment Quirimbas et Mnazi Bay) ; il est relativement efficace si les gardes sont bien entraînés et si les GPS sont disponibles et en nombre suffisant. Il existe en effet plusieurs possibilités pour collecter les données et les gardes doivent bien maîtriser ces systèmes de collecte.

Le MOMS à Mnazi Bay

Bien que quelques paramètres soient déjà suivis (tortues, pêche) depuis le début du projet, ce n'est que depuis 2007 qu'a démarré le suivi effectif. La méthode de l'UICN « *How is your MPA doing* » préconisée au tout début du projet n'a finalement pas été retenue. C'est la méthode MOMS développée par le WWF qui a été choisie.

Une vingtaine de personnes ont été formées au suivi des coraux, tortues, effort de pêche et mangroves. Actuellement, 4 personnes font partie de l'équipe chargée du suivi des coraux, 4 participent au programme de suivi des tortues « Turtle Community Officers » (CTOs) et 12 personnes récoltent les données sur l'effort de pêche. Des membres de la population participent également à la mise en œuvre du MOMS.

Une partie des données de pêche est aujourd'hui collectée dans le cadre du MOMS et analysée mensuellement par site et par station; les résultats sont représentés graphiquement pour permettre aux responsables du monitoring de partager immédiatement les résultats avec les pêcheurs et avec d'autres partenaires intéressés au niveau local. La synthèse de données est établie à l'échelle du parc pour permettre d'adapter la gestion. La période de suivi de l'activité est encore trop courte pour permettre un bilan significatif.

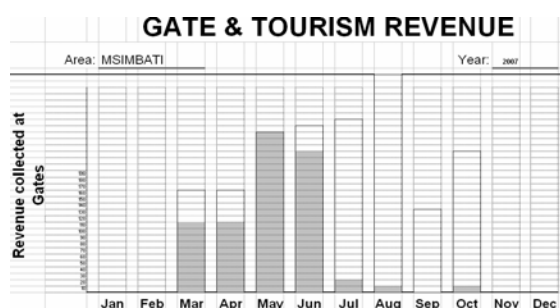
Une évaluation détaillée de la pêche au large, sur la base de données des prises de poissons par unité d'effort, récoltées par les équipes du MOMS et du service des pêches, a été initiée par le personnel en collaboration avec l'Université de Dar es Salam, à travers une enquête couvrant les principales zones de débarquement de poissons du parc, ainsi que de la zone tampon.

Pour les autres ressources (mollusques, crustacés), les fiches de suivi permettent d'évaluer la production et les bénéfices engendrés. Les

pêcheurs doivent remplir la fiche et y inscrire tous les mois, le nombre d'individus récoltés, vendus et ceux conservés pour leur propre consommation, ainsi que les revenus engendrés.

Le suivi-monitoring à Mnazi Bay, destiné à mesurer les impacts de l'aire marine (donc du projet) et à évaluer l'efficacité de la gestion a été mis en place très tardivement et aujourd'hui aucun résultat ne permet d'évaluer le projet. Si la méthode de comptage et de remplissage des différentes fiches semble simple, le nombre de fiches de suivi est assez important, et donne une impression de complexité au premier abord. La méthode MOMS, très participative, paraît toutefois intéressante et mérite d'être suivie sur du long terme. Elle doit faire appel à des ressources humaines relativement importantes et nécessite pour cela une formation en continue apte à former plusieurs évaluateurs.

Comme dans tous les projets, le suivi reste problématique dans la mesure où les études scientifiques du départ, si elles ont proposé des indicateurs, n'ont pas évalué l'état « zéro » d'un réseau de stations d'observations. A Mnazi Bay cet état zéro n'a débuté qu'en 2007, au démarrage du MOMS, soit 7 ans après la création de l'AMP.



Exemple de fiches de terrain MOMS pour le parc de Mnazi Bay

A Quirimbas

Le MOMS est mis en œuvre dans le parc depuis 2006. Lors des patrouilles, les gardes munis de GPS collectent les éléments suivants :

- les patrouilles (effort de patrouille, moyen de déplacement, nombre de patrouilleurs, superficie surveillée, etc.),
- les activités illégales (types d'activités, zones d'occurrence, espèces impliquées, etc.),
- les données sur les destructions de champs par les éléphants et leur gestion (armes à feu munitions, animaux impliqués)
- les espèces marines ou terrestres, (localisation, comportement, etc.). Les espèces marines concernées sont les tortues, les baleines, les dugons et les dauphins.

En 2006 et 2007 le MOMS a été mis en œuvre dans plusieurs zones du parc (Muaja, Muanona, Napuda, Ibo, Meluco et Biaque). Un bilan des données a été réalisé en 2006 et 2007 (voir tableau).

Dans les faits la mise en œuvre du MOMS ne se passe pas très bien et un consultant a été recruté pour renforcer la formation des gardes à la méthode.

Exemple de résultats du MOMS à Quirimbas sur les activités marines (sauf point 1 qui concerne toutes les patrouilles terrestres et marines)

Module	Activités	2006	2007
1. Registre de patrouilles	Patrouilles à pied	586	249
	Patrouilles à bicyclette	247	45
	Patrouilles en bateau	47	21
	Nombre de patrouilleurs	53	53
	Temps de patrouille, heures	5 593	1 593
2. Activités illégales	Aire couverte (nombre de zones)	548	316
	Pêche	22	0
	Nombre de filets confisqués	8	1
3. Registre des espèces (occurrence)	Bateaux confisqués	3	2
	Tortues	115	17
	Baleines	1	0

En 2007, la première mini-conférence régionale MOMS de l'Afrique du sud, s'est tenue au Botswana, « Où en sommes nous aujourd'hui et quel chemin prendre ? ». Un débat a concerné l'engagement du ministère dans la généralisation du MOMS à toutes les aires de conservation du Mozambique, avec pour objectif de rendre disponibles l'ensemble des données de tous les sites, de produire un rapport annuel à diffuser aux différents acteurs pour les prises de décisions clé.

Le CRISP

Parmi les 6 AMP du programme CRISP, aucune n'a réellement mis en place les moyens de mesurer l'efficacité de sa gestion et sa durabilité. Soit qu'elles soient trop récentes (Yambé-Diahoué en Nouvelle-Calédonie) ou que les données de base font défaut (Marou à Vanuatu, Sandfly à Salomon) ou que le plan de gestion n'est pas encore réellement mis en œuvre (PGEM de Moorea). Il y a donc une présomption d'amélioration de la gestion à ce stade, plus que de réelles preuves. La suite du programme a toutefois prévu de remédier à ce problème.

La méthode de comparaison des AMP évaluées dans cette étude

En début de cette étude de capitalisation, les évaluateurs ont mis au point un dispositif de comparaison des AMP entre elles.

Basée sur la méthode et les critères de la banque mondiale, regroupés suivant les différentes phases de l'AMP (cf. ci-dessous), elle utilise une représentation en « rose des vents permettant une comparaison rapide et visuelle de l'état d'avancement et de la performance des projets d'AMP ; cette outil a finalement intéressé bon nombre de gestionnaires qui l'ont adopté.

CYCLE DE MISE EN PLACE D'UNE AMP

Les travaux d'évaluation conduit durant cette étude, nous ont montré que l'établissement d'une AMP peut être divisé de manière schématique en trois phases, depuis la création jusqu'à l'autonomie de l'AMP. Chacune de ces phases est divisée en étapes, pouvant constituer autant de critère d'appréciation de l'avancement du projet d'AMP et de sa robustesse.

- la première **phase (1)** dite « préliminaire » ou de création, se termine normalement à la création officielle de l'AMP. Elle comprend toutes les étapes préalables à la mise en œuvre du projet (voir critères page suivante). Elle nécessite pour le porteur, de l'imagination, un grand sens du terrain, de l'écoute et de la communication avec toutes les parties prenantes pour aider à identifier les zones à protéger, les règles de gestion convenant aux parties prenantes et les éventuels projets alternatifs générant des revenus.
- la **phase (2)** suivante dite « pionnière » vise l'opérationnalisation et la consolidation de la gestion. Elle pourrait être qualifiée « d'adolescence » de l'AMP. Pour la phase pionnière, l'inventivité et la réactivité sont toujours de mise pour savoir bâtir sur chaque acquis et parfaire des édifices institutionnels et économiques en maturation, mais elle nécessite aussi une professionnalisation des équipes et si nécessaire l'appui d'équipes extérieures (ex : sur un projet de développement joint au projet de conservation).
- la **phase (3)** dite « autonome », est atteinte lorsque l'AMP a acquis l'autonomie technique, organisationnelle et financière.

Le tableau ci-dessous montre l'avancement des AMP visitées lors des évaluations. Il est important de noter ici que le temps nécessaire pour atteindre l'autonomie est rarement inférieur à 15 ans et que la plupart des projets d'appui aux AMP sont d'une durée de 4 à 5 ans, ce qui revient à l'abandon d'un enfant en bas âge. Il y a donc lieu sur ce type de projet de prévoir au moins une durée d'appui de 10 ans et d'inclure dès les premiers stades de mise en œuvre, l'établissement d'un plan d'affaire (voir chapitre « financement pérenne des AMP »).

Au sein des projets du FFEM, seules Cayos Cochinos au Méso-Amérique et la SMMA en sont au stade de l'autonomie, même si certains aspects ne sont pas encore acquis comme les AAGR au Méso-Amérique.

Pour préciser le contenu de chaque phase, le tableau ci-contre, propose une série de critères pour chacune d'elles. Toutefois l'organisation des activités au sein des différentes phases peut varier d'une AMP à l'autre. Ainsi dans une AMP communautaire du sud on privilégiera l'adhésion des populations avant de conduire des études scientifiques lourdes qui ne sont pas nécessaires si les communautés ne sont pas intéressées à développer une AMP (ex : Bamboung). Dans une AMP d'un pays développé, on partira plus facilement des travaux scientifiques pour établir les AMP (ex : AMP Yambé – Diaouhé de Nouvelle-Calédonie dans le CRISP). Un autre exemple

illustre la relativité de l'ordre de ces critères : il n'est pas rare qu'une structure de gestion informelle existe avant même la création officielle d'une AMP (Cayos Cochinos, par exemple). Les critères peuvent donc varier un peu d'une AMP à l'autre, bien que la liste ci-contre soit relativement incontournable. En revanche, comme nous venons de le voir, l'ordre peut être adapté au cas de l'AMP.

Une fois les critères définis pour l'AMP en question, ainsi que leur ordre, cette liste devient le chemin critique du projet, que les gestionnaires peuvent renseigner au fur et à mesure de son avancement. On peut en faire une représentation graphique sous la forme d'une rose des vents (voir graphe de l'AMP de Bamboung page suivante).

Chaque critère est reporté sur un axe avec une notation du niveau de réalisation et de performance de ce critère (de 0 : non réalisé, 1 commencé, 2 significativement avancé et 3 : complètement réalisé). Les critères s'enchaînent de façon logique dans le sens des aiguilles d'une montre, depuis les actions préliminaires à la création de l'AMP (phase 1), jusqu'au fonctionnement autonome (phase 3) ; cela permet de représenter à la fois la durée de vie « relative » de l'AMP au travers des phases ainsi que la qualité du parcours, au travers de la notation des critères.⁸

Les différentes phases d'une AMP (petit mémo à l'usage du gestionnaire) et étapes indicatives au sein des phases

Phase préliminaire ou de création

Identification des zones d'intérêt écologique
Identification des parties prenantes
Processus de participation des parties prenantes
Etat des lieux initial des ressources naturelles (point 0 du suivi)
Etat des lieux initial socio-économique (point 0 du suivi)
Identification du périmètre à protéger
Identification du zonage éventuel
Identification des règles de gestion par zones
Identification d'un projet de revenu alternatif (option)
Appropriation du projet par les bénéficiaires
Identification des règles de partage des bénéfices
Appropriation du projet par les autorités
Création de la structure de gestion
Création du comité de gestion
Texte officiel créant l'AMP

Phase de gestion pionnière

Communication sur la création de l'AMP
Démarcation de l'AMP
Démarrage de la gestion et de la surveillance
Préparation d'un business plan
Finalisation et approbation du plan de gestion
Mise en place du projet de revenu alternatif (si option retenue)
Fonctionnement régulier du Comité de Gestion
Renforcement des capacités au sein de l'AMP
Poursuite du programme d'information, de sensibilisation
Démarrage des suivis (biologiques, socio-éco et efficacité de la gestion) et retour aux populations
Démarrage du suivi des activités de gestion (rose des vents)
Mise en place d'une comptabilité

Phase de gestion autonome

Application du plan de gestion

⁸ Cette méthode est proche dans son principe de la méthode RAPPAM développée par le WWF, ou de celle du scorecard de la Banque mondiale, mais son application est volontairement beaucoup plus simple. Par ailleurs les critères peuvent être adaptés si nécessaire, selon le type d'AMP rencontré.

Poursuite de l'implication des populations
 Vérification du partage équitable des revenus
 Professionnalisation du projet de revenu alternatif (si option retenue)
 Renforcement des capacités au sein de l'AMP (suite)
 Poursuite des suivis – suivi du tableau de bord (rose des vents)
 Démonstration d'effets écologiques bénéfiques
 Démonstration d'effets socio-économiques bénéfiques
 Révision du plan de gestion et gestion adaptative
 Pérennisation des financements et mise en place de réserves financières pour les investissements

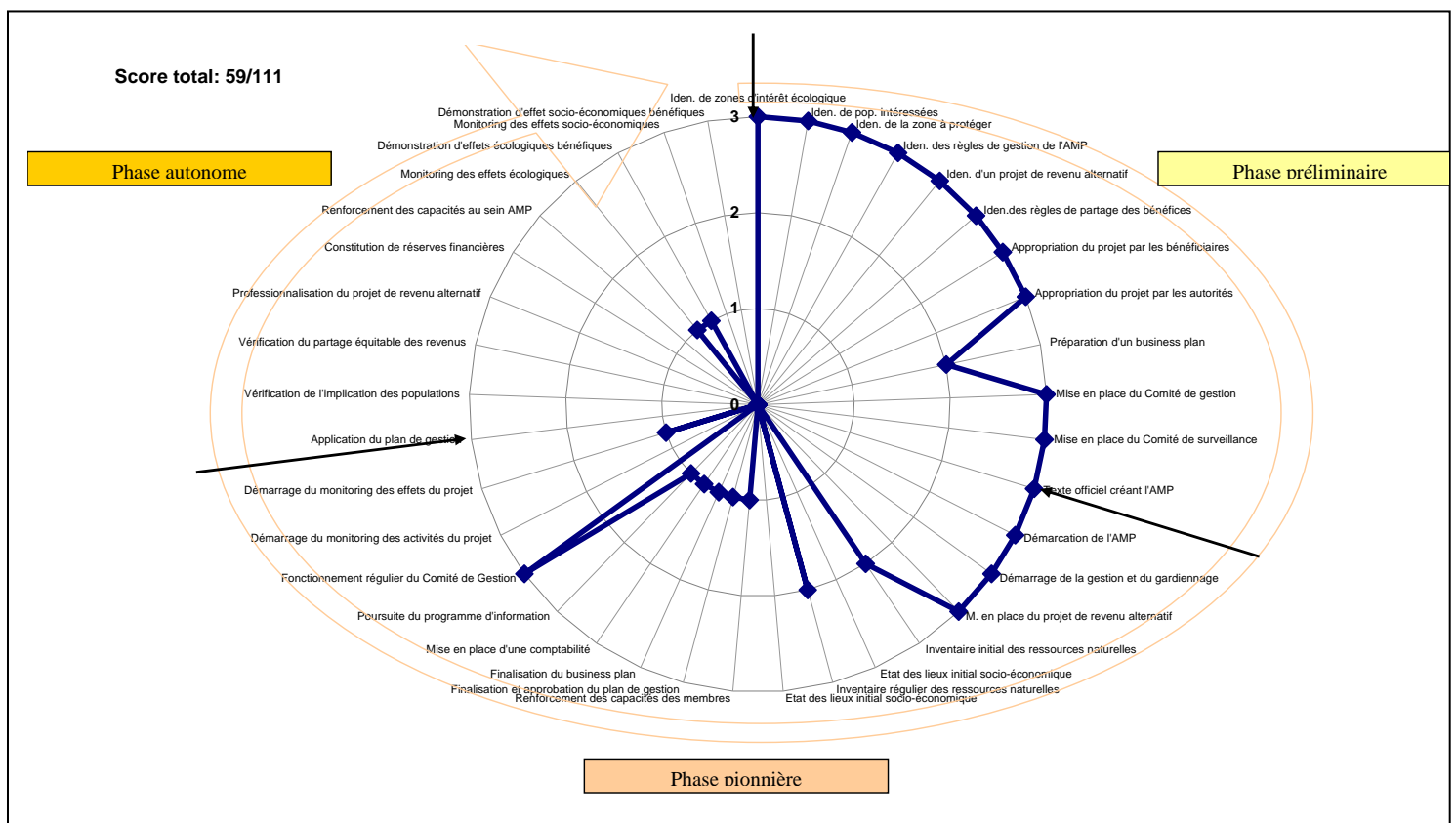
Plus le parcours est « sans faute », plus le montage de l'AMP est robuste, ce qui se traduit par un cercle large et continu, dont la circonférence dépend de l'âge de l'AMP. Lorsque le parcours présente des faiblesses, la rose des vents présente des « dents » dans le cercle permettant de repérer immédiatement la nature du problème ou du manque. Le remplissage de cette rose des vents tout au long de la vie de l'AMP, peut ainsi assister les gestionnaires dans leur gestion quotidienne du projet.

		DATE DE CREATION DE L'AMP	PLAN DE GESTION	DUREE DU PLAN	DATE D'APPROBATION	DATE DE MISE EN OEUVRE	ELABORATION PARTICIPATIVE	PHASE D'AVANCEMENT DE L'AMP
Mésio-Amérique	Punta de Manabique	1989/2005	OUI	5 ans	2006	2007	OUI / *	2
	Cayos Cochinos	2003	OUI	6 ans	2004	2004	OUI / *	3
	Cuero y Salado	1987	OUI	5 ans	2004	2007	OUI	2
Costa Rica	Ile de Coco	1978	OUI	5 ans	1996			3
OECS	Cabriets	1986	OUI	6 ans	Draft (2007)	Non mis en œuvre	NON	2
	Tobago Cays	1997	OUI	3 ans	2007	2007	OUI / *	2
	NEMMA	2005	OUI	4 ans	Draft (2007)	Non mis en œuvre	NON	1
Ste Lucie	Pointe Sables		NON	-	-	-	-	1
Ste Lucie	SMMA	1994	OUI		Draft	Pas suivi	OUI / *	3
Sénégal	Bamboung	2004	OUI	5 ans	Draft	Non mis en œuvre	OUI / *	2
Tanzanie	Mhazi bay	2000	OUI		2005	2005	OUI	2
Mozambique	Quirimbas	2002	OUI	5 ans	2003	2004		2
Pacifique Sud CRISP	Aleipata (Samoa)	2002	OUI	4 ans	2002		OUI / *	2
	Safata (Samoa)	2002	OUI	4 ans	2002		OUI / *	2
	Yambé et Diaoué (NC)		NON	-	-	-	-	1
	Marou (Vanuatu)	2006	OUI	3 ans	2007		OUI / *	1 à 2
	Sand Fly (Salomon)		NON				OUI / *	1 à 2
	PGEM Moorea (PF)	2004	OUI	5 ans	2004	2004	OUI / *	2

(* population locale représentée dans le comité de gestion)

Rose des vents de l'AMP de Bamboung au Sénégal (au jour de l'évaluation)

Voir en annexe la représentation de toutes les roses des vents dans AMP visitées lors des évaluations



ANALYSE, CONCLUSIONS ET LEÇONS APPRIS

La planification des réseaux d'AMP : une étape utile au choix des projets

Les études visant à identifier des réseaux cohérents d'AMP au sein d'écorégions homogènes se sont multipliés ces dernières années. Ces exercices ont l'intérêt d'attirer l'attention de décideurs sur la localisation des sites les plus remarquables, importants pour maintenir la biodiversité et la fonctionnalité des écosystèmes au sein d'une même écorégion.

Dans certains projets évalués, de telles analyses ont permis de déterminer ex-ante les sites d'importances où concentrer les financements et les efforts de protection (cas des AMP du récif méso-américain, du Sénégal, de Quirimbas et de Mnazi Bay). Dans d'autres projets, des analyses éco-régionales ont été financées et ont permis dans un second temps de prioriser les sites d'AMP sur lesquels les efforts devaient se porter (cas du CRISP dans le Pacifique sud et du RAMP COI dans l'océan indien).

La mise en œuvre de ces méthodes montre, d'une part, que dans beaucoup d'écorégions les données de base font défaut ou sont très inégalement réparties. D'autre part, les connaissances scientifiques sur des problématiques importantes dans le choix des sites en réseau sont encore insuffisantes. Ainsi les notions de connectivité (pour identifier les distances et positions entre AMP nécessaires pour avoir un réseau viable), de résilience (pour s'assurer que les sites choisis seront à même d'être sources de recolonisation pour les zones dégradées alentours), ainsi que la taille optimale des AMP sont rarement bien documentées.

Ces exercices sont par ailleurs compliqués par la difficulté d'accéder aux données de la recherche. Malgré les efforts internationaux de rassemblement des connaissances scientifiques sur la biodiversité (Fishbase, Reefbase, OBIS et autres bases de données internationales), celles-ci restent encore trop dispersées et difficiles à obtenir. Les projets FFEM devraient ainsi inclure une clause selon laquelle toutes les données récoltées dans le cadre de leur mise en œuvre doivent être fournies au FFEM et transmises aux bases de données internationales afin d'en assurer une bonne conservation et transmission.

En **Nouvelle-Calédonie** (CRISP), le travail a conduit à l'identification de vingt aires prioritaires pour la conservation, parmi lesquelles plusieurs ont un intérêt mondial.
En **Polynésie française** (CRISP), le travail d'identification, basé essentiellement sur les critères de géomorphologie des îles et atolls et sur les connaissances expert est bien avancé.
Dans l'**océan indien** les sites sont en cours d'identification.
Au **Méso-Amérique**, l'analyse écorégionale, réalisée avant le projet a été complétée par une étude spécifique des sites importants pour les espèces d'intérêt commerciales : 15 sites importants pour la pêche, dont 50% sont déjà inclus dans des zones protégées ont été identifiés.

La structure de gestion

Dans les projets du FFEM, les organes de gestion des AMP sont donc très variés. Ce sont soit des services gouvernementaux dépendant des ministères en charge des AMP (ex : Parc Marin de Mnazi Bay en Tanzanie, Parc National de Quirimbas au Mozambique et Parc National de Cabrits à la Dominique), soit des structures indépendantes disposant d'un comité de gestion impliquant différentes parties prenantes dont des opérateurs économiques (ex : SMMA à Ste Lucie et Parc Marin de Tobago Cays à St Vincent & Grenadines), soit des ONG (toutes les AMP du projet récif méso-américain), soit les communautés (ex : AMP communautaires du Bamboung au Sénégal et de Marou au Vanuatu), soit un intermédiaire entre toutes ces situations.

Si les organismes d'Etat garantissent en principe la légitimité de l'espace protégé, dans les projets évalués dans cette étude ils ne disposent pratiquement jamais de suffisamment de moyens pour assurer une gestion efficace. Par ailleurs, leur gestion tient souvent peu compte des préoccupations des populations locales.

La souplesse de gestion des ONG et leur sensibilité aux attentes des populations rendent souvent leur gestion plus efficace. Toutefois, ces ONG ont souvent du mal à associer les administrations d'Etat aux démarches de protection locales et à assurer l'appropriation des espaces protégés par les autorités gouvernementales. Les ONG locales sont en général très proches des réalités du terrain (ex : Océanium au Sénégal ou FSPI dans le Pacifique).



Elaboration de l'arbre des problèmes d'une AMP aux Salomon (@ T. Clément)

L'évaluation n'a pas rencontré d'AMP véritablement gérées directement par des communautés locales. Celles-ci sont toujours appuyées par une ONG (même légèrement). En général, une telle prise de responsabilité de gestion d'AMP ne peut se faire qu'à petite échelle (AMP du Pacifique sud ou du Bamboung au Sénégal), nécessite des leaders locaux suffisamment légitime pour faire respecter les règles et requiert souvent de s'appuyer sur le respect des coutumes locales (ex : Pacifique sud).

Dans les pays en développement dans lesquels se déploient les projets du FFEM, les solutions mixtes de cogestion sont parfois les plus efficaces. La responsabilité de gestion est portée par le gouvernement ou un établissement public qui est

assisté par des ONG qui appuient les communautés locales. Toutefois, de telles organisations nécessitent une définition très claire des champs de compétence de toutes les parties (ce qui peut être long et coûteux à définir puis à vulgariser parmi toutes les parties prenantes). Dans les pays les plus développés, où l'AMP peut générer elle-même des revenus (ex : SMMA ou Tobago Cays), une gestion confiée par l'Etat à une entité indépendante (association la plus souvent) ayant l'autonomie financière et de décision est souvent le dispositif le plus simple et efficace.

Le périmètre de l'AMP : à définir en tenant compte de tous les paramètres

Le choix du périmètre de l'AMP repose le plus souvent sur des critères biologiques qui ne sont pourtant pas suffisants. Les données sociales (liens entre les villages) et sur les usages (compréhension des usages, des usagers et de leur provenance) sont tout aussi importantes et doivent être analysées avant la délimitation définitive du périmètre de l'AMP.

D'autre part, le lien terre-mer est fondamental, particulièrement en milieu insulaire. Pourtant, très peu d'AMP incluent les bassins versants, source des pollutions qui menacent l'intégrité de l'AMP, dans leur analyse. Ainsi à la SMMA (Ste Lucie), l'efficacité avérée de la gestion de l'AMP est compromise par les pollutions terrigènes issues du lessivage des sols en amont. Ainsi, le projet Récif méso-américain est exemplaire pour son travail visant à réduire les pollutions issues des résidus de traitements agricoles dans les bassins versants.

Le zonage : essentiel pour la conservation et la gestion ; à définir sur des bases scientifiques et de manière participative

La plupart des AMP des projets ont un zonage destiné à séparer des secteurs de l'AMP en zones aux réglementations différentes, suivant leur vocation. Celui-ci est plus ou moins complexe dans les AMP des projets de FFEM (de 2 zones jusqu'à 10 zones suivant les AMP).

Le zonage est essentiel. Il a prouvé son efficacité pour régler des conflits d'usage (exemple de la SMMA, où il a permis de résoudre les problèmes récurrents entre les pêcheurs et les touristes) ou pour contribuer à l'augmentation des ressources dans les zones de non pêche.

Afin de contribuer à la conservation de la biodiversité et des ressources exploitées, la définition du nombre, de la localisation et de la taille des zones de non pêche est essentielle pour qu'elles aient un impact au-delà de leurs limites et sur l'ensemble du territoire de l'AMP. L'importance de protéger les habitats privilégiés de certaines étapes des cycles vitaux des espèces commerciales (zones de reproduction, d'agrégations, de frayères et zones de migration) nécessite que les projets identifient ces zones le plus tôt possible lors de la création des espaces protégés.

Outre l'importance de la recherche, le zonage est d'autant plus efficace si les décisions sont prises de manière participative, et le cas échéant, que les

zones identifiées respectent déjà des zones traditionnelles de gestion reconnues de longue date (exemple de l'AMP de Yambé et Diahoué en Nouvelle-Calédonie).

En l'absence de moyens pour réaliser les études de base, un zonage intermédiaire à vocation démonstrative et de sensibilisation des populations peut être envisagé. Il devra être revu à la lumière des connaissances scientifiques acquises ultérieurement. Ainsi le zonage du Parc des Quirimbas réalisé sans études approfondies nécessite aujourd'hui une révision pour cadrer au mieux avec les objectifs de conservation.

Participation et implication des populations locales : l'une des clés du succès

La participation des populations locales est aujourd'hui reconnue comme l'un des éléments clés de succès des AMP. Il existe plusieurs niveaux de participation, tous représentés dans les projets FFEM, depuis la participation à la création de l'AMP, jusqu'à la gestion :

- Participation à la création de l'AMP (Quirimbas, aires du Pacifique du programme CRISP, aires du Sénégal du projet Narou Heuleuk d'Océanium) ;
- Participation à la gestion au travers de la représentation des parties prenantes au sein du comité de gestion (pratiquement tous les projets) et parfois de certaines activités (cogestion de la pêche par les comités de pêcheurs à Quirimbas) ;
- Participation à l'élaboration des plans de gestion de l'AMP dans le cadre d'ateliers participatifs (AMP des projets Narou Heuleuk, Méso-Amérique, Mnazi Bay, Quirimbas, CRISP) ;
- Participation aux décisions de gestion au travers des bureaux des associations de gestion des AMP (SMMA et Tobago Cays dans les Caraïbes) ;
- Participation à la collecte des données du dispositif de suivi des effets de l'AMP après formation (Mnazi Bay, Quirimbas, AMP du CRISP) ;
- Participation effective aux patrouilles de surveillance (AMP du Bamboung au Sénégal, Mnazi Bay, Quirimbas, CRISP).

La comparaison des expériences des AMP de Mnazi Bay et des Quirimbas montre que les efforts de concertation sont prioritaires pour acquérir l'adhésion des communautés, plutôt que de les subordonner aux résultats des recherches scientifiques. En effet, rien n'empêche d'établir un plan de gestion provisoire construit en étroite concertation, pour autant qu'il soit bien prévu de le réactualiser de manière participative une fois que les résultats des recherches sont disponibles. En effet, dans le cas du parc marin de Mnazi Bay, le démarrage du projet a surtout été consacré aux études scientifiques très nombreuses, au détriment des échanges avec les populations locales ; à l'inverse à Quirimbas, très peu d'études scientifiques ont été réalisées mais l'accent a été mis sur la relation avec les communautés. Au final, l'acceptation des règles de gestion est meilleure aux Quirimbas alors qu'à Mnazi Bay plusieurs villages restent encore très hostiles au parc.

Les exemples montrent que le niveau de participation des communautés locales dépend essentiellement de 2 facteurs : (i) une bonne

connaissance du contexte, des approches et techniques employées et (ii) le temps passé pour engager puis maintenir les communautés dans le processus participatif.

Prendre le temps de gagner la confiance

C'est dans la phase de création de l'AMP que le mode d'implication des populations locales doit faire l'objet d'attentions particulières. C'est la phase la plus sensible et les erreurs d'approche réalisées dans cette phase seront difficiles à surmonter ensuite. Ainsi les promesses non tenues peuvent compromettre la pérennité de l'engagement des populations, voire conduire à de vrais hostilités de la part de certains villages. Les exemples de villages opposés à un projet, pourtant parfois porté par des villages voisins, sont très nombreux (exemple de Mnazi Bay). La SMMA de Sainte Lucie, par exemple, souvent citée en exemple de réussite d'AMP, a été le théâtre de violents conflits à plusieurs reprises avant de retrouver une certaine sérénité et la gestion des conflits (toujours latents) reste l'un des objectifs de gestion principaux de cette AMP.

Une grande proximité au terrain durant une période suffisamment longue est nécessaire pour acquérir la confiance des populations locales, notamment lorsqu'existent des conflits, et pour comprendre les mécanismes sociaux en jeu. Ceci nécessite une présence à long terme sur le terrain (2 ans semblent le minimum), immergé au sein des communautés (exemple de l'aire marine de Yambé et Diahoué en Nouvelle-Calédonie).

Comprendre le contexte

A moins d'une bonne connaissance du contexte, il est utile de consacrer du temps et des moyens pour bien comprendre l'organisation et le fonctionnement social des populations, leur représentation de l'environnement, ainsi que pour identifier les éléments culturels sur lesquels s'appuyer ou au contraire pouvant créer des freins à la participation des populations locales à la démarche de mise en place de l'aire protégée. Ces études sont également utiles au plan de gestion, car elles permettent de dégager des règles et modes de gestion adaptés au contexte. Il est important de les réaliser au moment opportun, à savoir avant la décision de création dans toute la mesure du possible (exemple des études en Nouvelle-Calédonie). Dans le cas où ces analyses sont réalisées après la création de l'AMP, elles peuvent ne pas être suffisantes pour amoindrir des hostilités déjà cristallisées (exemple de la Tanzanie).

Le rôle des « leaders » est déterminant ; il est important dès le départ de les repérer et de s'appuyer sur leur influence (exemple de Quirimbas, du Sénégal ou de la Nouvelle-Calédonie).

Un exemple de règle mal adaptée faute de connaissance du contexte culturel : le cas de **Mohéli**

La pêche à pied sur les platiers à marée basse (poules, poissons, coquillages) est très importante dans le parc marin de Mohéli (Comores) et conduit à la destruction des coraux par piétinement ou par retournement des colonies. Elle est

pratiquée par les pêcheurs mais aussi par les femmes, les enfants. Mais pour les jeunes qui la pratiquent également, il s'agirait d'une étape dans l'apprentissage de la pêche à la ligne, avant d'être embarqués. Interdire purement et simplement ce type de pêche, sans tenir compte de l'importance qu'elle a dans la formation des jeunes pêcheurs conduirait sans aucun doute à un échec. Seule une étude détaillée du contexte de la pêche a permis de rendre compte de cet aspect social.

Dans le projet d'AMP de **Yambé – Diahoué** en Nouvelle-Calédonie (programme CRISP) le WWF appuyé par un anthropologue local de l'IRD a longuement travaillé sur ces aspects pour respecter les organisations coutumières et leurs modes de décision, avant de poursuivre le montage de cette AMP. Cette précaution permet de penser que les solutions proposées auront vraiment l'assentiment de toutes les parties prenantes.

De même, la création de nouveaux groupes communautaires, lorsqu'elle est nécessaire pour la gestion, doit être soigneusement étudiée à la lumière du contexte social existant afin de limiter les risques de fragilisation de la cohésion sociale. Dans le parc marin de Mohéli aux Comores, des associations villageoises de l'environnement ont été créées en partie pour les besoins d'un projet multilatéral. Ces associations, souvent constituées de jeunes, se sont vues attribuer des responsabilités et un certain pouvoir (via les financements accordés) au détriment des autorités traditionnelles représentées par les anciens.

Exemples de groupements mis en place par les projets

Méso-Amérique : groupements de pêcheurs
Quirimbas : conseils communautaires de la pêche (CCP), associations de pêche, groupes micro crédits et groupes d'AAGR
Tanzanie : mise en place des comités de liaison villageois (village liaison committee) et des Village Environment Management Committee (VEMC) et groupes d'AAGR
Ste Lucie : coopérative de pêcheurs, mais également syndicats d'hôteliers, de centres de plongée, de croisiéristes, sont membres du Comité de gestion de l'AMP.
CRISP : de nombreuses AMP de Mélanésie et de Polynésie sont établies sur les bases d'organisations communautaires. Ces zones « gérées » et non « protégées » sont regroupées dans un vaste réseau mondial : les Locally Managed Marine Areas (LMMA)

D'autre part, la phase d'explication et de concertation préalable à la création du parc marin et la phase d'actions de « compensation » (souvent comprise dans le plan de gestion) doivent absolument prendre en compte les personnes ou les groupes pénalisés par le projet (au moins à court terme). L'identification précoce de ces groupes sur le territoire d'influence de la zone protégée est importante. Il s'agit le plus souvent des pêcheurs auxquels des solutions doivent être proposées (ex : SMMA).

Utiliser des approches appropriées

Les modes d'information et de communication mis en œuvre pour assurer la participation doivent être adaptés au contexte. Il n'est en effet pas toujours certain que la consultation des populations a bien permis d'informer toutes les parties prenantes et que les décisions prises respectent les règles de fonctionnement des communautés locales. Ce risque est important lorsque l'organisation des communautés et la répartition des pouvoirs sont complexes, comme dans le Pacifique sud. Des

modes de consultation insuffisants ou mal adaptés peuvent être la cause d'échecs d'AMP.

Mettre en œuvre des approches participatives nécessite de la méthode mais également un savoir-faire. Certaines méthodes comme le cinéma-débat mis en œuvre au Sénégal par l'ONG Océanium ou le théâtre à Quirimbas se sont montrées très efficaces. Les ateliers participatifs sont souvent utilisés et permettent aux différents acteurs de se rencontrer et de construire ensemble le projet d'AMP. Toutefois, il est important de s'assurer d'une part de la légitimité des représentants choisis pour chaque du groupe d'acteur et d'autre part que ces représentants restituent bien au groupe qu'ils représentent les informations partagées et les décisions prises.

Les méthodes utilisées au Sénégal par Océanium dans le but de promouvoir la participation locale et les échanges d'idées basés sur des animations dans les villages ont été très réussies. Elles sont basées sur des projections de films tournés sur place par les équipes d'Océanium qui mettent en scène les problèmes rencontrés localement (diminution des prises, taille des poissons, types de filets, le but étant de faire réagir l'auditoire et d'aller vers des propositions de solutions.

Les cartographies participatives (exemple Tanzanie, Mozambique ou Nouvelle-Calédonie) sont également un bon outil d'implication communautaires dans l'élaboration du plan de gestion.

Les visites d'échange se sont révélées un excellent moyen participatif dans plusieurs projets (Mozambique, Bay, MAR, Narou Heuleuki, OPAAL, SMMA, CRI). Les personnes ayant participé à ces échanges ont été unanimes sur leur intérêt.



Réunion avec les villageois à Vanuatu (@ T. Clément)

Maintenir la dynamique de participation

C'est ce qui semble le plus difficile. Une fois passé l'enthousiasme et la dynamique des premiers temps de l'AMP, la pérennisation de la participation reste l'enjeu le plus important pour les AMP.

La mobilisation des communautés et des acteurs actifs doit donc faire partie à part entière et pour plusieurs années des activités de gestion du parc. La question des « primes » et autres « récompenses » pour les bénévoles, au moins pendant un certain temps, doit être prise en compte. Pour maintenir la mobilisation, plusieurs éléments sont donc à considérer :

- Nécessité d'apporter une grande attention aux aspects humains, envers toutes les personnes qui se mobilisent bénévolement ou presque, au bénéfice de l'AMP,
- Nécessité de maintenir la dynamique au sein des communautés en assurant des réunions régulières (1 ou 2 par an qui présenteraient les résultats de l'année, puis les activités prévues pour l'année d'après),
- Besoin de quelques motivations (morales ou financières sous une forme ou une autre).

Le gestionnaire doit par ailleurs assurer périodiquement des restitutions aux populations des connaissances acquises, de l'évolution des ressources, des résultats des suivis réalisés, etc.

Le parc de Quirimbas fait partie des projets du FFEM/AFD étudiés où l'adhésion de la population est la plus forte, puisque c'est à leur demande que le parc a été créé après 2 à 3 années de préparation et discussions avec les leaders et les communautés. Nombreux sont les rangers communautaires aujourd'hui volontaires qui ont été à l'origine du parc.

Comme c'est souvent le cas dans les projets d'AMP, la dynamique de démarrage du parc et du projet a donc été très forte. Si l'on ressent encore cette dynamique aujourd'hui, on sent également un certain découragement de plusieurs groupes et des mécontentements commencent à poindre. De nombreux acteurs sont en train de se démobiliser car ils ne voient pas les bénéfices promis arriver et ne se sentent pas récompensés de leur travail. Les enquêtes montrent par ailleurs que plusieurs villages ne savent toujours pas très bien ce que représente le parc, s'ils en font partie ou pas.

Les modes de gestion traditionnels : un bon appui pour une gestion appropriée

C'est dans le Pacifique, où intervient le programme CRISP, que ces modes de gestion traditionnels sont apparus les plus vivants et où les études et activités en vue de la mise en place des AMP ont tenté d'intégrer ces aspects (Nouvelle-Calédonie, Salomon, Samoa, Vanuatu, Cook, Wallis et Futuna). Elles se sont attachées à mieux connaître l'organisation sociale et les chemins coutumiers facilitant la gestion locale, en vue d'une intégration dans le droit moderne d'une forme de gestion traditionnelle.

Dans de nombreuses îles où intervient le programme, ces pratiques traditionnelles constituent la base du montage des AMP communautaires et sont reconnues par les autorités (Vanuatu, Salomon, Tuvalu, Samoa, etc.).

Les études en Nouvelle-Calédonie ont montré que le travail préparatoire auprès des communautés pouvait aussi aider à la reconquête des connaissances et des usages coutumiers anciens et à renouer avec la tradition. Dans la zone du Diahot, par exemple au nord de la Nouvelle-Calédonie, les anciens systèmes de gestion traditionnelle (pêche suivant le calendrier des cycles biologiques des espèces, captures d'espèces et zones de pêche en

fonction des statuts coutumiers des pêcheurs, etc.) sont encore bien connus, mais ne sont plus actifs. Certains responsables coutumiers ont souhaité une aide du projet pour en faire l'inventaire, afin de reformuler et d'adapter les systèmes de gestion actuels sur des bases culturellement acquises, notamment pour redéfinir des règles de gestion de certaines espèces emblématiques face à la banalisation de leur chasse (tortues, dugongs).

Mais les droits traditionnels concernés doivent être bien identifiés et doivent être utilisés avec prudence. Il faut évidemment s'assurer qu'ils contribuent à l'objectif de gestion durable mais aussi qu'ils sont bien adaptés aux besoins. L'exemple du rahui en Polynésie française illustre bien ce problème. Traditionnellement le rahui était utilisé pour établir un interdit provisoire et temporaire, aussi il est inadapté pour légitimer une mis en défens définitive.

Le plan de gestion : un outil à géométrie variable, indispensable mais souvent mal utilisé

Le plan de gestion est reconnu comme indispensable à la gestion des AMP. Il existe de très nombreux types de plans de gestion depuis des plans très sophistiqués (AMP des pays développés en général) jusqu'à des plans très rudimentaires, de quelques pages, allant à l'essentiel (AMP de Vanuatu ou des Salomon).

Généralement le plan comprend un état des lieux, une série d'objectifs à long terme, le zonage, les règles de gestion de l'AMP et un programme d'actions sur quelques années, généralement organisé par thématiques (recherche et suivi, éducation, surveillance, ...). Dans le meilleur des cas, il est un guide effectif, décliné chaque année en plan de travail annuel, mais il semble dans plusieurs cas n'être qu'un « passage obligatoire », sans réelle utilisation. En fait, il est difficile dans le cadre de ce travail, de mesurer son mode d'utilisation et son efficacité réelle, car dans la plupart des projets évalués, c'est plus le document de projet que le plan de gestion qui est utilisé comme guide (même s'ils sont souvent fortement corrélés).

Toutefois, l'absence de plan de gestion n'empêche pas une AMP de fonctionner et d'avoir des impacts positifs lorsqu'elle est bien gérée, (exemple de la SMMA et l'AMP communautaire du Bamboung au Sénégal). Dans ces cas, c'est la préparation très participative des AMP qui remplace le plan de gestion formel.

La démarche d'actualisation du plan de gestion de **Punta de Manabique** a duré 6 mois. Durant ce processus, 6 ateliers et 12 réunions ont été réalisés pour identifier, de manière participative, les éléments de conservation, les pressions sur les milieux, et les objectifs stratégiques à élaborer. En tout, 157 personnes ont participé au processus, dont des représentants de 22 communautés et des membres d'institutions gouvernementales et non gouvernementales (29 institutions).

A **Mnazi Bay**, le plan de gestion du parc, adopté officiellement en 2005, a mis 3 ans à se concrétiser, avec l'appui de l'UICN, selon un processus de planification participative. Il est publié en anglais et en swahili, il a en partie été construit sur les plans de gestion villageois (les

VEMP, Village Environmental Management Plans). Ces VEMP sont des documents d'aménagement de l'espace (zonage du village) et des plans de gestion par village.

Le plan d'affaire : actuellement plus un souhait qu'une réalité

Prévoir comment l'AMP va pouvoir poursuivre ses activités lorsque le projet sera fini paraît du domaine de l'évidence. Pourtant fort peu d'AMP disposent à ce jour de plan d'affaire même rudimentaire (voir chapitre « financement pérenne des AMP »).

Dans les AMP les plus difficiles à financer (peu de tourisme notamment), des projets ad hoc doivent souvent être développés. Ce travail peut nécessiter de faire appel à des spécialistes des filières concernées car le développement économique n'est en général pas dans les compétences habituelles des gestionnaires et des ONG de conservation, des associations ou des services d'Etat en charge de gérer les AMP. Dans tous les cas, il est indispensable de lancer très vite ces études et les consultations liées, car le montage de ces projets prend souvent du temps.

Le projet du parc national de **Quirimbas** est le seul projet du portefeuille à disposer d'un plan d'affaires. L'analyse financière est basée sur le montant des redevances, collectées suivant le nombre de touristes, et le taux d'occupation des hôtels (avec 3 scénarios, optimiste, moyen et pessimiste), en tenant compte néanmoins de l'apport de bailleurs sur 15 ans. Cette analyse montre que le Parc devrait être en mesure d'atteindre un statut d'autofinancement dans les 15 ans, même avec des taux d'occupation des hôtels de seulement 20%. Cet argument a certainement facilité l'engagement des bailleurs.

Dans le projet OPAAL ou celui de la SMMA, tous deux dans la Caraïbe, c'est la perception de redevances sur les activités touristiques (plongée, croisière, yachting, etc.) qui a été choisie comme support pour couvrir les frais de gestion des AMP. Il n'y a pas eu d'études préalables mais d'importantes négociations avec les partenaires économiques concernés.

Certains projets du FFEM démarrent ces plans d'affaire (certaines AMP du CRISP, Parc National de l'île de Coco au Costa Rica et AMP du Bamboung au Sénégal).

Le dispositif de surveillance : une autre clé du succès des AMP

La surveillance est un point clé de la réussite de l'AMP. C'est un réel défi et, à ce jour, peu de projets permettent d'assurer une surveillance suffisamment efficace, compte tenu de l'extension des zones marines, du temps d'accès aux différents secteurs et du manque de moyens (bateau, carburant, mais aussi de la légitimité des équipes de surveillance). Aussi, le braconnage reste encore important dans la plupart des projets. Selon la situation institutionnelle de la structure de gestion et les moyens, la surveillance peut être confiée aux autorités locales (gardes officiels des ministères en charge de l'aire protégée ou recours aux gardes côtes des ministères en charge de la sécurité nationale), aux populations ou à des gardiens recrutés par le projet.

L'appui de la marine nationale s'est révélée très efficace (Costa Rica, Mozambique, Méso-Amérique) et devrait être recherchée systématiquement

lorsque l'étendue de l'AMP est importante. L'appui des populations et des structures locales (ex : comités de pêcheurs), dans le cadre d'une gestion participative est souvent une solution efficace et peu onéreuse (Pacifique, Sénégal, Mozambique). Mais maintenir l'engagement de ces bénévoles nécessite d'abord qu'ils soient formés, au même titre que les gardes réguliers, et que leur travail soit reconnu et valorisé, voire rémunéré (Sénégal). Dans ce dernier cas, la sécurisation de ce revenu doit être assurée (voir chapitre « financement des AMP » ci-dessus).

La surveillance sans moyens matériels est inefficace. Les gardes doivent pouvoir intervenir rapidement et ont besoin de moyens à la mer, ce qui nécessite des budgets très importants à la fois pour l'achat ou la construction de bateaux, mais également pour le fonctionnement (les frais en carburants sont très élevés) et l'entretien, trop souvent négligés. Il apparaît que l'amortissement (remplacement) de ces moyens logistiques est souvent peu appréhendé.

Une réflexion sur les moyens humains et financiers de la surveillance doit être engagée très tôt dans le processus de gestion de l'AMP et intégré au plan d'affaire (voir chapitre « financement des AMP » ci-dessus).

La surveillance doit être accompagnée d'un travail de sensibilisation, car la compréhension des enjeux va faciliter le respect des règles. L'une des meilleures formes de sensibilisation consiste à assurer aux pêcheurs un retour des résultats des recherches scientifiques ou de leur montrer « de visu » les effets de la fermeture d'une zone de non-pêche. Des outils comme le cinéma débat, utilisé sur site au Sénégal ont prouvé leur très grande efficacité.

Au-delà de la surveillance, le suivi des contrevenants est également un problème récurrent dans les AMP. Le plus souvent les autorités judiciaires ne donnent pas suite. Lorsque les infractions concernent des activités en zone côtière et que la participation communautaire est forte, une solution efficace consiste à déléguer ce rôle aux communautés locales elles-mêmes ou ses leaders (perception d'amendes auprès des contrevenants au sein des communautés responsables en recourant à la pression sociale pouvant être exercée au sein du groupe).



Gardes au Parc National des Quirimbas (@ C. Gabrié)

Dans le cas de la pêche industrielle, le problème est encore plus difficile. Au Costa Rica où la pêche

illégal se pratique plus au large, le renforcement de la surveillance a fait l'objet d'un programme à part entière : achat d'embarcations de surveillance, fort renforcement des capacités des différents acteurs de la surveillance (ateliers de formation), renforcement des patrouilles, et renforcement des partenariats (alliances stratégiques) à la fois avec les acteurs de la surveillance et avec les pêcheurs.

Le dispositif d'évaluation de la gestion

Le suivi-évaluation de la gestion reste un outil indispensable pour le gestionnaire. Il est mis en œuvre pratiquement systématiquement depuis quelques années et les projets FFEM ont contribué à leur généralisation. Les éléments généralement suivis concernent la biologie, la socio-économie, la gouvernance et les aspects administratifs (pour les suivis biologiques et socio-économiques voir aussi le chapitre « Recherche scientifique et suivis »).

L'évaluation constate que, si la reconstitution des ressources à l'intérieur et au voisinage des de non-pêche est largement démontrée (SMMA à Sainte Lucie, AMP de Bamboung au Sénégal, PN des Quirimbas au Mozambique), il reste difficile d'avoir une idée claire de l'efficacité de la gestion des AMP des projets FFEM, de leur impact sur le milieu et des bénéfices apportés aux populations. Trois raisons à cela : les AMP sont encore trop jeunes, les états de référence font souvent défaut et les suivis sont mis en place assez tardivement dans le temps des projets (parc marin de Mnazi Bay par exemple). Il est fréquent par ailleurs que les méthodes utilisées changent au cours du temps ce qui ne facilite pas l'analyse des résultats et la mesure des effets de la gestion à long terme (Cas du projet Récif Méso-Américain).

Il existe un panel de méthodes de suivi et d'évaluation de l'efficacité de la gestion des AMP. La méthode de la WCPA (World Commission on Protected Areas de l'UICN) ou ses applications s'impose aujourd'hui. Les recherches sur les indicateurs, qui se multiplient et se poursuivent, ne doivent pas empêcher la mise en pratique de méthodes simples, réalisables par le gestionnaire et les acteurs locaux et rapidement opérationnelles.

Plus qu'une méthode universelle, il est important d'adapter les indicateurs de suivis aux objectifs de l'AMP et d'assurer, par une complémentarité des méthodes (suivi de l'efficacité de la gestion, suivis biologiques et socio-économiques, enquêtes de perception, suivi des usages), l'évaluation de tous les aspects de la gestion. Ainsi un bon système d'évaluation couvre: le suivi administratif et financier, celui des réalisations, la mesure des effets sur le milieu et sur les acteurs.

Idéalement, il conviendrait que les dispositifs de suivi-évaluation respectent au moins les points suivants :

- Mise en place de méthodes simples, robustes et de tableaux de bord utilisables par les acteurs locaux (gestionnaires ou population) ce qui n'exclut pas le recours ponctuel à des spécialistes ;
- Report des résultats dans un tableau de bord (ex : tableur) facilement utilisable par le gestionnaire ;

- Réalisation au plus tôt dans le projet d'AMP d'un état de référence tant sur le milieu naturel que sur le plan socio-économique,
- Implication des acteurs locaux dans une partie des suivis (c'est un excellent moyen d'assurer leur participation au projet) ;
- Elaboration du suivi à 2 échelles : une échelle de court terme (tous les ans, voire moins) avec des méthodes simples mises en œuvre par le gestionnaire et les populations locales et un suivi plus important réalisé par des scientifiques sur un pas de temps plus grand (3 à 5 ans par exemple), avec des méthodes permettant de caler les résultats des suivis participatifs et de mesurer de façon plus précise les effets de la gestion ;
- Maintien des mêmes méthodes sur plusieurs années, pour acquérir des séries à long terme et limiter les biais liés au changement de méthode ;
- Dimensionner les suivis aux capacités d'analyse et de traitement (ex de la SMMA qui produit beaucoup de données qui ne sont pas toutes exploitées) mais en veillant à établir des indicateurs adaptés (ex : par compartiment trophique plus que richesse spécifique, etc.) ;
- Sécuriser le financement de ces dispositifs pour assurer la pérennité des suivis dans des proportions budgétaires raisonnables par rapport au coût de constitution et de fonctionnement des AMP ;
- Les résultats des évaluations doivent être rendus publics notamment auprès des populations de l'AMP.

Les résultats positifs sur les populations de poissons dans l'AMP du Bamboung, l'une des rares AMP où un état de référence a été réalisé avant la mise en protection, ou les résultats enregistrés dans l'AMP de Sainte Lucie montrent l'intérêt des suivis réguliers.

Les différentes phases d'une AMP

Les travaux de cette évaluation proposent que l'établissement d'une d'AMP peut être divisé de manière schématique en trois phases jusqu'à l'atteinte par l'AMP d'un degré avancé d'autonomie institutionnelle, technique et financière.

Chacune de ces phases peut à son tour être divisée en étapes pouvant constituer autant de critères d'évaluation de l'avancement et de la robustesse du projet d'AMP.

- la première **phase (1)** dite « **préliminaire** » ou de création, se termine normalement à la création officielle de l'AMP. Elle comprend toutes les étapes préalables à la mise en œuvre du projet.
- la **phase (2)** suivante dite « **pionnière** » vise l'opérationnalisation et la consolidation de la gestion. Elle pourrait être qualifiée de phase d'apprentissage et de professionnalisation de l'AMP.
- La **phase (3)** dite « **autonome** », est atteinte lorsque l'AMP atteint un degré avancé d'autonomie technique, organisationnelle et financière.

Le chemin critique des activités qui doivent être mises en place dans les AMP, pour atteindre la phase d'autonomie est très rarement perçu par les gestionnaires des AMP. Il convient donc de les aider, en leur procurant des outils ou méthodes simples, permettant de les guider en ce sens. Nous proposons ici un outil simple et flexible que nous avons appliqué à toutes les AMP évaluées dans cette étude. Nous reportons ci-après en annexe les résultats de ces évaluations, qui se présentent sous la forme d'une « rose des vents ».

Plus le parcours est « sans faute », plus le montage de l'AMP est robuste, ce qui se traduit par un cercle large et continu, dont la circonférence dépend de l'âge de l'AMP. Lorsque le parcours présente des faiblesses, la rose des vents présente des « dents » dans le cercle permettant de repérer immédiatement la nature du problème ou du manque.

L'analyse des roses de vents de l'ensemble des AMP visitées confirme que la durée habituelle des projets (4 à 5 ans) ne correspond pas au temps nécessaire pour permettre à une AMP de voir le jour (phase 1), de roder sa gestion (phase 2) et d'aller vers une autonomie de fonctionnement (phase 3), car pour atteindre ce dernier niveau une quinzaine d'années est très souvent nécessaire.

Le remplissage de cette rose des vents tout au long de la vie de l'AMP, peut ainsi assister les gestionnaires dans leur gestion quotidienne du projet et permettre aux bailleurs de suivre très simplement l'avancement du projet aidé, au niveau de chaque AMP.

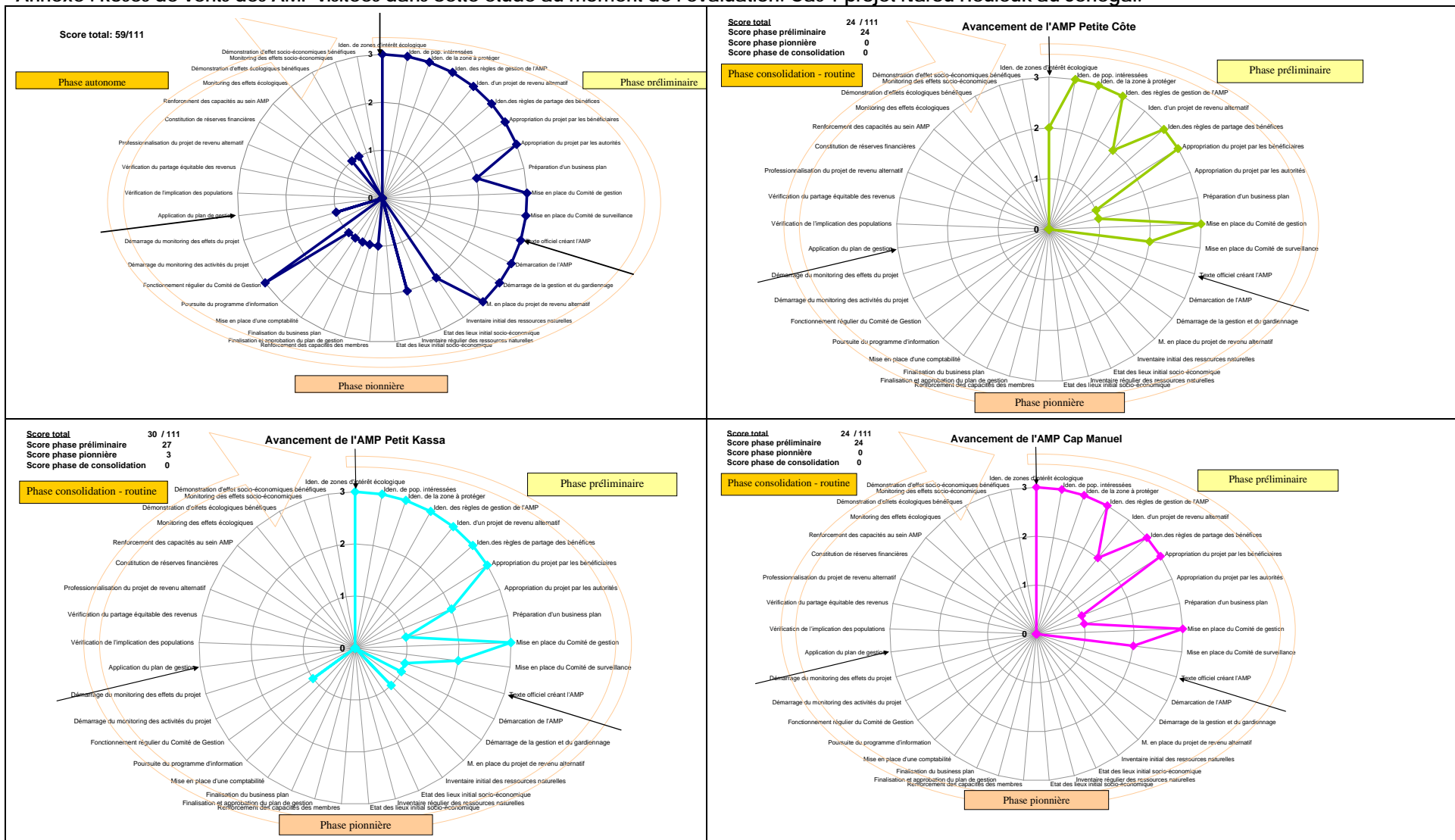
Enfin, l'appui aux AMP pour ces différentes phases ne requière pas les mêmes savoir-faire. Si les phases initiales nécessitent de l'inventivité, de l'enthousiasme, de la capacité d'animation de processus participatif et beaucoup de sens de la communication, les phases ultérieures demandent souvent des compétences beaucoup plus techniques, tournées vers la gestion et souvent des expertises ponctuelles.

Cette évolution des besoins de compétence selon le stade de développement des AMP devrait être intégrée dans les modalités d'appui aux projets d'AMP (le projet doit pouvoir bénéficier d'une expertise évolutive, et il est rare qu'un seul opérateur soit capable de rassembler tout ce panel de compétences).

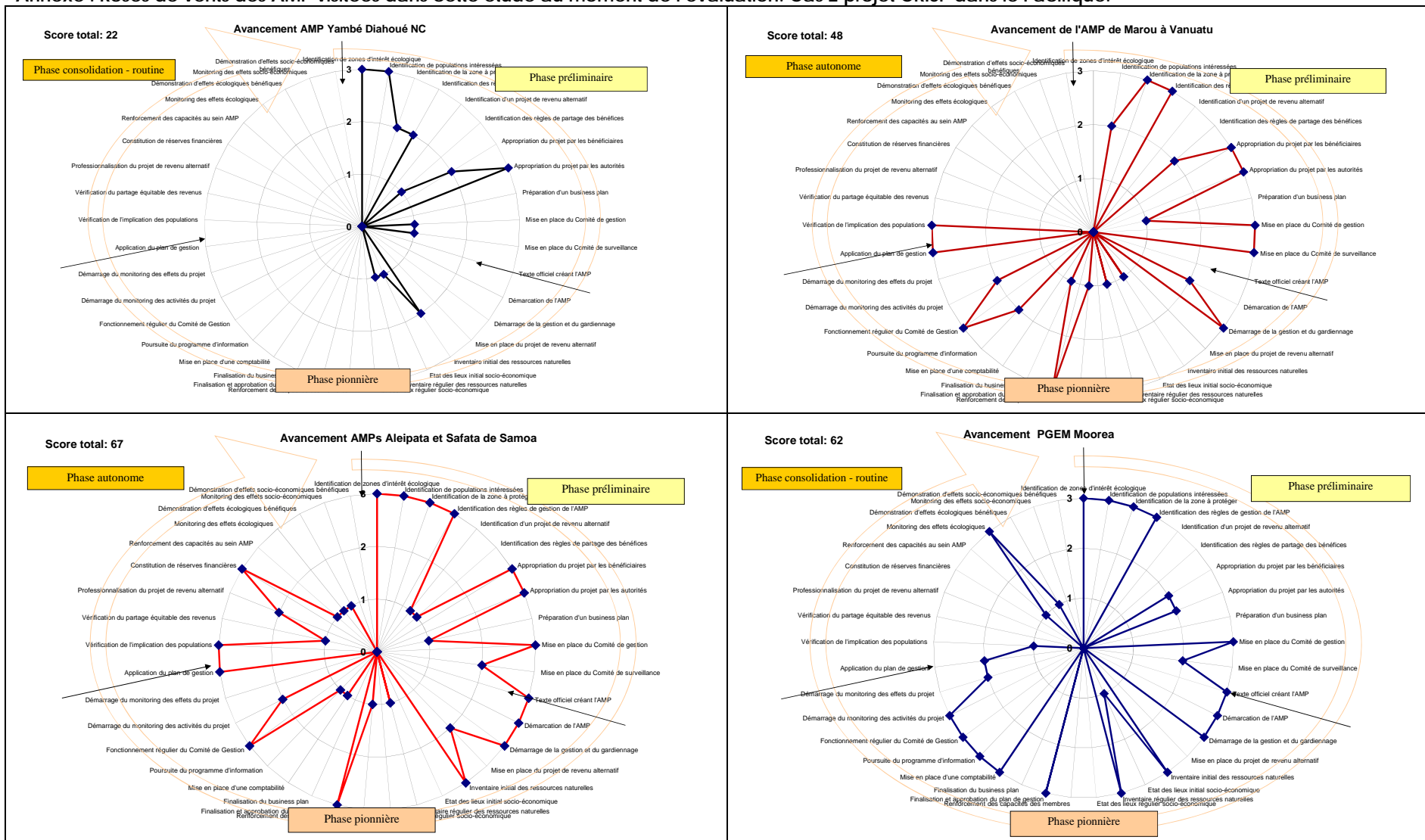


Pêche dans la mangrove, Quirimbas (@ C. Gabrié)

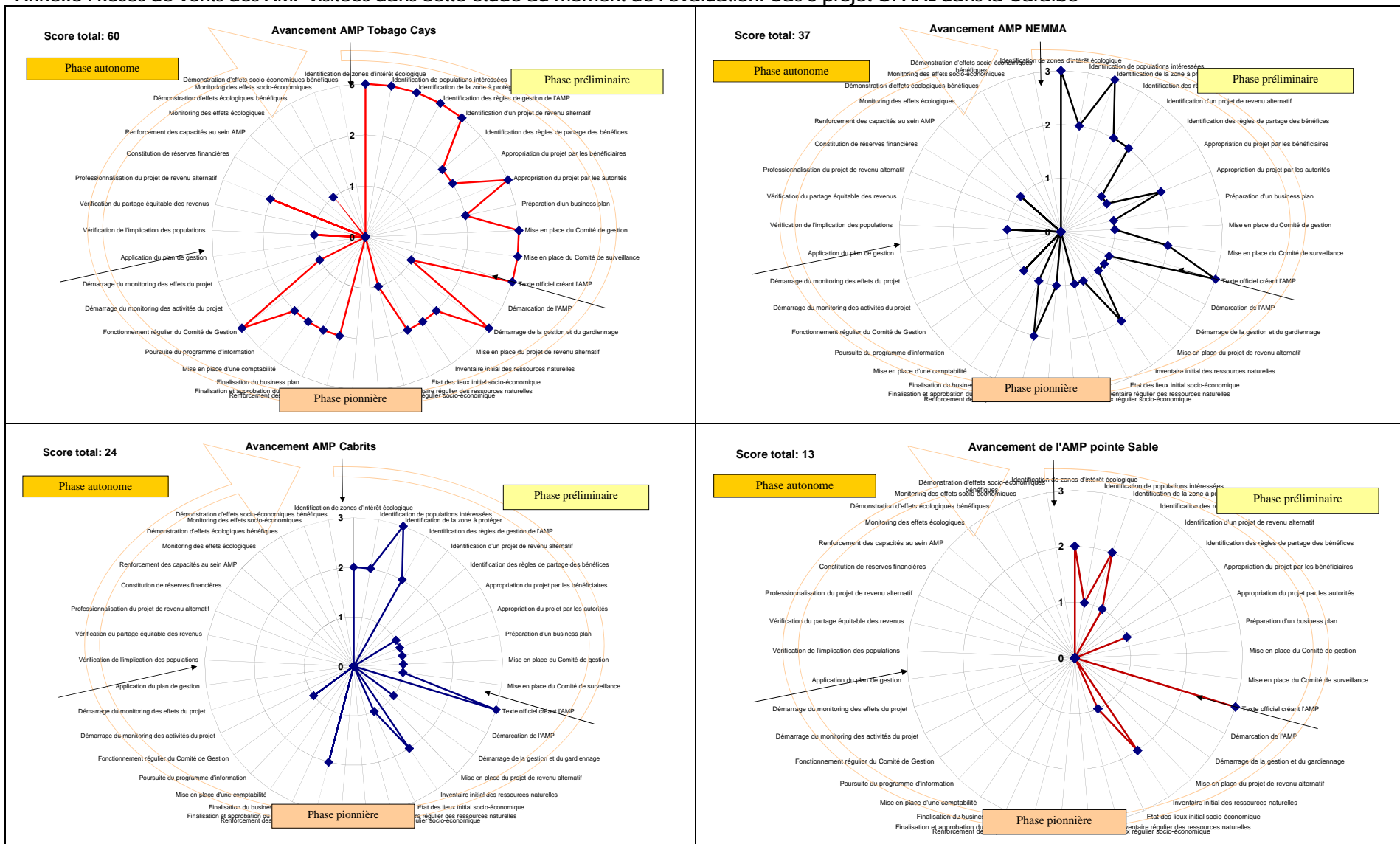
Annexe : Roses de vents des AMP visitées dans cette étude au moment de l'évaluation. Cas 1 projet Narou Heuleuk au Sénégal.



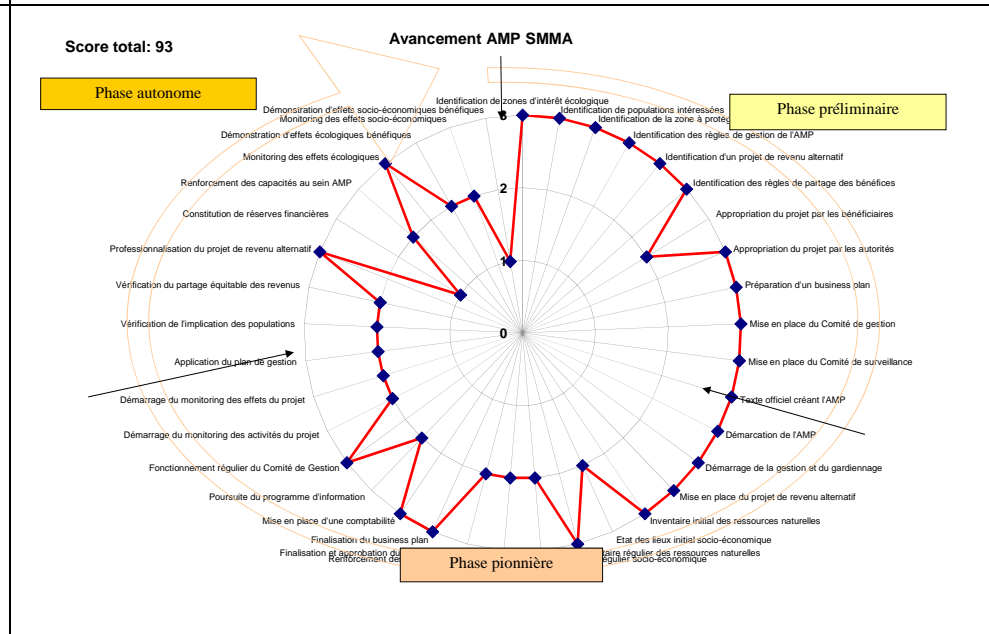
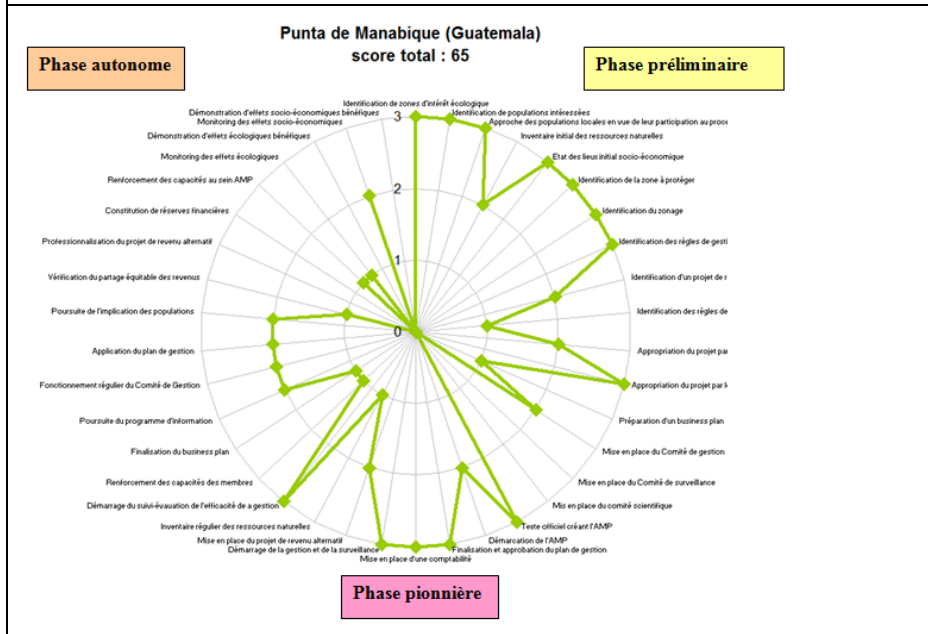
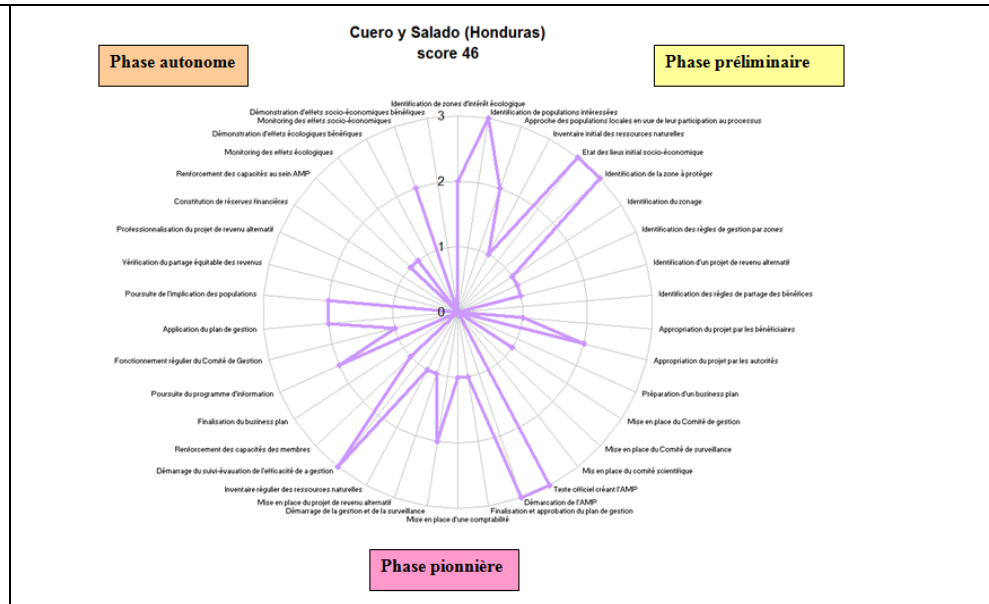
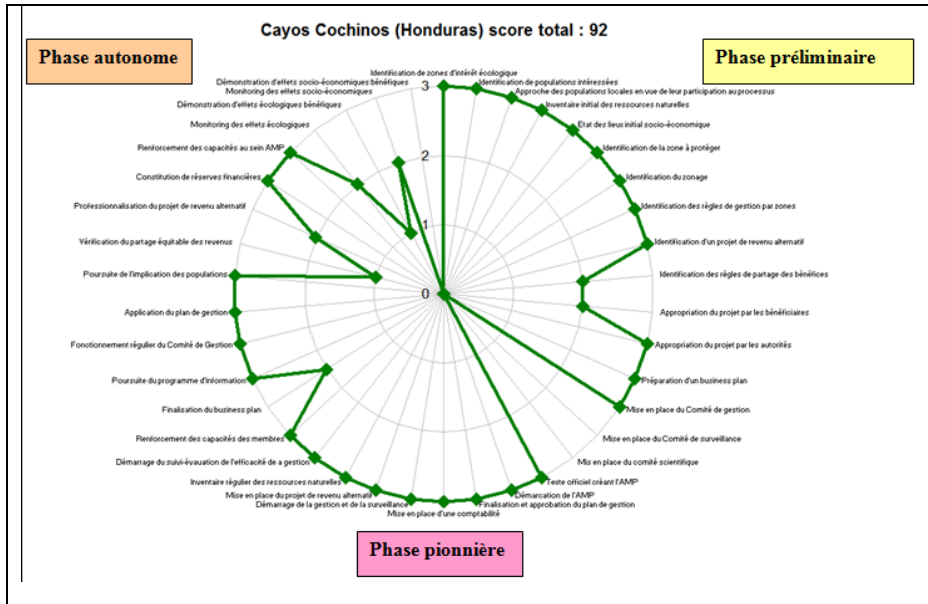
Annexe : Roses de vents des AMP visitées dans cette étude au moment de l'évaluation. Cas 2 projet CRISP dans le Pacifique.



Annexe : Roses de vents des AMP visitées dans cette étude au moment de l'évaluation. Cas 3 projet OPAAL dans la Caraïbe



Annexe : Roses de vents des AMP visitées dans cette étude au moment de l'évaluation. Cas 4 : Méso-Amérique et SMMA



Annexe : Roses de vents des AMP visitées dans cette étude au moment de l'évaluation. Cas 5 : Afrique de l'est

